Vandœuvre
LÈS-NANCY

Le lundi 18 mars 2024

Direction Générale
Réf. : SH / CGX / NY

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Présidence : M. HABLOT Stéphane

Secrétaire de séance : Mme Laurie TARGA

Présents :

M. Stéphane HABLOT, M. Patrice DONATI, M. Skender HEKALO, Mme Régine KOMOROWSKI, Mme Marilène VUILLAUME, Mme Danielle ACKERMANN, Mme Chabha GRAF, M. Sylvain THIRIET, Mme Carole ATTUIL, Mme Marie-Jeanne BRUNGARD, M. Henri ROUSSELOT, Mme Karima BOUDJENOUI, M. Abdelatif CHAARI, M. Philippe ATAIN-KOUADIO, Mme Juliette REGNIER, Mme Francine COQUILLAUD, M. Jean-Pierre BECKER, Mme Marie-Agnès ROUILLON, M. Claude GRAUFFEL, Mme Marie-Hélène BRETEILLE, M. Didier BASTIEN, M. Philippe PLANE, Mme Nicole STEPHANUS, M. Arnaud HARAND, M. Sébastien STOCK, Mme Samira MENOUAR, M. Franck STOCKER, Mme Nadine PIBOULE, M. Samuel CAREME, Mme Zeynep TAKTAK, M. Fathi MAKHLOUFI, Mme Laurie TARGA, Mme Dominique RENAUD, M. Marc SAINT-DENIS, M. Léopold BARBIER, M. François PALAU

Pouvoirs :

M. Bruno DAMOISEAUX donne procuration à M. Samuel CAREME
M. Jérémy RICHARD donne procuration à Mme Nicole STEPHANUS
Mme Caroline ZENEVRE-COLLIN donne procuration à M. Léopold BARBIER

OUVERTURE OFFICIELLE DE SÉANCE : 19h11

Après avoir fait l'appel des pouvoirs, le quorum est constaté.

M. le Maire : Nous pouvons considérer que la séance du conseil municipal est ouverte puisque le quorum est atteint.

Sont excusés et ont donné procuration :
- M. Bruno DAMOISEAUX à M. Samuel CAREME ;
- M. Jérémy RICHARD à Mme Nicole STEPHANUS ;
- Mme Caroline ZENEVRE-COLLIN à M. Léopold BARBIER.

Mme Laurie TARGA est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi 5 février 2024. Y a-t-il des remarques ? Nous considérons donc qu'il est approuvé.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 février 2024 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : J'informe les membres du conseil de l'attribution de la délégation concernant l'accueil du public allophone, vu la configuration de Vandœuvre et ses 98 nationalités, à Mme Zeynep TAKTAK par arrêté en date du 13 mars 2024. Nous nous étions rencontrés récemment avec David QUILLERE, directeur de cabinet. C'est important dans une ville comme Vandœuvre quand on voit le nombre d'associations au niveau de la Politique de la ville qui œuvrent pour le soutien scolaire. Ce n'est pas mon voisin qui démentira, venant d'un pays étranger, ayant la nationalité française maintenant et ayant réussi ses études. Il est important d'accompagner toutes ces populations vers une meilleure intégration. Il ne faut pas que ce soit simplement des mots mais aussi des actions à mettre derrière ces mots. Pour nous, il est important de développer ces actions.

1) Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : M. HABLOT

Décision n°001 du 11 janvier 2024

Par décision n°311 du 23 septembre 2021, un marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une extension à l'école de musique du Groupe Scolaire Jeanne d'Arc a été attribué au groupement suivant composé de :
- BENJAMIN FEDELI - AUP LORRAINE, 258, avenue de Strasbourg – 54000 NANCY
- TECC SARL, 258, avenue de Strasbourg – 54000 NANCY
- SCENE ACOUSTIQUE, 6, rue des Vignes – 67205 OBERHAUSBERGEN

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 1 665 000 € TTC et porte forfait de rémunération provisoire de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 111 000 € HT, soit 133 200 € TTC. La rémunération sera rendue définitive lors d'un prochain avenant (en phase APD).

Les missions de base demandées dans le cadre du marché sont les suivantes :

Mission (s)	**Désignation**
ESQ	Etudes d'esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
EXE	Etudes d'exécution et de synthèse
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Pour la bonne exécution des prestations demandées à la maîtrise d'œuvre et afin d'avoir un bâtiment parfaitement conforme aux attentes de la collectivité, il est demandé au groupement la réalisation de deux missions complémentaires à savoir :

* une mission de signalétique qui vise à définir et à concevoir l'ensemble de la signalétique de l'Auditorium de l'École de musique. Cette mission englobe tous les éléments graphiques : des pictogrammes indiquant les cabinets d'aisances, le nom de l'édifice en façade, les indications des bureaux, des cheminements et de l'accueil.

* une mission photovoltaïque qui consiste à étudier la faisabilité et la pérennité (technique et économique) de l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation individuelle (qui se transformera par la suite en autoconsommation collective).

- Autorisation donnée à la maîtrise d'œuvre pour effectuer les missions complémentaires demandées, à savoir :

* La mission « signalétique » pour un montant forfaitaire à 3 000 € HT,
*La mission « études photovoltaïques » pour un montant forfaitaire à 5 000 € HT.

Le montant global des prestations supplémentaires s'élève à 8 000 € HT, soit une augmentation de 7,21 % par rapport au montant provisoire de rémunération du groupement. Le montant provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève désormais à 119 000 € HT.

Ces modifications ne bouleversent pas l'économie générale du contrat. Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Décision n°002 du 12 janvier 2024

- Passation d'un contrat avec le prestataire Pinceaux Curieux représenté par Madame Angélique CHOPOT – 2, Grande Rue – 54360 BARBONVILLE, pour trois ateliers de créations artistiques petite enfance au Relais Petite Enfance « Premiers pas à Vandœuvre » les 9 février, 26 mars et 12 avril 2024.

Le montant global de la prestation s'élève à 375,00 €, frais de déplacement inclus (association non assujettie à la TVA).

Imputation : 4228.2 - 6188 - 31V.

Décision n°003 du 15 janvier 2024

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle a, par son arrêté N°2578/2023/ARS/DDT54 en date du 13 juin 2023, déclaré que le logement occupé par Monsieur Daniel CHAMAGNE au sein de l'immeuble situé 15, rue Léon-Blum – 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, constituait un danger ponctuel imminent au titre de l'article 1311-4 du Code de la santé publique.

Cet arrêté octroyait à Monsieur CHAMAGNE un délai de quinze jours pour réaliser les actions prescrites. Celui-ci n'a pas réalisé les travaux demandés depuis la notification de l'arrêté.

- Exécution d'office des travaux prescrits, et ce, du 10 au 11 janvier 2024, à partir de 9h, aux frais de Monsieur CHAMAGNE, conformément aux prescriptions de l'article N°3 de l'arrêté N°2578/2023/ARS/DDT54 portant déclaration de danger ponctuel imminent pour la santé publique.

- Mise en place d'une procédure pour assurer le recouvrement de l'ensemble des frais engagés par la Commune, majorés de 8 %.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et à Madame la Préfète de Meurthe-et-Moselle.

Décision n°004 du 15 janvier 2024

- Souscription d'un abonnement auprès de la société SYNBIRD, située au 14, Faubourg Reclus – 73000 CHAMBERY, représentée par Monsieur Julien Berger de Nomazy, afin d'utiliser l'application web « SYNBIRD » permettant notamment de gérer des prises de rendez-vous en ligne, proposant un agenda et permettant la gestion de la file d'attente. L'objectif est de fluidifier les arrivées en mairie, d'améliorer la relation avec les usagers et de gérer l'attente.

L'outil de prise de rendez-vous, à distance 7j/7, auprès des agents de l'accueil de la mairie ou par téléphone depuis l'agenda, accompagne les usagers dans leur démarche administrative. Cet outil sera complémenté par une gestion de file d'attente et d'accueil.

Le contrat entre en vigueur à compter de sa date de notification pour une durée de 24 mois. Il sera ensuite renouvelé annuellement par reconduction express pour une durée d'une année, sans que sa durée ne puisse excéder une période de quatre années.

L'abonnement pour un an s'élève à 3 600,00 € TTC pour 15 000 rendez-vous annuels, auquel s'ajoutent, pour la première année, les frais d'acquisition d'une imprimante thermique de comptoir pour l'édition des tickets d'attente. Le tarif de l'abonnement pourra évoluer en fonction du nombre de rendez-vous gérés.
Imputation : 020.33/61358/191V.

Décision n°005 du 17 janvier 2024
Par décision n°353 du 4 octobre 2023, un marché à procédure adaptée ayant pour objet la collecte et massification du courrier a été attribué à la société TEAM SERVICE – 10, rue des Potiers d'Etain – 57070 METZ.

Il apparaît nécessaire d'apporter des précisions sur les modalités de collecte du courrier par l'entreprise titulaire du marché. En effet, les clauses du marché précisent que « le titulaire devra récupérer l'ensemble du courrier provenant de l'Hôtel de Ville de Vandœuvre-lès-Nancy à 14h ». La collectivité a pu bénéficier pendant plusieurs mois de deux passages par jour (sans surcoût), à savoir une collecte en fin de matinée avant 12h et une autre en début d'après-midi. Suite à cette expérimentation, le service gestionnaire a constaté qu'un passage par jour était suffisant.

Considérant le besoin d'apporter une adaptation et une souplesse dans l'exécution des prestations. Par conséquent et en fonction des besoins de la collectivité, la collecte du courrier pourra s'effectuer de la manière suivante :
- soit un passage en fin de matinée avant 12h,
- soit un passage en début d'après-midi à 14h.

- Approbation de l'apport de précision concernant les modalités de collecte du courrier au sein de la Commune de Vandœuvre-Lès-Nancy et attribution de la possibilité au titulaire d'effectuer, à la demande de la collectivité :
- soit un passage en fin de matinée avant 12h,
- soit un passage en début d'après-midi à 14h.

Cette modification n'a aucune incidence financière sur l'économie générale du contrat. Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations. L'avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Décision n°006 du 17 janvier 2024

- Passation d'un contrat avec l'Association « Ensemble musical Saint-Nicolas » sise 8, rue de Champy, 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT, représentée par Monsieur André GUIOT en sa qualité de Directeur, qui dispose du droit de représentation de l'Ensemble musical de Saint-Nicolas-de-Port, qui s'engage à assurer un concert le 21 janvier 2024 à 16h à la salle des fêtes Bernie-Bonvoisin de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le montant global de la prestation s'élève à 1 000 € TTC.

Les frais de repas pour les musiciens, techniciens et artistes, 55 personnes (700 €) seront pris en charge directement par l'organisateur.

Imputation : 023.5 / 6188 / 6232 21V.

Décision n°007 du 17 janvier 2024

- Passation d'une convention de partenariat avec la SARL Lispach Evasion, 42, route de Lispach – 88250 LA BRESSE, pour l'organisation d'une journée à la neige le dimanche 28 janvier 2024 pour 50 enfants vandopériens et 8 adultes, comprenant la location de matériel ; les remontées mécaniques et les repas, pour un montant total de 2 020,00 € TTC (activités payantes conformément à la délibération n°17 du 18 décembre 2023).

Imputation : 321.0/6042/24 V.

Décision n°008 du 17 janvier 2024

Par décision n°103 du 6 mai 2021, un marché à procédure adaptée ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été attribué à la société BSSI CONSEILS – 8, rue Albert-Einstein – Parc Saint-Jacques II – 54320 MAXEVILLE.

Ladite société a été cédée à SOCOTEC SMART SOLUTIONS par une cession de fonds de commerce à effet du 1er janvier 2024. SOCOTEC SMART SOLUTIONS a les capacités techniques et financières pour poursuivre la mission initialement confiée à la société BSSI CONSEILS. Il convient, par conséquent, de transférer le contrat.

Les interlocuteurs du présent marché restent inchangés.

Il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles informations administratives pour le traitement et la gestion des factures.

- Autorisation du transfert du contrat entre la société BSSI CONSEILS et SOCOTEC SMART SOLUTIONS.

Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur l'économie générale du contrat. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues

dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations. Le présent avenant prend effet à compter du 1er janvier 2024.

Décision n°009 du 17 janvier 2024

La commune met en œuvre quotidiennement des dispositifs de prévention et d'animation pour favoriser la pratique sportive et le lien social entre les jeunes. Un des dispositifs de prévention et d'animation consiste à favoriser l'accès à des événements sportifs.

- Achat de 150 places à destination des jeunes vandopériens pour leur permettre d'assister au Championnat du monde de Kick Boxing Emperor Chok Dee le 27 janvier 2024.
Le montant de cette action s'élève à 2 000 € TTC.

Imputation : 338.3 - 6288 - 28V.

Décision n°010 du 17 janvier 2024

- Passation d'un contrat d'engagement avec Cédric MARTINEZ demeurant au 7, rue de la Bavière – 90110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU, qui s'engage à assurer des Répétitions avec les élèves Cuivres de l'École municipale de musique de Vandœuvre les samedi 20 janvier et dimanche 21 janvier 2023, de 9h à 17h, à l'Ecole municipale de musique de Vandœuvre. La restitution est prévue le mercredi 31 janvier 2024, à 20h, Salle des fêtes Bernie-Bonvoisin de Vandœuvre.

La Commune versera à l'artiste un cachet net de 750 € TTC. Les cotisations sociales pour l'artiste s'élèvent à 515,12 €.
Les frais de SACEM (50 €) et les frais de transport (150 €) et de repas (87,50 €) sont pris en charge par la Commune.

Imputation : 311,1 6188 211V.

Décision n°011 du 18 janvier 2024

- Passation d'un contrat avec la société Just Looking Production, représentée par Monsieur Alexandre LACOMBE, en sa qualité de Manager de l'artiste « Daoud », qui s'engage à assurer un concert le samedi 10 février 2024, à 20h, Salle Dinet Ferme du Charmois à Vandœuvre et une Classe de Maître à destination des élèves trompettistes le dimanche 11 février 2024, de 9h à 12h, à l'École municipale de Musique de Vandœuvre.

Le coût global de la prestation s'élève à 2 700,00 €.
Imputation : 6188 211V.

Décision n°012 du 18 janvier 2024

- Passation d'une convention avec la MJC CS Nomade pour la mise à disposition à titre gracieux de la cour et la salle périscolaire de l'école élémentaire Paul-Bert, qui seront utilisées pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'hiver et de printemps du 26 février au 1er mars 2024 et du 22 avril au 3 mai 2024.

Décision n°013 du 18 janvier 2024

- Passation d'une convention avec l'association Citoyens & Territoires Grand Est, représentée par Madame Claire POINSIGNON, Directrice, 7, rue Alexandre III – 54170 COLOMBEY-LES-BELLES, qui s'engage à assurer l'accompagnement et l'animation du Collège des personnalités du Conseil local de Développement Durable (CL2D) sur la commune de Vandœuvre, pour l'année 2024.

Le montant global de la prestation d'accompagnement et d'animation par Citoyens & Territoires Grand Est s'élève à 8 400,00 € TTC, incluant les frais de déplacement, l'animation et la fourniture de petit matériel nécessaire à la mission d'accompagnement.

- Renouvellement de l'adhésion à l'association Citoyens & Territoires pour l'année 2024, pour un montant de 707,00 € TTC.

Imputation : 70.1/6188/40V.

Décision n°014 du 18 janvier 2024

- Passation de 3 conventions de partenariat, du 1er janvier au 31 décembre 2024, avec Madame Martine WOURMS, psychologue – 36, rue de Nancy – 54390 FROUARD pour des séances d'Analyses des Pratiques Professionnelles à destination des agents du pôle Petite Enfance (les assistantes maternelles de la Crèche Familiale Françoise-Dolto, les agents de la crèche collective Les Alizés, les équipes de direction des crèches).

Le montant de ces séances est fixé à 140,00 € HT pour une séance de 1 heure30 (frais de déplacement inclus), non assujetti à la TVA, et 160,00 € HT pour une séance de 2 heures (frais de déplacement inclus), soit un total de :

- 1 920,00 € HT pour 12 séances de 2 heures à la crèche familiale Françoise-Dolto ;
- 1 680,00 € HT pour 12 séances de 1 heure 30 à la crèche collective Les Alizés ;
- 640,00 € HT pour 4 séances de 2 heures pour les équipes de direction des crèches.

Imputations : 4221.1 / 6188 / 31V (crèche familiale), 4222.1/ 6188 / 31V (crèche collective), 4228.3 / 6188 / 31V (petite enfance).

Décision n°015 du 19 janvier 2024

Attribution du marché « Mission de contrôle technique – Création de la Maison de l'Histoire de la Chanson (MAHICHA – rénovation, extension et construction) » au candidat ayant présenté l'offre économiquement et qualificativement la plus intéressante :

SOCOTEC CONSTRUCTION
1, rue du Clocher de Vézelise – CS60010
54230 CHAVIGNY

Pour un montant de 13 500,00 € HT, soit 16 200,00 € TTC, décomposé comme suit :

Phase	Spécialiste	Ingénieur	Technicien	Total
P0 - Examen des 3 esquisses de concours de maîtrise d'œuvre	-	2100	-	2100
P1 - Examen des documents de conception se concrétisant par l'établissement du rapport initial de contrôle technique	500	700	-	1200
P2 - Examen des documents d'exécution et formulation des avis correspondants	800	3200	-	4000
P3 - Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et formulation des avis correspondants	300	4200	-	4500
P4 - Etablissement du rapport final de contrôle technique avant réception	200	800	-	1000
P5 - Examen des travaux effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement	200	500	-	700
TOTAL	2000	11 500	-	**13 500**

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat. Le délai prévisionnel de la mission se décompose ainsi :
- Phase concours / Études de conception / Consultation des entreprises : 12 à 18 mois,
- Phase exécution y compris période de préparation : 14 à 18 mois hors aléas hors intempéries selon phasage à définir,
- Phase parfait achèvement : 12 mois.

Imputation : 311.3 - 2031 - 2103 - 42V.

Décision n°016 du 19 janvier 2024

Attribution du marché « Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs relative à l'opération de la catégorie II (phase conception et réalisation) dans le cadre du projet concernant la création de la Maison de l'Histoire de la Chanson » au candidat ayant présenté l'offre économiquement et qualitativement la plus intéressante :
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
ZAC DE FROCOURT
21, RUE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPERY
54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY
Pour un montant de 6 615,00 € HT, soit 7 938,00 € TTC.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Le délai prévisionnel de la mission se décompose en :
• Phase concours / Études de conception / Consultation des entreprises : 12 à 18 mois,

• Phase exécution y compris période de préparation : 14 à 18 mois hors aléas hors intempéries selon phasage à définir,
• Phase parfait achèvement : 12 mois.

Imputation : 311.3 - 2031 - 2103 – 42V.

Décision n°017 du 22 janvier 2024
Annule et remplace la décision n°10 du 17 janvier 2024 : frais d'hébergement ajoutés au contrat.

Passation d'un contrat d'engagement avec Monsieur Cédric MARTINEZ demeurant au 7, rue de la Bavière – 90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU, qui s'engage à assurer des répétitions avec les élèves Cuivres de l'École municipale de musique de Vandœuvre les samedi 20 janvier et dimanche 21 janvier 2023, de 9h à 17h, à l'Ecole municipale de musique de Vandœuvre. La restitution est prévue le mercredi 31 janvier 2024, à 20h, salle des fêtes Bernie-Bonvoisin de Vandœuvre.

La Commune versera à l'artiste un cachet net de 750 € TTC. Les cotisations sociales pour l'artiste de 515,12 € seront réglées directement au GUSO.

Les frais de SACEM, les nuits d'hôtel et les frais de transport (150 €) et de repas (87,50 €) seront pris en charge par la Commune.

Imputation : 311,1 6188 211V.

Décision n°018 du 22 janvier 2024
Annule et remplace la décision n°11 du 17 janvier 2024 : frais d'hébergement ajoutés au contrat.

Passation d'un contrat d'engagement avec la société Just Looking Production, représentée par Monsieur Alexandre LACOMBE, en sa qualité de Manager de l'artiste « Daoud », qui s'engage à assurer un concert le samedi 10 février 2024, à 20h, Salle Dinet Ferme du Charmois à Vandœuvre et une Classe de Maître à destination des élèves trompettistes le dimanche 11 février 2024, de 9h à 12h, à l'École municipale de Musique de Vandœuvre. Le coût de la prestation s'élève à 2 700,00 €.

Les frais d'hôtel seront à la charge de la Commune.
Imputation : 6188 211V.

Décision n°019 du 24 janvier 2024
- Passation d'un contrat avec Madame Fabienne THIBEAULT MONTAGNAC, sise 24, rue Mademoiselle – 75015 PARIS qui assura une conférence le samedi 20 et le dimanche 21 janvier 2024, à partir de 16h à la salle des fêtes BERNIE-BONVOISIN à Vandœuvre-Lès-Nancy.

Le montant global de la prestation s'élève à 1800 € TTC. Les frais de repas (550 €) et d'hébergement (254.40€) seront pris en charge par la Commune.

Imputation : 023.5/6188 6232 21 V.

Décision n°020 du 24 janvier 2024

Par décision n°316 du 24 août 2023, un marché à procédure adaptée concernant la maintenance préventive et curative des systèmes de détection incendie dans les divers bâtiments communaux de la Ville de VANDŒUVRE-LÈS-NANCY a été attribué pour ses deux lots à INEO INDUSTRIE ET TIERTIAIRE EST – ZA du Champ de Mars – 57270 RICHEMONT.

Il est nécessaire d'entériner une modification dans l'exécution des prestations initialement prévues au contrat, notamment aux bordereaux des prix unitaires.

Dans le cadre du lot n°1 « Bâtiments de catégorie 3 à 5 selon les ERP », il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :
- Suppression de la maintenance des SSI du Gymnase MONPLAISIR,
- Suppression de la maintenance des SSI de la maternelle BROSSOLETTE, suite à un changement de SSI en 2022. L'entretien de cette installation sera effectué dans le cadre du lot n°02,
- Rajout de la maintenance des SSI de la MJC JEAN-ROSTAND.

Dans le cadre du lot n°2 « Bâtiments de 1er et 2e catégorie selon les ERP », il est nécessaire d'ajouter les sites suivants :
- Maintenance SSI de la MJC ETOILE,
- Maintenance SSI de la maternelle BROSSOLLETTE,

- Approbation de la suppression de la maintenance des SSI du Gymnase MONPLAISIR et Maternelle BROSSOLETTE (Lot n°01).

- Autorisation du rajout de la maintenance des SSI pour la MJC JEAN-ROSTAND (Lot n°01) et de la maintenance des installations pour la MJC ETOILE et la maternelle BROSSOLETTE (Lot n°2), aux montants indiqués aux Bordereaux des Prix Unitaires actualisés.

L'avenant ne bouleverse pas l'économie générale du contrat. Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations. Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Décision n°021 du 25 janvier 2024

Par décision n°323 du 1er septembre 2023, la commune de Vandœuvre a passé une convention de mise à disposition pour l'occupation d'une partie des locaux (180 m^2) situés 6, rue de Venise au rez-de-chaussée de l'immeuble Les Pinsons, avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Cette dernière arrivant à échéance au 15 mars 2024.

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a effectué une demande afin de prolonger la mise à disposition de quinze jours supplémentaires pour lui permettre de finaliser les travaux à prévoir dans ses nouveaux locaux.

--Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition du local entre la Commune et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, afin de prolonger la durée initiale jusqu'au 31 mars 2024.

Tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Décision n°022 du 25 janvier 2024
Passation d'une convention de partenariat avec Monsieur Maxime DELLEME, Président de L'Union Sportive Vandœuvre Tennis, ayant son siège social situé au Tennis Conrad Neukomm – rue de Crévic – 54500 Vandœuvre, pour la découverte de la pratique du tennis pour 28 enfants par école (14 enfants par heure) les lundis et mardis. Ces interventions auront lieu dans les écoles élémentaires Brabois (du 15 janvier 2024 au 20 février 2024) et Brossolette (du 11 mars 2024 au 20 avril 2024) pour un montant total de 720 € TTC.

Imputation : 288.1/6188/25 V.

Décision n°023 du 25 janvier 2024
Passation d'une convention de partenariat avec Monsieur Bertrand HANCE, auto entrepreneur, 25, rue Alexandre 1er – 54130 SAINT-MAX, pour l'initiation au théâtre d'improvisation de deux groupes de 10 enfants des écoles élémentaires Paul-Bert et Brossolette, pour un montant total de 1 750 € TTC, durant l'année scolaire 2023-2024.

Imputation : 288.1/6188/25 V.

Décision n°024 du 26 janvier 2024
Attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché d'assurances à la société suivante :
RISK PARTENAIRES SAS
Centre Saint-Michel – BP80048
54203 TOUL CEDEX

Pour un montant global et forfaitaire à 1 850 € HT, soit 2 220 € TTC.

Les lots à renouveler sont les suivants :
- Responsabilité civile et risques annexes
- Protection juridique
- Dommages aux biens,
- Multirisques expositions temporaires et/ou permanentes
- Risques statutaires du personnel

La mission débute à compter de la notification du contrat signé et s'achève à l'issue de la procédure de passation des marchés d'assurances.

Décision n°025 du 31 janvier 2024
- Passation d'un contrat avec l'Association « Du.man ha du.hont » sise Coëtrivas – 56700 Kervignac, représentée par Monsieur Iwan BEVILLON en sa qualité de Président, qui dispose du droit de représentation du Groupe Les Ramoneurs de Menhirs, qui s'engage à assurer un concert le 15 mars 2024 à 20h30 à la salle des fêtes Bernie-Bonvoisin de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le montant global de la prestation s'élève à 4 000 € TTC, dont 268,85 € pour le cachet GUSO et 291,15 € relatifs aux charges pour l'artiste Victor VALLEE.

Les frais de repas (340 €), d'hôtel (476 €) et de CNM (200 €) seront pris en charge directement par la Commune.

Imputations : 023.6 6451, 6453, 6454 et 311.21 6042, 6188, 6232 21V.

Décision n°026 du 31 janvier 2024
- Passation d'un contrat avec l'Association Fury Breizh, dont le siège est domicilié à la mairie de PEILLAC (6, rue de la mairie – 56220 PEILLAC), et représentée par Monsieur Eric PASSERARD en sa qualité de Président, qui dispose du droit de représentation du Groupe PLANTEC, qui s'engage à assurer un concert le 15 mars 2024 à 20h30 à la salle des fêtes Bernie-Bonvoisin de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le montant global de la prestation s'élève à 3 270,50 € TTC. Les frais de repas (100 €), d'hôtel (340 €), de SACEM et de CNM (600 €) seront pris en charge directement par la Commune.

Imputations : 311.21 6042, 6188, 6232 21V.

Décision n°027 du 31 janvier 2024
Passation d'une convention avec l'organisme Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie (GIP FTLV) – DAVA – 28, rue de Saurupt – BP 3039 – 54012 NANCY CEDEX pour l'inscription d'un agent à un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) Parcours Platinium pour valider son CAP Petite Enfance, nécessaire pour l'exercice de ses missions. Cet accompagnement est organisé du 2 février 2024 au 15 septembre 2024, en ligne sur la plateforme numérique Moodle et en présentiel au siège de GIP FTLV – DAVA.

Les frais pédagogiques seront pris en charge par la Commune pour un montant global de 1 190 € TTC.
Imputation : 020.4 - 6184 - 20V.

Décision n°028 du 1er février 2024
Par décision n°253 du 19 juin 2023, un marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite T001 a été attribué aux entreprises suivantes :

- Pour son lot n°02 « Platrerie - Faux plafond » à l'entreprise CI PLATRERIE
- Pour son lot n°03 « Menuiseries intérieures » à l'entreprise EML INTERACTIVE
- Pour son lot n°04 « Carrelage - Faïence » à l'entreprise NASSO CARRELAGES
- Pour son lot n°05 « Plomberie - sanitaire - chauffage » à l'entreprise STIRCHLER
- Pour son lot n°06 « Électricité - SSI » à l'entreprise INEO ITE
- Pour son lot n°07 « Peintures » à l'entreprise AL RENOV
- Pour ses lots n°08 « Signalisations horizontales et verticales » et n°09 « Revêtements de sols souples » à l'entreprise ACCEASY
- Pour son lot n°11 « SERRURERIE » à l'entreprise CORDEIRO.

Le délai contractuel initialement prévu était de quatre mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux (période de préparation incluse), soit du 21 septembre 2023 au 21 janvier 2024.

Les lots n°01 « VRD - Gros Œuvre - Démolition » et n°12 « Ascenseur » avaient été déclarés infructueux, et le lot n°10 « Menuiseries Extérieures » avait été déclaré sans suite. En effet, des études géotechniques supplémentaires et des reconnaissances de fondations devaient être effectuées, impactant de ce fait les lots n°01 et 12.

De plus, les services de la Mairie ont souhaité se faire assister par un prestataire spécialisé dans l'installation d'ascenseur. Par conséquent, les pièces techniques du lot n°12 ont été revues.
L'obtention des résultats, la mise en concurrence des entreprises pour les lots à relancer a été réalisée le 14 décembre 2023, pour une date limite de remise des offres au 25 janvier 2024. L'attribution tardive de ces derniers entraîne un retard d'exécution des travaux pour les entreprises déjà titulaires du marché.

Les travaux sur les sites concernés, à savoir les écoles maternelles et élémentaires JEAN-MACE, PAUL-BERT et EUROPE NATIONS sont à réaliser pendant les vacances scolaires.

Approbation de la prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'au 30 novembre 2024.

Cette modification n'a aucune incidence financière sur l'économie générale du contrat. Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations. Les avenants prennent effet à compter du 21 janvier 2024.

Décision n°029 du 1er février 2024

- Passation d'un contrat d'engagement avec l'association « A la recherche du Son » sise 15, rue Eugène-Fournière – 69100 VILLEURBANNE, qui s'engage à assurer avec le concours de Madame Sophie DUFEUTRELLE des répétitions avec les élèves du département bois de l'École Municipale de musique de Vandœuvre le samedi 3 février 2024, le dimanche 4 février 2024, le samedi 16 mars 2024 et le dimanche

17 mars 2024 à l'école municipale de musique de Vandœuvre. Les restitutions sont prévues le vendredi 15 mars 2024 à 20h30 et le dimanche 17 mars à 16h, Salle Michel-Dinet Ferme du Charmois à Vandœuvre.

La Commune versera à l'artiste un cachet net de 3 500 € TTC. Les frais de SACEM, les nuits d'hôtel et les frais de repas (105.00€) seront pris en charge par la Commune.

Imputation : 311,1 6188 211V.

Décision n°030 du 2 février 2024

Passation d'un contrat avec Madame SIMONET Arlette pour l'occupation de l'appartement n° 101, de type F1, à la Résidence Autonomie Les Jonquilles : 1, avenue des Jonquilles à Vandœuvre-Lès-Nancy à compter du 15 janvier 2024 et pour une durée indéterminée.

La redevance d'occupation mensuelle incluant également les charges est de 528,02 €, révisable annuellement, conformément à la décision n°459 du 29 décembre 2023.

Imputations : 4238 - 752 et 4238 – 165 service 15V.

Décision n°031 du 2 février 2024

Passation d'un contrat avec Madame WAGNER Solange pour l'occupation de l'appartement n°203/204, de type F1 BIS, à la Résidence Autonomie Les Jonquilles : 1, avenue des Jonquilles à VANDŒUVRE, à compter du 15 janvier 2024 et pour une durée indéterminée.

La redevance d'occupation mensuelle incluant également les charges est de 663,78 €, révisable annuellement, conformément à la décision n°459 du 29 décembre 2023.

Imputations : 4238 - 752 et 4238 – 165 service 15V.

Décision n°032 du 2 février 2024

Passation de conventions avec l'organisme CFSI Formations – Liverdun pour l'inscription de 3 agents du service des Sports à la formation de remise à niveau SSIAP 1 qui se tiendra du 12 au 14 février ou 3 au 5 avril 2024 au Centre de Formation à la Sécurité Incendie et à la propreté, 66 ter, route de Saizerais – 54460 Liverdun.

Les frais pédagogiques d'un montant de 415 € TTC par personne, soit un montant total de 1 245 € TTC et les frais de déplacement s'y rapportant seront pris en charge par la Commune.

Imputation : 020.47-6184/20V.

Décision n°033 du 2 février 2024

Passation d'une convention avec l'Association des Parents d'Élèves de l'École de Brabois pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente de l'école élémentaire de Brabois pour l'organisation de leur Assemblée Générale le jeudi 22 février 2024, de 16h30 à 19h.

Décision n°034 du 2 février 2024

Passation d'une convention avec l'organisme de formation IFC (Institut de Formation Carbone) dont le siège social est situé au 37, rue des Mathurins à Paris 75008, pour l'inscription d'un agent du Centre technique municipal à la formation Bilan Carbone - Initiation qui se déroulera en classe virtuelle le 20 juin 2024 et avec un module de formation en ligne, pour une durée totale estimée à 22 heures. Cette formation est organisée par [...].

Les frais pédagogiques de cette formation d'un montant total de 1 380 € TTC seront pris en charge par la Commune.

Imputation : 020.4 - 6184 - 20V.

Décision n°035 du 5 février 2024

Passation d'un contrat d'engagement individuel avec Monsieur Guillaume ROSSANO demeurant au 49, rue des Jardiniers – 54000 Nancy, qui s'engage à assurer la sonorisation du concert de DAOUD le 10 février 2024, à la salle Michel-Dinet à Vandœuvre, dans le cadre du Festival Éclats de Cuivre. Monsieur ROSSANO assurera une partie de la sonorisation de la salle.

La Commune versera à l'artiste un cachet net de 131,72 € TTC. Les cotisations sociales pour l'artiste sont de 168,28 € réglées directement au GUSO.

Imputation : 311.16 64131.1 21V.

Décision n°036 du 5 février 2024

Passation d'un contrat d'engagement individuel avec Monsieur Alexis BOULAS demeurant au 25, rue René-Schwartz – 54320 Maxéville, qui s'engage à assurer la sonorisation du concert de DAOUD le 10 février 2024, à la Salle DINET à Vandœuvre, dans le cadre du Festival Éclats de Cuivre. Monsieur BOULAS assurera l'autre partie de la sonorisation de la salle et se chargera de la mise en place du matériel.

La Commune versera à l'artiste un cachet net de 188,08 € TTC. Les cotisations sociales pour l'artiste sont de 211,91 € réglées directement au GUSO.

Imputation : 311.1 64131.1 21V.

Décision n°037 du 7 février 2024

Passation d'une convention de partenariat avec Madame Marie DOERLER – 19, rue du Jardin-Roussel – 54280 SEICHAMPS pour 32 séances d'éveil sonore et musical à la Crèche Familiale Françoise-Dolto de janvier à fin décembre 2024.

Le montant de ces séances est fixé à 60,00 € HT par séance (frais de déplacement offerts, TVA non applicable), soit un total de 1 920,00 € HT pour les 32 séances.

Imputation : 4221.1 / 6188 / 31V.

Décision n°038 du 7 février 2024

Passation d'un contrat avec l'association Domhàn, sise Quinoualc'h – 29690 BERRIEN, représentée par Madame Sylvie MANZONI en sa qualité de Présidente, qui dispose du droit de représentation de la compagnie Tan Elleil qui s'engage à assurer trois déambulations le 23 mars 2024 au domaine du Charmois, à Vandœuvre-lès-Nancy.

Le montant global de la prestation s'élève à 2 127 € TTC. Les frais de repas (250 €), d'hôtel (550 €) et de SACEM (260 €) seront pris en charge directement par la Commune.

Imputations : 311.21 6042, 6188, 6232 21V.

Décision n°039 du 7 février 2024

Passation d'un contrat avec l'Association SIGNE représentée par Madame Cathy MARTIGNON (Présidente de l'Association) – 726, chemin des Montants – 54690 EULMONT pour 10 ateliers de communication gestuelle associée à la parole à la Crèche Collective Les Alizés de janvier à décembre 2024.
Le montant de ces ateliers est fixé à 60,00 € HT par atelier + frais de déplacement à 3,00 € HT par déplacement (TVA non applicable), soit un total de 630,00 € HT pour les 10 ateliers.

Imputation : 4222.1 / 6188 / 31V.

Décision n°040 du 7 février 2024

Passation de conventions de partenariat dans le cadre de stages sportifs organisés par la Commune durant les vacances scolaires (enfants de 7 à 11 ans), avec :
- l'Eperon de Nancy, rue Jean-Zay – 54500 Vandœuvre-Lès-Nancy, pour une initiation au poney pour 8 enfants maximum par stage, du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 10h à 12h, pour un montant de 490,00 € TTC par stage de 5 jours,
- l'USV Tennis, rue de Crévic – 54500 Vandœuvre-Lès-Nancy, pour 10 enfants maximum par stage, du lundi au vendredi, hors jours fériés, pour un montant de 375,00 € TTC par stage de 5 jours.
- le TSB Jarville, 34 rue de la Sablière – 54140 Jarville la Malgrange, pour une initiation au padel du 26 février au 1er mars 2024, pour 8 enfants pour un montant de 160,00 € TTC et du 4 au 8 mars 2024, pour 14 enfants pour un montant de 280,00 € TTC, soit un montant global de 440,00 € TTC.

Imputation : 321.0 / 6042 / 24V.

Décision n°041 du 7 février 2024

Par décision n°380 du 28 octobre 2021, un marché ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de désimperméabilisation de cinq cours d'écoles à VANDŒUVRE a été attribué à l'agence ARTELIA – 21, rue de la Haye – 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant total de 28 900 € HT, soit 34 680 € TTC.

En raison de plusieurs complications rencontrées en cours de chantier sur les années 2022 et 2023, la maîtrise d'œuvre a été dans l'obligation de réaliser des réunions supplémentaires :
- Problèmes d'enrobés drainants et de flash au niveau de l'enrobé à l'école Jean-Pompey,
- Travaux arrêtés et repris sur Jules-Ferry suite à des problèmes d'approvisionnement et réception décalée de certains mobiliers (pergola, bancs, claustra)...
- Réalisation de plusieurs démarches administratives pour le suivi de l'entreprise.

Le contrat initial réalisé en 2021 ne prévoit pas de clause de révision des prix. L'indice ING correspondant au courant de la main-d'œuvre a évolué depuis 2021, passant de 122.3 à 129.5 en octobre 2022, puis à 131.7 en septembre 2023.

Les prestations sont réalisées principalement sur 2023 et 2024, la maîtrise d'œuvre ne prend en compte qu'une augmentation de 1 200 € HT, soit 4 % par rapport au montant initialement prévu en 2021.

Prise en compte des évolutions rencontrées en cours d'exécution du contrat, à savoir :
-1 685 € HT, pour les réunions de chantier supplémentaires, les démarches administratives réalisées pour le suivi des prestations avec les entreprises et pour la réception tardive des travaux,
-1 200 € HT pour la prise en compte de la révision des prix.

Le montant global des prestations s'élève à 2 885 € HT, soit 3 462 € TTC.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève désormais à 31 785,00 € HT, soit 38 142 € TTC.

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie générale du contrat. Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Décision n°042 du 9 février 2024

Passation d'un contrat avec l'association « Les Films d'Eté » sise 24, rue Michel-Bégon – 41000 BLOIS, représentée par Monsieur Jean Gabriel MONTAUT, en sa qualité de Président, qui dispose du droit de représentation et réalisation du film *Les migrations, ce que j'en sais...*, qui s'engage à assurer la réalisation de son film entre les mois de février et juin 2024.

Le montant global de la prestation s'élève à 15 000 € TTC.

Imputation : 032.5 / 6188 / 21V.

Décision n°043 du 12 février 2024

Renouvellement des adhésions pour l'année 2024 aux organismes/associations suivants :

* Association NB Tech (Nancy Brabois Technologies) chez ADH – 5, rue de l'aviation – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY, pour un montant de 1 200 €.

L'association NB Tech (Nancy Brabois Technologies) est l'instigatrice d'un programme baptisé : « Pour un territoire exemplaire » que les territoires d'activités de la Métropole du Grand Nancy peuvent s'approprier. L'objectif étant de créer le premier territoire RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) partagé de France. Le tout additionné à la création d'une nouvelle association dite Association des Territoires d'Activités afin de répondre aux enjeux de la nouvelle Agence de développement économique rayonnant sur la Multipôle Sud lorraine.

A travers l'ensemble de ces actions, l'association NB Tech constitue donc un acteur dynamique majeur de la vie économique locale, participant ainsi au rayonnement du territoire ainsi qu'à son attractivité économique.

Imputation : 020.39/6281/36V.

* Centre d'Études et Expérience en Risques Environnement Mobilité et Urbanisme (CEREMA), Cité des mobilités – 25, avenue François-Mitterrand - CS 92803 | 69674 Bron Cedex. Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 0,05 € / habitant (1 600 €).

L'adhésion permet à la collectivité d'accéder de manière privilégiée à un réseau d'experts et de bénéficier d'un accès simplifié à l'expertise du CEREMA dans le cadre de la quasi-régie. L'établissement a recentré son expertise sur les enjeux d'adaptation au changement climatique et propose des interventions sur les thématiques suivantes : mobilités décarbonées, nature en ville, maîtrise du foncier, risques naturels, performance énergétique des bâtiments.

Imputation : 510/6281/49V.

* Association Le Florain, 58, boulevard Albert 1er – 54000 NANCY. Le montant de la cotisation annuelle est défini par le mode de calcul suivant : 0,03 € / habitant, soit 901,17 €.

Afin de participer activement à la réorientation de la richesse produite en Meurthe-et-Moselle vers les acteurs du territoire, la Ville a accepté la monnaie locale « Le Florain » comme instrument de paiement dans certaines activités municipales faisant l'objet d'une régie de recettes, après travail étroit avec la Direction Départementale des Finances Publiques. La Ville promeut les actions du Florain à destination des habitants et acteurs socio-économiques de la Commune.

Imputation : 70.1 / 6281 / 40V.

* Réseau Français des Villes-Santé (RFVS), EHESP bâtiment Max Weber, 2, rue Henri-le-Guilloux – 35033 RENNES cedex 9, pour un montant de 397 €.

Le Réseau Français des Villes-Santé (RFVS) de l'Organisation mondiale de la santé a pour but de soutenir et de développer le RFVS en référence aux objectifs du programme européen Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé et de permettre une coopération entre ses adhérents par des échanges d'expériences, de données, des rencontres et des actions communes.

Imputation : 410.0 - 6281 - 39V.

* Centre des Relations Publiques de Lorraine - CRPL pour un montant de 170 €.
Le Centre de Relations Publiques de Lorraine (CRPL) est une association loi 1901 qui rassemble les professionnels des relations publiques de Lorraine. Elle a pour objectif de promouvoir les métiers de la communication et leur rôle stratégique, de favoriser les rencontres et échanges entre les professionnels, de suivre les nouvelles tendances en communication numérique et de favoriser les évolutions professionnelles et la formation des adhérents.

Imputation : 022/6281/18V.

* Association Villes Internet, 68, boulevard Malesherbes – 75008 Paris, pour un montant de 2 102,73 € (0,07 € par habitant).

L'Association Villes Internet est une association d'élus locaux et d'acteurs locaux rassemblés pour le développement de l'internet citoyen et du numérique urbain.

Le label « Ville Internet » concerne les villages comme les grandes villes, dès les premiers services connectés aux habitants et usagers du territoire.

Imputation : 57/6288/18V.

* Conseil National des Villes et Villages Fleuris, 6, rue Louise Weiss – 75703 PARIS Cedex 13, pour un montant de 450 €.

Présent depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble près de 4 700 communes labellisées sur tout le territoire français, dont 277 « 4 Fleurs ».

Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

Il apparaît important de renouveler cette adhésion au regard de ces éléments et suite à l'obtention de la 4ème fleur par la Commune.

Imputation : 511,2/6281/47V.

* Association Grand Nancy Défi'b - SAMU 54 - Hôpital Central, 29, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny – 54000 NANCY. Le montant de l'adhésion est calculé sur une base de 5 €/sauveteur.

Les frais d'adhésion des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) de la Commune sont pris en charge par la Commune auprès de l'association Grand Nancy Défi'b, pour service rendu à la Commune, dans le cadre de leur mission d'intervention. Ces SVP sont formés préalablement à l'utilisation d'un Défibrillateur externe automatique (DEA) et au massage cardiaque.

Imputation : 410.0/6281/39V.

* Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS), 2 rue Henri-Bergson, CS 90026 – 67087 STRASBOURG Cedex, pour un montant de 50 €.
Cette association, reconnue d'utilité publique, mène des actions de sensibilisation auprès du grand public sur la faune sauvage, accompagne les particuliers et les collectivités volontaires dans les actions visant à sa connaissance et à sa préservation.

Une convention intégrant l'intégralité du bois communal de la Champelle dans le réseau « Refuge Nature » ASPAS a été passée en 2015.

Imputation : 70.1/6281/40V.

* Fédération Flore 54, 65, rue Léonard-Bourcier – 54000 NANCY, pour un montant de 90 €.

L'association FLORE 54 est la Fédération Meurthe-et-Mosellane pour la Promotion de l'Environnement et du Cadre de Vie. Le réseau regroupe 43 associations ou collectifs soit plus de 3 000 membres et 500 militant(e)s. Il rassemble également 62 associations dans le collectif pour la protection du massif de la forêt de Haye.

Les objectifs de FLORE 54 sont les suivants :
- regrouper les associations concernées par la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie en Meurthe-et-Moselle,
- définir les objectifs et les moyens d'une politique de gestion durable du patrimoine naturel et humain, des sites et paysages, pour une meilleure qualité de vie,
- contribuer à informer et sensibiliser le public, les élus et les administrations aux problèmes de la valorisation de l'environnement et cadre de vie,

- représenter les associations auprès des pouvoirs publics locaux, départementaux ou régionaux.

Des partenariats réguliers sur des études et animations sur le patrimoine naturel de la collectivité sont mis en place avec l'association.

Imputation : 70.1/6281/40V.

* Synergie Plantes Invasives Grand Est (SPIGEST) pour un montant de 50 €.
Les objectifs de cette association sont :
- d'organiser et de fédérer les organismes, associations, entreprises ou personnes physiques et morales qui, chacun dans leur domaine, sont concernés par la problématique des plantes invasives,
- d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques et techniques concernant ces plantes et leurs stratégies d'invasion,
- de recenser et de cartographier leurs aires d'implantation,
- de développer des modes de lutte efficaces afin de limiter l'aire d'implantation de ces plantes et qui soient respectueux de l'environnement, économiquement soutenables et socialement acceptables,
- de sensibiliser et de diffuser les résultats de ses travaux expérimentaux auprès de diverses communautés (acteurs publics et privés, particuliers...),

La Commune est un des membres du conseil d'administration.
Imputation : 70.1/6281/40V.

* Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC) pour un montant de 30 €.

La municipalité a classé en 2017 cinq sites Vandopériens en Refuges LPO : le parc Richard-Pouille, le parc du Charmois, le parc du Tonneau, la Sapinière et le bois de la Champelle. Ce dernier est également classé Refuge Nature ASPAS depuis 2015, pour la protection de sa faune.

Une convention a été signée en 2019 entre la municipalité et la CPEPESC Lorraine. Par cette convention, la CPEPESC Lorraine s'est engagée à délivrer le label « Refuge pour les Chauves-souris » et à fournir des conseils et éléments techniques nécessaires à la protection des chauves-souris. Elle s'est engagée à fournir un guide technique de l'opération, ainsi qu'un autocollant signalant l'existence du refuge.

Des partenariats réguliers sur des études et animations sur le patrimoine naturel de la collectivité sont mis en place avec l'association.

Imputation : 70.1/6281/40V.

* Association des Villes Universitaires de France, Communauté Urbaine du Grand Reims, 3 rue Eugène-Desteuque CS 80036 – 51722 REIMS Cedex pour un montant de 600 €.

L'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) a été créée en 1993. Elle a pour objet de rassembler des villes où sont implantés des établissements d'enseignement supérieur en vue d'assurer la défense de leurs intérêts communs. Elle favorise également l'échange d'expériences entre ces villes.

L'AVUF est un centre de ressources pour les villes ayant des établissements d'enseignement supérieur sur leur territoire.

Elle est force de propositions et permet la mise en réseau et l'échange d'expériences avec d'autres villes du territoire national.

Imputation : 23/6281/36V.

* Association « APAVAT Radio Fajet » 47, rue Charles III – 54000 Nancy, pour un montant de 50 €.

Radio FAJET est une associative locale, citoyenne et solidaire fondée en 1984. Elle est animée par 60 bénévoles et diffuse, 24h/24h, jusqu'à 60 programmes hebdomadaires autour de Nancy, des émissions culturelles et éclectiques, musicales et thématiques (chanson française, rock, hip-hop, reggae, funk, électro, scène régionale et musique classique).

Imputation : 022/6281/18V.

* Association des Francas de Meurthe-et-Moselle pour un montant de 369,42 € (forfait de 70 € + 0,01 € par habitant, soit : 29 942 x 0, 01 + 70 = 369,42 €).
L'association des Francas de Meurthe-et-Moselle met en œuvre de nombreuses actions en direction du public jeune au sein du territoire communal.

Imputation : 522 /6281/28V.

* Association des Ludothèques Françaises, 180B, rue de Grenelle – 75007 PARIS 7, pour un montant de 100 €.
L'Association des Ludothèques Françaises (ALF) est une Association Nationale agréée Jeunesse et Éducation Populaire. Elle fédère, représente et accompagne les Ludothèques Françaises. Elle favorise leur création, leur apporte aide, conseil, information et contribue à la professionnalisation et à la formation des ludothécaires, et elle participe aux activités telles que la fête mondiale du Jeu.

Imputation : 4228.1/6281/31V.

* Fédération européenne des sites clunisiens, Tour des Fromages, 71250 CLUNY, pour un montant de 1 800 €.

Des vingt villes composant la Métropole du Grand Nancy, Vandœuvre est la seule à pouvoir faire valoir l'existence d'un prieuré clunisien déjà remarqué en 2019 par la Fédération européenne des Sites Clunisiens.

En adhérant à la Fédération, Vandœuvre a un encart dédié sur son site internet et ainsi est reconnue et identifiée comme site clunisien historique.

Ce qui constitue une véritable mise en valeur patrimoniale et historique de notre ville dont le blason porte le bâton de prieur, en souvenir de l'histoire de notre prieuré.

Imputation : 311.16/6281/21V.

* Fondation du Patrimoine, 153 bis, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour un montant de 1 000 €.

La Commune a acquis en 2021 une collection exceptionnelle de disques 78 tours appartenant à Monsieur André Bernard décédé en décembre 2018, destinée à la Maison de l'Histoire de la Chanson située au Domaine du Charmois.

Afin de financer cet achat, la commune avait décidé de faire appel à des mécènes. La Fondation du patrimoine a ainsi été sollicitée et a accepté d'organiser une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises afin d'aider la commune à financer l'achat de cette collection. Une convention de collecte de dons d'une durée de cinq ans a été conclue avec la Fondation.

Imputation : 311.16/6281/21V.

* Association « Orchestre à l'École », 20, rue de la Glacière – 75013 PARIS, pour un montant de 100 €.

L'association a pour objet le développement de la pratique de la musique au sein des établissements scolaires, notamment à travers toute action permettant la création, le financement, le développement et la diffusion des orchestres à l'école.

Imputation : 311.1/6281/211V.

* Établissement public administratif Meurthe-et-Moselle Développement (MMD 54) 48, esplanade Jacques-Baudot, CO 90019 – 54035 NANCY CEDEX, pour un montant de 700 €.

Par délibération n°8 du 19 novembre 2018, la Commune a adhéré à la Société Publique Locale SPL-Xdemat pour la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment pour la gestion comptable. Le département de Meurthe-et-Moselle a décidé d'adosser l'offre SPL-Xdemat à l'adhésion à l'établissement public administratif dénommé Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD 54).
Imputation : 0-57/6281/191V.

* Association Scènes et Territoires, 102, rue des solidarités – 54320 MAXEVILLE, pour un montant annuel de 30 €.

L'Association Scènes et Territoires a pour objet la location à tarif très avantageux de matériels scéniques dans le cadre de manifestations à caractère culturel et artistique dans le domaine des arts vivants et visuels.
Imputation : 313.1/6281/212V.

* Images en Bibliothèques, 36, rue Godefroy-Cavaignac – 75011 PARIS, pour un montant annuel de 125 €.

Images en Bibliothèques est une association de coopération nationale pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques. Elle apporte aux vidéothécaires les informations et les formations indispensables à l'évolution de leur métier.

Imputation : 313.1/6281/212V.

* Association pour la Coopération des professionnels de l'Information Musicale (ACIM), Médiathèque musicale de Paris - Forum des Halles - 8, Porte Saint-Eustache – 75001 PARIS, pour un montant annuel de 80 €.

L'ACIM a pour but de promouvoir la diffusion de la documentation musicale en tous lieux et principalement dans les bibliothèques et institutions publiques, de participer à toute action de coopération entre les organismes assurant la collecte, le traitement, la conservation et la diffusion de la documentation musicale.

Imputation : 313.1/6281/212V.

* Association des Bibliothécaires de France, 31, rue de Chabrol – 75010 PARIS, pour un montant annuel de 260€.

L'Association des Bibliothécaires de France est un lieu d'échange constant sur tous les sujets concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels.

Imputation : 313.1/6281/212V.

* Réseau Micro-Folie de La Villette – Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette – 211, Avenue Jean-Jaurès – 75019 PARIS, pour un montant de 1000€.

L'adhésion au réseau permet de bénéficier de l'accompagnement de la Villette pour l'exploitation et l'animation de la Micro-Folie implantée à la Médiathèque Municipale Jules-Verne.

Imputation : 313.1/6281/212V.

Décision n°044 du 12 février 2024
Passation d'un contrat avec la société « Nemrod production » sise 4, rue des Cités – 88520 WISEMBACH, représentée par Monsieur Michel THONNELIER en sa qualité de Gérant, qui dispose du droit de représentation du Groupe Polnaroïd, qui s'engage à assurer un concert le 22 mars 2024 à 20h30 à la salle des fêtes Bernie-Bonvoisin de Vandœuvre-lès-Nancy.

Le montant global de la prestation s'élève à 5 000 € TTC. Les frais de repas (320 €), de SACEM et de CNM (600€) seront pris en charge directement par la Commune.

Imputations : 311.21 6042, 6188, 6232 21V.

Décision n°045 du 12 février 2024
Passation d'un contrat d'engagement groupé avec Monsieur José PEREIRA, demeurant au 4, rue des Hortensias – 54300 Hériménil, en sa qualité de prestataire représentant l'Orchestre José Pereira composé des trois artistes suivants : José Pereira, Ramon Pereira et Marie-France Pereira, qui s'engagent à assurer trois animations musicales les 16, 17 et 24 mars 2024 à partir de 12h à la salle des fêtes Bernie-Bonvoisin à Vandœuvre dans le cadre des repas des Seniors.

La Commune réglera à chaque artiste un cachet net de 600 € TTC pour les trois dates. Les cotisations sociales pour les trois artistes (1 786,05 €) et les frais de SACEM (250 €) seront réglés directement par la Commune.

Imputations : 311,16 64131.1 et 6232 21V.

Décision n°046 du 14 février 2024
Par décision n°311 du 23 septembre 2021, un marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une extension à l'école de musique du Groupe Scolaire Jeanne d'Arc a été attribué au groupement composé de :
- BENJAMIN FEDELI - AUP LORRAINE, 258, avenue de Strasbourg – 54000 NANCY
- TECC SARL, 258, avenue de Strasbourg – 54000 NANCY
- SCÈNE ACOUSTIQUE, 6, rue des Vignes – 67205 OBERHAUSBERGEN.

Par décision n°001 du 11 janvier 2024, un avenant a été réalisé afin d'autoriser la maîtrise d'œuvre à effectuer deux missions complémentaires :
- Une mission signalétique d'un montant à 3 000 € HT
- Une mission d'études photovoltaïques d'un montant à 5 000 € HT.

Au cours de la réalisation de ces missions, des modifications au programme ont été effectuées, notamment la conservation du préau initialement démoli, entraînant des études supplémentaires à effectuer par la maîtrise d'œuvre.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle initialement affectée aux travaux a été estimée à 1 665 000 € TTC et porte forfait de rémunération provisoire de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 111 000 € HT, soit 133 200 € TTC, basé sur un taux de rémunération du groupement de 8 %.

Il est nécessaire de valider le chiffrage de l'APD et d'établir le coût prévisionnel des travaux. Cet ajustement prend en compte :

- Les modifications techniques visant à améliorer la pérennité de l'ouvrage et le confort des utilisateurs,
- La prise en compte d'équipements de CVC de meilleure qualité (montée en gamme), afin de répondre aux degrés actuellement en vigueur.
- L'impossibilité de faire du réemploi en raison de la vétusté des matériaux de tout l'espace de l'École de musique,
- L'intégration dans les dispositions techniques d'une peinture anti-tag pour la façade,
- La modification de l'accès et de la plateforme,
- La réalisation d'une plus grande clôture du lot Espaces Verts et l'intégration d'une séparation pour plus de sécurité avec l'école élémentaire Jeanne d'Arc,
- La réalisation d'une demande de GTC particulière pour l'énergie et les équipements techniques, ainsi que la prise en compte de plus d'équipements de gestion,
- La conjoncture économique inflationniste du secteur du bâtiment.

Il convient de prendre acte du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 7.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché.

Prise d'acte du coût de réalisation des travaux établi à 1 615 037,00 € HT, soit 1 938 044,40 € TTC, entraînant une augmentation de 273 044,40 € TTC.

Ces ajustements techniques entraînent une hausse de 16,40 % par rapport à l'enveloppe prévisionnelle.

- Fixation définitive de la rémunération de la maîtrise d'œuvre, basée sur l'estimation définitive du coût des travaux, déterminé à 129 202,96 € HT, soit 155 043,55 € TTC.
Le montant de l'avenant s'élève à 18 202,96 € HT, soit 21 843,55 € TTC, à savoir une augmentation de 16,40 % par rapport au marché initial.

--Règlement de la somme due au groupement pour les travaux d'études et d'analyses supplémentaires réalisés suite à la modification du programme, soit 6 000 € HT, 7 200 € TTC.

Le pourcentage d'augmentation global des prestations est de 29,01 % (avenant n°01 et APD compris).

Le montant total des prestations allouées à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école de musique du Groupe Scolaire Jeanne d'Arc est de 143 202,96 € HT, soit 171 843,55 € TTC (APD + Missions complémentaires).

La répartition entre les membres du groupement s'effectue conformément à l'annexe financière transmise par le titulaire.

Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations. Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

Décision n°047 du 14 février 2024
Passation d'un contrat avec l'entreprise NEMROD PRODUCTION, sise 4, rue des cités – 88520 WISEMBACH, représentée par Monsieur Thonnelier en sa qualité de producteur, qui assurera la prestation technique lors de la représentation du concert « Les Ramoneurs de Menhirs et Plantec » qui aura lieu le vendredi 15 mars 2024, à 20h30 dans la salle Bernie-Bonvoisin à Vandœuvre-lès-Nancy.

Le montant global de la prestation s'élève à 5 250 € TTC.
Imputation : 311.21 - 6188 21V.

Décision n°048 du 14 février 2024
Par décision n°373 du 18 novembre 2022, un marché à procédure adaptée relatif aux travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été attribué pour son lot n°05 « Menuiserie intérieure » à l'entreprise MENUISERIE DENARDE - ZI du Docteur SCHWEITZER – 57130 ARS-SUR-MOSELLE.

Il est nécessaire de modifier les prestations prévues au contrat. En effet, lors de la réalisation des travaux au Groupe Scolaire Brabois, un seul bloc-porte était nécessaire sur les trois initialement prévus au marché. Les blocs-portes des bureaux de la direction de l'école primaire et élémentaire n'ont pas été installés.

Modification des travaux initialement prévus au contrat, entraînant une moins-value de 1 380,00 € HT, soit 1 656,00 € TTC.

Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées et s'appliquent tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. L'avenant prend effet dès sa notification au titulaire et permet de régler les situations de paiement en attente.

M. BARBIER : Tout d'abord, au nom de notre groupe Oui Vandœuvre, nous voudrions adresser nos condoléances à notre collègue Jérémy RICHARD qui est endeuillé ces jours derniers et lui adresser nos meilleures pensées.

Je me permets de prendre la parole sur la décision numéro 3 sur des problèmes, vraisemblablement, d'insalubrité de logement. Est-il possible de nous éclairer sur cette décision ? C'est la décision numéro 3 du 15 janvier.

M. le Maire : Je me suis permis de faire un message sur une publication de Jérémy RICHARD. Nous nous associons évidemment. On hésite parfois parce que cela peut gêner les élus. Cependant, je pense que si lui-même l'a dit publiquement, c'est que cela ne le dérange pas, donc nous sommes tous ensemble derrière lui.

Concernant la question qui est posée, je donne la parole à Philippe ATAIN-KOUADIO.

M. ATAIN-KOUADIO : La décision numéro 3 du 15 janvier présente des aspects financiers, donc je laisse Sylvain THIRIET répondre.

M. THIRIET : C'est simplement une personne qui avait engrangé beaucoup de choses à son domicile. Cela devenait insalubre. C'est un syndrome de Diogène. Il a donc fallu intervenir comme nous le faisons fréquemment dans ce cas-là.

M. BARBIER : Avons-nous espoir de retrouver les sommes engagées ?

M. THIRIET : Il existe toujours une possibilité de suivre, donc oui, nous allons enclencher la procédure.

M. le Maire : C'est une question importante. Quand vous êtes maire dans une ville de 30 000 habitants et que vous avez des habitants qui se mobilisent pour vous dire : « M. le Maire, ne laissez pas notre voisinage dans cet état, il y a des gens qui perdent les pédales, qui ont des soucis psychologiques, qui sont complètement isolés, qui n'ont plus de famille… », nous sommes effectivement obligés d'engager les sommes.

Sur le principe, nous espérons retrouver les sommes puisqu'une procédure est mise en place. Pour le quartier, c'est toujours positif. Souvent, les gens ont heureusement de l'humanité en nous disant : « On n'attaque pas la personne, nous ne souhaitons pas qu'elle soit mise à l'écart mais nous souhaitons que son problème soit réglé ». Souvent, c'est le problème de Diogène. Des gens accumulent des débris, ne jettent pas les affaires à la poubelle, etc. Nous avons cela quelquefois dans l'année sur une ville comme Vandœuvre.

Récemment, nous avons été alertés dans le secteur du marché. C'est terrible. Quasiment toute la copropriété a voulu se mobiliser. Nous engageons donc des procédures et quelquefois, c'est un peu long et lent.

Nous avons l'espoir de retrouver les sommes puisque normalement… Il faudrait peut-être qu'il y ait un suivi pour savoir s'il y a un retour.

M. ATAIN-KOUADIO : Tout à fait, ce sont des situations que nous avons ponctuellement. Il s'agit de situations où nous sommes obligés de faire, par subsidiarité, un désencombrement parce qu'il y a un danger ponctuel pour l'entourage. Il y a une évaluation de la solvabilité du ménage, et par subsidiarité, une exécution d'office par la collectivité qui est une majoration de 10 %, puis ensuite des process de recouvrement.

En ce qui concerne les suivis, il faut savoir que nous avons mis en place des comités techniques de prévention et de lutte contre le logement insalubre et non décent. Dans le cadre de la convention qui a été délibérée dernièrement avec l'ADIL, nous avons un process de rédaction d'une consolidation juridique des process de

recouvrement. Nous sommes donc tout à fait dans cette logique, avec un suivi des dossiers.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication

———

2) Signature d'une convention de partenariat avec le ministère des Armées (MINARM)

Rapporteur : M. HABLOT

Le 1er décembre 2023, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Général de brigade aérienne Vincent COSTE, gouverneur militaire de Nancy, délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle et Commandant de la brigade aérienne de l'aviation de chasse. Suite à cette rencontre, il est proposé à la commune de signer une convention de partenariat avec le ministère des Armées dans le Département.

Dans le contexte international actuel, marqué par l'instabilité de l'Europe de l'Est, de nombreuses collectivités formalisent un partenariat avec l'Armée. Le Grand Nancy est particulièrement concerné au vu de sa situation géographique et du nombre important de services militaires implantés sur le territoire. Vandœuvre, quant à elle, accueille notamment le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (pour les trois armées).

La convention de partenariat proposée fixe les objectifs de collaboration entre le ministère des Armées et les collectivités dans le but de promouvoir de façon globale l'esprit de défense, d'accompagner le personnel du ministère des Armées et sa famille et soutenir les projets visant au développement de l'esprit civique et citoyen.

Quatre objectifs principaux y sont déclinés :

- favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et de sa famille,
- développer la force morale de la jeunesse,
- entretenir le lien Nation-Armée et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense,
- développer le devoir de mémoire.

La signature d'une telle convention n'aurait pas d'incidence financière directe pour la Commune et pourrait, par exemple, se traduire par :

- des facilités accordées aux familles de militaires pour l'accès au logement, à l'offre d'accueil petite enfance, aux inscriptions scolaires, périscolaires, sportives ou culturelles,
- un soutien aux actions « jeunesse » de l'Armée (parcours de citoyenneté, stages de découverte, service militaire volontaire...),
- une collaboration et une communication autour de l'esprit de défense (réserve citoyenne, journées sport-armées-jeunesse...),

- la participation des scolaires aux cérémonies commémoratives.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature de la convention de partenariat avec le ministère des Armées et sa reconduction tacite, ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire : Nous allons passer à la question suivante concernant la signature d'une convention de partenariat avec le ministère des Armées. M. GOUTEUX connaît bien cette question, il a aidé à l'élaborer. La délibération que nous présentons est aussi le fruit d'un travail de concertation entre nos services et l'armée.

Vous avez les motifs qui sont exposés. Le 1er décembre 2023, j'ai rencontré le gouverneur militaire de Nancy. Je n'étais pas le seul puisque le maire de Lunéville était là, ainsi que le maire de Pont-à-Mousson. Ce sont des villes importantes en Meurthe-et-Moselle, dont les maires sont concernés. Il me semble que d'autres villes, où l'armée était présente, étaient également représentées comme c'est le cas chez nous. Toul était là. Nous avons rencontré Vincent COSTE, gouverneur militaire de Nancy, général de brigade aérienne, délégué militaire départemental de la Meurthe-et-Moselle et commandant de la brigade aérienne de l'aviation de chasse.

A la suite de cette rencontre, il est proposé à la Commune de signer une convention de partenariat avec le ministère des Armées.

Dans le contexte international actuel, marqué par l'instabilité de l'Europe de l'Est, de nombreuses collectivités formalisent un partenariat avec l'armée. Le Grand Nancy est particulièrement concerné et Vandœuvre aussi puisqu'elle accueille notamment le centre d'information et de recrutement des Forces armées pour les trois armées.

La convention de partenariat proposée fixe les objectifs de collaboration entre le ministère des Armées et les collectivités dans le but de promouvoir l'esprit de défense.

Quatre objectifs principaux y sont déclinés :

- favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et de sa famille ;
- développer la force morale de la jeunesse ;
- entretenir le lien Nation-Armée et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense ;
- développer le devoir de mémoire.

La signature d'une telle convention n'aurait pas d'incidence financière directe pour la Commune et pourrait se traduire par :

- des facilités accordées aux familles de militaires ;
- un soutien aux actions « jeunesse » de l'armée (parcours de citoyenneté, stages de découverte, service militaire volontaire...) ;
- une collaboration et une communication autour de l'esprit de défense ;
- la participation des scolaires aux cérémonies commémoratives.

Il est proposé d'approuver la signature de cette convention.

Je voudrais rajouter deux choses importantes. Pour ceux qui ne sont pas convaincus et pour montrer que ce ne sont pas simplement de vains mots mais au contraire une réalité concernant cette signature, sachez que le représentant de l'armée nous a bien expliqué qu'il pouvait prendre en charge des jeunes, par exemple pour les amener vers l'emploi, que beaucoup ressortaient avec un travail et une rémunération – cela pouvait être sur quelques mois –, qu'ils étaient notamment formés sur les métiers de l'isolation thermique, des métiers d'actualité dans les bâtiments, y compris les rénovations. Ce n'est pas rien.

Puis, dernière chose mais qui, pour nous, n'est pas la moindre et nous sommes dans quelque chose de concret, la dernière fois, nous avons tous voté sur l'AMI et sur le devenir de la caserne Faron, laquelle est en face du centre de sélection. Le représentant de l'armée dans le centre de sélection nous dit : « Ne nous laissez pas tomber. Nous avons une petite infrastructure de sport mais vous allez peut-être faire des choses sur le sport. C'est le quartier voisin et nous pouvons vous aider à accompagner, par exemple des associations ou des jeunes, sur le sport ».

Je ne vous fais pas de dessin. Imaginez ce que nous pouvons faire. Nous ne sommes pas dans la théorie. La phrase est la suivante : soutien aux actions « jeunesse » de l'armée (parcours de citoyenneté, stages de découverte, service militaire volontaire…). Nous pouvons connecter des forces entre elles au lieu de les opposer. L'armée n'est pas synonyme de guerre. C'est aussi pouvoir se défendre. On s'en rend compte, donc honneur à ceux qui y pensent et que nous puissions connecter des quartiers à ce formidable outil qu'est le centre de sélection de toute la région Grand Est, qui est juste sur Vandœuvre mais on l'oublie.

Mme RENAUD : M. le Maire, je ne peux qu'être d'accord, même si peut-être certains de nos collègues ne le seraient pas. Lorsqu'on signe une convention comme celle-ci avec l'armée, je vous rappelle qu'il existe un dispositif qui s'appelle le SNU (service national universel) et qui, pourtant, déplaît à beaucoup de personnes. Croyez-moi, c'est un engagement de la part des jeunes qui est formidable. Personnellement, je pense que vous pourriez nous aider à ce que le lycée Callot puisse faire une démarche de cette sorte. Je crois que pour les jeunes, c'est vraiment une chance.

Je me rappelle d'une remarque l'année dernière au lycée Varoquaux, avec des jeunes qui venaient de la région parisienne, le 93, et également de Lyon. Quand je leur ai demandé : « Que signifie pour vous le fait de porter un uniforme tel que celui-là et d'être devant le drapeau français ? » Ils m'ont répondu : « Madame, il n'y a plus aucune différence entre les uns et les autres, c'est l'égalité complète ». C'est ce que je tenais à dire.

M. le Maire, je prendrai l'attache du proviseur de Callot. Peut-être qu'avec votre aide, nous pourrons réussir à convaincre quelques élèves de participer à ce dispositif qui pourrait être en accord avec la convention que nous allons signer.

M. le Maire : Vous connaissez, Dominique, les chemins pour aller vers le maire de Vandœuvre. Vous connaissez David QUILLERE ici présent et tous les services. Je me ferai un plaisir de vous accompagner auprès des élèves. La parole est à Sylvain THIRIET.

M. THIRIET : Nous en avons déjà pas mal parlé au lycée Callot. En classe de seconde, il est demandé à nos élèves de faire un stage de fin d'année scolaire, vers fin juin. Or, les élèves ont des difficultés à trouver des stages puisque rien n'était prévu jusqu'alors. C'est un peu le flou artistique. Le lycée Callot a donc pris l'initiative en disant qu'ils pourraient se passer de ce stage s'ils faisaient le SNU. Ainsi, les élèves auraient la possibilité de faire le SNU au lieu de faire le stage en entreprise ou en collectivité, qui est très difficile à trouver puisque tous les élèves se retrouvent en même temps sur le marché des stages, plus les élèves des lycées professionnels. C'est une démarche qui était engagée.

M. SAINT-DENIS : J'ai préparé un petit laïus pour vous rappeler un peu l'historique. Cette convention, qui est intéressante, arrive à point nommé. Elle est signée pour deux ans – c'est pour la fin du mandat –, avec tacite reconduction.

Dans les détails, nous lisons des paragraphes assez intéressants. En ce qui concerne la ville de Vandœuvre, M. le Maire, je ne voudrais pas être mauvais joueur mais à Vandœuvre, nous avons le festival de musique militaire. C'est dommage qu'on n'ait pas continué parce que nous étions « connus » pour cela. On aime ou on n'aime pas mais il y avait ce festival qui était intéressant. C'est compliqué parce qu'entretemps, l'armée s'est réorganisé mais cela remplissait largement le parc des sports notamment ou la place du marché. Un jour, nous pourrions peut-être repartir dans ce domaine-là. C'est une animation.

Par ailleurs, il est étonnant que l'on commence par cette délibération. Effectivement, nous sommes à 2 000 km d'un conflit qui n'en finit pas, avec des images qui ressemblent quasiment à la guerre des tranchées de 1914-1918. Nous y voyons comment un peuple consent à un sacrifice dans un esprit de défense. Nous sommes à 2 000 km. Il y a peut-être des acquis qu'il faut remettre en question. Est-ce que là, au coup de sifflet, au coup de téléphone, on partirait les uns et les autres pour défendre le pays ? On peut se poser la question. Cela veut dire que cela s'entretient.

La convention que vous proposez ce soir à la signature fait partie des questions que peut se poser une collectivité municipale territoriale comme nous.

Nous avons la chance, comme vous l'avez dit, d'avoir sur notre territoire un lieu militaire même si ce n'est pas un lieu où l'on entend la levée des couleurs comme dans certains régiments ou à certains endroits avec une base aérienne. Nous avons un groupement de recrutement et de sélection. Ce n'est plus un centre de sélection, c'est un groupement de recrutement et de sélection Nord-Est. Les mots ont leur sens.

A la caserne Drouot que tout le monde connaît, j'avais déjà dit ici, M. le Maire, qu'il serait intéressant que nous puissions organiser une visite, peut-être pas tout le monde mais pour voir ce qui s'y passe. On serait parfois stupéfait des problèmes de sélection. J'ai déjà indiqué lors d'un précédent conseil municipal que beaucoup de nos jeunes concitoyens arrivent toujours par le bus avec leur petit paquetage. Ils ne veulent pas uniquement être sélectionnés, ils veulent embrasser la carrière. Nous savons qu'à peu près 30 % ne sont pas pris malheureusement. Ce serait intéressant de voir l'état de la jeunesse actuelle parce que c'est une façon un petit peu de le faire.

Avant, tout le monde passait dans ce centre de sélection, sauf les dames. Il est ouvert à tout le monde. Ce lieu vit sa vie. Nous le voyons une fois par an lors de la commémoration de la Sainte-Barbe. On essaye d'entretenir les traditions et c'est très bien. C'est ce qui est demandé dans la convention.

Quand on regarde les lycées de la Défense – vous avez regardé la liste –, dans l'agglomération, il n'y a que des lycées d'enseignement privé. Cela me gêne un peu. Il faudrait vraiment que nous puissions nouer avec le lycée Callot. Ce n'est pas une obligation mais nous avons sur notre sol… Pourquoi Lunéville ? Vous avez été avec la maire de Lunéville parce que nous nous étions battus pour que le 53ème RP de Lunéville reste à Lunéville. Après, on aime ou on n'aime pas mais c'est un combat qui est permanent.

Nous avons deux collèges et un lycée. Dominique RENAUD a rappelé le service national universel. Il y a aussi le service militaire volontaire qui peut être intéressant également.

Je redis une chose importante, M. le Maire. Là, nous pouvons peut-être pointer parce que c'est une vraie délégation. Je sais qu'elle échoit à notre collègue Henri ROUSSELOT qui en a déjà beaucoup sur le dos. Vous savez que le recensement à 16 ans se fait en mairie. J'ai les chiffres, c'est 750 à Nancy et 250 à peu près chez nous, la deuxième ville du département. Ils viennent là se faire recenser. On leur donne ensuite une possibilité de se faire convoquer à la JDC (journée défense citoyenne). Il y a des endroits où c'est organisé. Nous avions d'ailleurs fait des journées exceptionnelles au Charmois où les élus expliquent aussi. Nous ne sommes pas là uniquement dans un cadre de défense, nous sommes là pour montrer l'engagement vers la collectivité, l'engagement vers les autres. On pourrait tout à fait organiser cela.

Les 250 qui sont recensés par an, on a les noms et les prénoms de ces jeunes. J'aurais souhaité que par une cérémonie… Il y en aurait peut-être 10 ou 20 % qui ne pourraient pas venir mais au moins, qu'il y ait un moment de communion de ces jeunes qui vont partir vers leurs études ou autres.

Il y a aussi le rôle de correspondant-défense qui est à rejouer. Je sais que c'est Henri ROUSSELOT, de nouveau, qui en a la charge.

Puis, vous voyez que j'ai pris les deux petits flyers qui traînaient sur nos… Je les remettrai en partant parce qu'il n'y en a plus d'autres. J'ai déjà demandé qu'il y ait à l'accueil, puisque nous avons signé une convention, une identification pour que le jeune qui veut avoir une information en mairie trouve ces documents immédiatement. C'est très simple à faire. Que l'on puisse au moins avoir l'information immédiate à 15, 16, 17, 18 ou 19 ans quand on en a besoin.

Ce sont les quelques réflexions que je souhaitais vous apporter. Je souhaite longue vie, même si ce n'est que deux ans, à cette convention. Je vous remercie.

M. le Maire : Évidemment, le but d'une convention, c'est de la faire vivre. Nous avons l'administration mais aussi des élus qui sont référents auprès de l'armée. Nous avons les outils qui permettent de bien informer. Je pense notamment aux bornes interactives. Nous avons rencontré des partenaires qui nous ont indiqué comment les utiliser ou les optimiser. Les jeunes de maintenant peuvent correspondre plus facilement à partir du moment où on les connecte.

Adopté à l'unanimité

———

3) Délégations du Conseil municipal au Maire : application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales – Modification des délibérations n°4 du 23 mai 2020 et n°4 du 10 octobre 2022

Rapporteur : M. HABLOT

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu l'article 173 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relatif à la simplification du fonctionnement des institutions locales,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°4 du conseil municipal du 23 mai 2020 et n°4 du 10 octobre 2022 par lesquelles le conseil municipal a accordé au Maire un certain nombre de délégations et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux et de 215 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget (point 4 de l'article L. 2122-22),

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la limite de cette délégation, au regard notamment du renchérissement des coûts et de l'évolution des seuils de déclenchement de procédure formalisée, pour permettre une plus grande souplesse dans la gestion administrative des projets,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier les délibérations n°4 du conseil municipal du 23 mai 2020 et n°4 du 10 octobre 2022,

- d'accorder délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant :
  * la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
  * les avenants se rapportant aux marchés et accords-cadres supérieurs aux seuils de procédure formalisée dès lors que l'avenant ne conduit pas à majorer le montant initial du marché de plus de 20 % et sous couvert des règles du code de la commande publique ».

- d'accorder l'ajout des délégations suivantes au Maire :
  * 30° : d'admettre en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100 € ;
  * 31° : d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

En l'absence de Monsieur le Maire, et par application des articles L. 2122-17 et L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, la signature des décisions prises dans le cadre ci-dessus sera accordée aux élus ayant reçu délégation du Maire.

M. le Maire : La question suivante concerne des délégations du Conseil municipal au Maire. Vous avez l'exposé des motifs. Sont rappelés les lois, les délibérations et les articles par lesquels le Conseil municipal a accordé au Maire un certain nombre de délégations, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 1 000 000 € pour les marchés de travaux et de 215 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la limite de cette délégation au regard notamment du renchérissement des coûts et de l'évolution des seuils de déclenchement de procédure formalisée et pour permettre une plus grande souplesse dans la gestion administrative des projets,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier les délibérations du 23 mai 2020 et du 10 octobre 2022 et d'accorder délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant :
  - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils de procédure formalisée ;
  - les avenants se rapportant aux marchés et accords-cadres supérieurs aux seuils de procédure formalisée, avec plus de 20 % et sous couvert des règles du Code de la commande publique ;
- d'accorder l'ajout des délégations suivantes au Maire.

Pour bien comprendre, que les choses soient claires, je n'abuse pas de ces fonctions puisque je laisse faire l'administration. C'est bien pour que les choses aillent plus vite. Ce sont les services qui s'approprient, en gros, les pouvoirs du maire, bien sûr avec ma responsabilité au niveau de la signature. C'est pour être plus souple, n'est-ce pas ?

M. GOUTEUX : Oui, c'est cela. Compte tenu du fort renchérissement des marchés ces trois dernières années – l'aluminium a pris 60 % sur un an par exemple –, nous sommes en difficulté pour instruire les dossiers d'investissement particuliers. Cela nécessite de venir devant le Conseil municipal, ce qui fait qu'à certains moments, nous ne sommes plus en mesure de faire avancer les dossiers puisqu'il n'y a pas de délégation pour le faire. Il faut une délibération.

Il est donc proposé de fonctionner comme d'autres collectivités, c'est-à-dire d'accorder délégation jusqu'aux différents montants de procédure formalisée. Tout simplement. C'est à peu près ce que tout le monde fait. La décision de principe du marché étant prise, cela permet à l'administration de travailler. Puis, pour tous les dossiers dont les consultations amènent une procédure formalisée, naturellement, nous passons en Conseil municipal.

M. le Maire : En gros, l'administration a besoin de ne pas perdre du temps, donc on donne le maximum de pouvoir au maire, mais c'est bien sûr l'administration qui l'utilise pour aller plus vite.

Adopté à l'unanimité

————

4) Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : M. THIRIET

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et L. 3312-1 ;

Considérant que le débat sur les orientations budgétaires est une formalité substantielle à l'adoption du budget (TA Versailles 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury) ;

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 de la collectivité,
- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

M. THIRIET : Nous arrivons au rapport d'orientation budgétaire 2024. Je vous rappelle que cela fait partie d'un cycle budgétaire qui a commencé à la mairie de Vandœuvre par une lettre de cadrage aux services et aux élus le 24 octobre. Puis, nous avons organisé des conférences budgétaires.

Le résultat ce soir, c'est donc ce rapport d'orientation budgétaire qui va ensuite engendrer le débat d'orientation budgétaire. L'étape suivante sera le vote du budget au 15 avril 2024. Au final, au regard de ce qui était réalisé, nous aurons le compte administratif 2023 en juin. Il y a toujours une année d'écart.

Nous allons rentrer dans le vif du sujet. Nous commençons par noter les faits marquants en 2023. Nous allons essayer de nous élever un petit peu, de regarder ce qui s'est passé en Europe, avec une inflation qui certes a diminué mais qui reste quand même à des niveaux assez élevés. Cette inflation pèse sur les économies nationales mais aussi au plan local.

En France, la situation de l'économie – nous y reviendrons tout à l'heure – est assez dégradée, avec une évolution du PIB de seulement 0,9 %. Nous pouvons relativiser par rapport à d'autres pays européens qui sont moins bien lotis. Malgré tout, c'est un ralentissement notable.

Puis, le nombre d'inscrits à France Travail décroît mais moins vite que ce que l'on pouvait espérer, avec un taux de chômage qui reste à 7,4 %.

La loi de programmation 2023-2027 du gouvernement assure un concours assez important aux collectivités, ce qui est une évolution, avec néanmoins la disparition des concours exceptionnels qui avaient fait suite à toutes les crises que nous avons connues (Covid, inflation et autres). Les collectivités sont invitées à faire un effort de réduction du déficit public. Elles seront mises à contribution avec un objectif qui est un déficit public ramené à 3 % en 2027.

La loi de finances pour 2024 était présentée au parlement le 30 décembre 2023, avec une situation assez préoccupante des finances publiques. En effet, le gouvernement a tablé sur une croissance à 1,4 %, ce qui était, de l'avis de nombreux spécialistes, un chiffre déjà un peu élevé.

Le ministre de l'Économie a revu un petit peu sa copie puisque le 18 février 2024, il a ramené cette prévision de croissance à 1 %. Forcément, moins de recettes veut dire moins de dépenses et un « coup de rabot » de 10 milliards d'euros. Ce coup de rabot, vous l'avez tous vu. Beaucoup de politiques publiques vont en pâtir, notamment l'enseignement puisque ce sont 660 millions d'euros qui vont s'envoler. L'Éducation nationale est prioritaire mais en même temps, on rabote.

Je pourrais dire la même chose sur tout ce qui est transition écologique puisqu'un coup de rabot non négligeable a été donné, également, sur cette politique publique.

Puis, un probable plan d'économie, d'une quinzaine de milliards d'euros, devrait arriver à l'été, avec une loi de finances rectificative qui, ce coup-ci, sera forcément présenté à l'Assemblée nationale. En dessous de 10 milliards, on peut se passer de l'Assemblée nationale. Là, on s'attend à un chiffre supérieur, donc il y aura forcément un débat et un vote à l'Assemblée nationale.

L'idée est de ramener le déficit public à moins de 3 % en 2027, sachant que le ministre, Bruno LEMAIRE, a d'ores et déjà annoncé que le déficit public pour l'année 2023, qui était annoncé à 4,9 %, sera bien supérieur. Nous pouvons effectivement être inquiets pour la suite, notamment pour la loi de finances 2025 durant laquelle on annonce encore des économies. Quand on entend les pistes qui sont notifiées sur les affections de longue durée, cela peut… Nous verrons la suite. J'en reste là.

Concernant les finances sociales, je le disais précédemment, tout ce qui est dépenses liées à la Covid, c'est fini. Le « quoi qu'il en coûte » est terminé. Nous le savons. Nous l'avons dit. Il y aura, au 1er janvier et au 1er avril, des revalorisations – je dirais traditionnellement – des pensions et des prestations sociales, puis une augmentation des dépenses salariales atteignant 5 milliards d'euros.

Concernant les finances locales, l'évolution des dépenses est évaluée à 9,4 % pour 2023, avec – nous le savons et nous l'avons vécu sur Vandœuvre – une augmentation des frais de personnel, notamment avec les évolutions du point d'indice des agents de la fonction publique estimées à 5,1 % pour 2023.

Les recettes s'élèvent à + 5,1 %. Nous voyons déjà un effet ciseaux assez marqué puisque les dépenses augmenteraient plus vite que les recettes, avec un ralentissement du produit de la TVA en 2023, mais aussi une forte baisse des droits de mutation de l'ordre de 20 %. Nous en reparlerons tout à l'heure pour Vandœuvre. C'est tout ce qui concerne la fiscalité due aux transactions immobilières sur un territoire.

Puis, nous avons une diminution de fait de l'épargne brute puisque plus de dépenses, moins de recettes, c'est mécanique.

En matière d'investissement, nous avons des dépenses qui pourraient croître de 9,1 %, avec un recours à l'emprunt qui augmenterait de 6,6 %.

Voilà pour la loi de finances 2024. Maintenant, nous allons passer au niveau de Vandœuvre, avec les principales dépenses de fonctionnement.

En premier lieu, dans les dépenses courantes, nous pouvons signaler la lettre de cadrage qui était envoyée aux services et aux élus. Cette lettre de cadrage proposait un budget de reconduction, à savoir le maintien des montants de l'année précédente. Je tiens à saluer ici le respect de cette orientation par les services et par les élus – nous pouvons à nouveau les en remercier –, avec, depuis deux ans maintenant, une recherche de réduction des dépenses dites courantes. Nous essayons de minimiser nos dépenses. Nous avons donné quelques exemples – mais qui ne sont pas anecdotiques – sur les frais d'affranchissement, les frais liés aux photocopies, les frais d'abonnement… Cette liste n'est pas exhaustive bien entendu.

Néanmoins, malgré ce budget de reconduction, il est évident que certains services ne peuvent pas aller dans ce sens puisqu'il y a des augmentations incompressibles, notamment pour les fluides. Même si nous avons connu une situation plus inquiétante les années passées, malgré tout, cela pèse.

Sur la restauration, notre prestataire nous avait déjà demandé des suppléments par rapport aux augmentations et à l'inflation. Nous aurons un renouvellement du marché en septembre. Nous nous attendons à des hausses qui ne sont pas encore définies puisque nous n'avons pas encore analysé les offres des prestataires qui se sont manifestés. Ce sera prochainement en avril.

Concernant les politiques publiques, comme je le disais, nous avons un budget de reconduction mais avec une volonté d'afficher les meilleurs services à nos concitoyens. Je vais donner quelques exemples qui ne sont pas exhaustifs. Nous pourrons en dire davantage lors du budget.

On souligne des dépenses renforcées dans les domaines artistiques et culturels, avec la Maison de la chanson française et l'HiLo, musée défendu par notre collègue Juliette REGNIER notamment, la poursuite des efforts sur l'équipement de la police municipale, la poursuite de l'adhésion au CSU (centre de surveillance urbaine) et le maintien des formations de nos policiers.

Il est à noter également – on oublie parfois de le dire – un soutien continu et important aux écoliers de Vandœuvre. Cela représente un montant de 47 € par enfant en maternelle et de 49 € en élémentaire. Cela vient en plus de tout ce qu'il y a à côté, notamment au niveau du personnel puisque sur Vandœuvre, nous avons une offre des ATSEM conséquente pour nos enfants, ce qui constitue un soutien également aux professeurs des écoles en maternelle.

Puis, nous avons des efforts accrus – et c'est normal – en matière de développement durable et de transition écologique. On le dit, le dérèglement climatique est là. Le maîtriser sera peut-être difficile. Cela dépend de tout le monde mais à notre niveau, il faut voir l'adaptation à ce dérèglement climatique. Nous sommes engagés dans la démarche TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique), le PCAET (plan climat-air-

énergie territorial) à notre niveau. Il y en a un qui existe au niveau de la Métropole. Néanmoins, il me semble que nous avons mis en place le PCAET avant la Métropole.

Puis, nous avons un travail sur les mobilités douces, etc. Nous pourrions rallonger la liste.

Nous passons maintenant aux dépenses du personnel. Comme vous le savez, c'est un budget important sur les dépenses de fonctionnement. Nous avons une augmentation maîtrisée à 1,2 %, avec des évolutions non maîtrisables puisque nous avons par exemple une évolution de 5 points d'indice au 1er janvier, ce qui, ramené à la commune de Vandœuvre, représente 263 000 €.

Le deuxième point qui est mentionné, c'est le transfert du service Séniors vers le CCAS. Qui dit transfert d'un service dit transfert des charges de personnel. Nous avons donc 324 000 € qui vont aller vers le CCAS. Nous en reparlerons tout à l'heure. Forcément, la subvention du CCAS sera augmentée.

Nous avons une diminution de 800 000 € des charges liées aux facteurs sortants. Les facteurs sortants – on pourrait en faire la liste –, ce sont les départs en retraite, les mutations, tout le mouvement de personnel classique.

Puis à l'inverse, nous avons une hausse due à des facteurs internes (recrutements, évolution de carrière, etc.), estimée à 790 000 €, et une provision de 50 000 € pour d'éventuelles ruptures conventionnelles.

Voilà pour les chiffres concernant les dépenses du personnel. Toutefois, il n'y a pas que les chiffres puisque pour notre personnel, il faut aussi veiller à la sécurité au travail et à l'action sociale. Dans ce domaine, nous maintenons les crédits alloués en fonctionnement et en investissement à hauteur de 10 000 € et 7 500 €. C'est également un effort que nous avons consenti pour nos agents, à savoir une revalorisation des tickets restaurants de 6,50 € à 7 €, ce qui représentera une dépense nouvelle de 37 000 €.

Puis, j'aurais pu mentionner le maintien, sur la formation, d'un budget conséquent à hauteur de 130 000 €.

Ensuite, concernant les subventions aux associations, nous avons un soutien continu et renforcé important sur la commune d'environ 3,6 millions d'euros. Nous avons réalisé des arbitrages récemment en commission avec les élus – des arbitrages particulièrement sereins, ce dont nous pouvons nous féliciter – en fonction des besoins, des projets mais aussi des ressources disponibles de chaque association. Un travail fin est fait dans ce domaine. Depuis deux ans est engagé un processus novateur de critérisation. Ce sera un travail énorme qui concerne les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 6 000 €.

Je le disais tout à l'heure, la subvention du CCAS est en hausse au regard des charges transférées, c'est-à-dire la masse salariale mais aussi les dépenses inhérentes au service Séniors.

Je finirais, pour les principales dépenses de fonctionnement, avec les intérêts de la dette qui vont augmenter et qui représenteront un total de 275 000 €. Elles augmentent puisqu'en 2023, la Commune a contracté un emprunt de 5 millions d'euros pour financer les investissements.

Ensuite, nous passons aux principales recettes de fonctionnement. Concernant les dotations, nous avons une évolution de la DSU (dotation de solidarité urbaine) qui est estimée à 400 000 €. Heureusement que nous avons cette DSU qui, on le dit souvent, couvre des dépenses inhérentes à la population que nous pouvons connaître sur ce mandat, avec les difficultés que connaît une grosse part de la population de Vandœuvre.

Nous avons aussi une diminution de la part forfaitaire de la dotation nationale de péréquation à hauteur de 30 000 €, soit un solde positif de 370 000 €.

Nous avons également la fiscalité directe, avec une revalorisation des bases de 3,9 %. Cette revalorisation est décidée par le parlement. Elle est indépendante de nous, élus de Vandœuvre, mais dépendante de l'inflation.

Par contre, nous avons la main sur les taux, donc les taux resteront stables. Cela date depuis 2008. Il est important de le notifier.

Puis, il est important de rappeler également – je crois que c'est le cas dans chaque collectivité – que nous avons perdu, nous élus, un levier fiscal majeur. En effet, il n'existe plus qu'un levier fiscal qui est sur la taxe foncière et qui ne pèse que sur les citoyens qui ont un bien immobilier. Finalement, nous sommes un petit peu démunis par rapport à cette fiscalité. En tout cas, l'évolution des recettes est de l'ordre de 475 000 €.

Nous avons également la fiscalité indirecte, avec la taxe additionnelle des droits de mutation. Nous en parlions tout à l'heure. Cela porte sur les transactions immobilières que nous évaluons à 750 000 € contre 790 000 € en 2023, donc une baisse assez modérée.

Puis, nous avons une taxe sur la publicité extérieure qui est stable à 245 000 €.

Ensuite, nous avons un reversement du prélèvement de l'État sur les paris hippiques stable à 28 000 €, dû à la présence de l'hippodrome de Nancy-Brabois à Vandœuvre.

Nous avons enfin un produit sur la taxe concernant l'électricité attendu à 450 000 €, dont une partie repart notamment à la Métropole de par le pacte financier que nous avons signé avec celle-ci.

Nous passons maintenant aux principales dépenses et recettes d'investissement.

L'entretien du patrimoine est à hauteur de 2,5 millions d'euros. C'est une enveloppe que nous maintenons constante depuis un certain temps.

Puis, nous avons les acquisitions qui se décomposent pour les services techniques à hauteur de 300 000 €. C'est 100 000 € de plus par rapport à l'année dernière. Cela revient pratiquement à acheter du matériel pour les services techniques, pour la logistique, notamment des véhicules... 300 000 autres euros d'acquisitions seront réservés à l'ensemble des autres services qui, eux aussi, ont du matériel à se procurer (du mobilier, etc.). Les arbitrages seront effectués par rapport à ces enveloppes.

Concernant les subventions et les financements, pour la dotation Politique de la ville, nous avons une enveloppe envisagée à 400 000 €.

Pour la dotation de soutien à l'investissement local, c'est une enveloppe de 150 000 € pour l'entretien du patrimoine. Les fonds européens sont sollicités. Là, nous aurons un versement notifié de 215 000 € pour le premier terrain synthétique Sonnet 1. Il y a eu Sonnet 2. Il faudra trouver un autre nom au deuxième terrain qui a été fait.

Il y a aussi l'agence de l'eau Rhin-Meuse avec 170 000 € pour la désimperméabilisation des cours d'école.

Pour le FCTVA, nous avons une estimation des recettes à 445 000 €.

Sur la dette, ce n'est pas une recette, c'est le remboursement en capital de 1 million d'euros. C'est une dépense.

Après les dépenses courantes d'investissement, nous arrivons maintenant à notre plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Ce PPI est accompagné de grands projets structurants. Nous pouvons constater que l'investissement augmente année après année et nous arrivons sur des phases opérationnelles. Nous voyons des bâtiments. Nous voyons des choses sortir de terre. Nous voyons des travaux. Le second terrain de foot synthétique était fini. Il est livré. Il reste la construction des vestiaires entre les deux terrains de foot, plus les meubles de rangement pour le club de foot.

Nous avons aussi l'auditorium sur l'école Jeanne-d'Arc. C'est pareil, on en parle depuis un certain temps. C'est lancé. C'est bien parti.

Le projet de la Maison de la chanson française avait été également évoqué. Il est très bien lancé. Nous le verrons sortir de terre dans les années à venir.

Il y a aussi la création de la future MJC Étoile sur le secteur Jeanne-d'Arc.

La restauration scolaire Jeanne-d'Arc, c'est sur 2024. Elle a été livrée dans les temps. Nous pouvons également nous en féliciter et remercier les services. C'était une opération délicate, difficile puisqu'il a fallu déménager les écoliers vers Monplaisir. Nous nous étions engagés à un retour des écoliers à la rentrée des vacances de février. Cela a été fait lundi dernier avec une inauguration le lendemain.

Nous avons également le pôle urbain avec le skatepark. Nous n'avons marqué que le skatepark mais bien entendu, il n'y a pas qu'un skatepark au niveau du parc Pouille.

Voilà de quoi occuper et réaliser un suivi pour nos services.

J'évoquerais aussi – ce n'est pas fini – des investissements majeurs dans différents domaines, notamment :

- la transition écologique et énergétique, domaine important qui mobilisera beaucoup de fonds sur Vandœuvre mais aussi dans nombre de collectivités ; il faudra que les subventions viennent en parallèle ;

- la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux ;

- la réhabilitation et l'extension de bâtiments scolaires ;

- la réhabilitation et la mise aux normes de différents sites municipaux ;

- la rénovation du patrimoine de la ville.

Voilà pour ce PPI conséquent puisque nous arriverons à une hauteur de 13 millions d'euros pour l'année 2024.

Pour réaliser ces investissements, il faut parler de l'endettement, d'éventuels recours à l'emprunt.

L'endettement est mesuré et maîtrisé avec une recherche du meilleur taux. En 2023, la Commune a contracté un emprunt de 5 millions d'euros auprès de l'AFL (Agence France locale) à laquelle nous avons adhéré en 2022 ou 2023. Nous avons obtenu un taux de 3,57 % sur vingt ans. C'est un taux fixe, ce qui n'est pas le cas pour certaines communes qui font le choix de prendre des taux variables. Nous avions sollicité d'autres banques du secteur, que nous avions l'habitude de voir, mais elles n'ont pas pu concurrencer ce taux.

Pour ce qui est du bilan de la dette, nous avons un stock de dettes de 12,58 millions d'euros avec, ce qui est plus parlant, un endettement par habitant de 420 € et une comparaison importante et intéressante avec les communes de la même strate que Vandœuvre aux alentours de 1 000 € par habitant.

Voilà pour cette présentation du rapport d'orientation budgétaire. En conclusion, nous pourrions rappeler la philosophie qui conduit à l'élaboration de ce budget 2024, à savoir la volonté de maintenir les équilibres essentiels, la capacité d'autofinancement de la Commune qui passe par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une recherche de recettes parce que nous avons un PPI exigeant qui va nécessiter des crédits conséquents dans les années à venir. Je vous remercie.

M. le Maire : Je rappelle qu'il n'y a pas de vote. Il s'agit d'un débat. On demande l'avis de celles et ceux qui souhaitent s'exprimer.

M. SAINT-DENIS : Qu'est-ce qui s'est passé depuis la commission ? N'y a-t-il pas des trous dans la présentation ? Je vais vous poser des questions. Je suis en train de me lancer. Je suis en train de m'échauffer. Je ne sais pas par quel bout vous faire o-soto-gari.

Mes chers collègues, voilà le temps du DOB à partir du ROB. On peut toujours se poser la question. Je ne sais pas pour ceux qui nous écoutent ou ceux qui sont un peu loin de la vie budgétaire des collectivités territoriales.

Je sais bien que c'est une volonté que vous avez affichée depuis deux ou trois ans maintenant dans le tempo, c'est-à-dire de mettre au débat, puis de voter un budget final le 15 avril, sachant que nous aurons fait quasiment plus qu'un trimestre de l'année 2024. Il se passera à peine deux mois où l'on analysera ce qui s'est passé l'année précédente.

Je pense que tous ceux qui sont autour de la table, ceux qui nous écoutent, il y a longtemps que nous avions fait notre budget 2024, a priori chez soi, c'est-à-dire avec la décision à peu près au moment de l'automne. D'ailleurs, vous l'avez dit dans une lettre de cadrage du 24 octobre 2023. Ce serait intéressant pour la forme d'ailleurs que les conseillers municipaux en soient destinataires. Qu'est-ce qui était dans cette lettre finalement ? En tout cas, je vous le demande : quelle était cette lettre de cadrage ?

Le tempo est toujours étonnant. Pourquoi ne pas voter plus tôt, avant décembre ? Ce ne serait pas banal. Vous allez nous répondre certainement. Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Nous l'avons déjà fait ici. Vous l'avez déjà fait. Cela est extrêmement important.

Ensuite, sur le texte qui nous est présenté parce que nous avons un petit texte aujourd'hui. Effectivement, c'est un débat mais regardez bien ce qui est écrit. Les mots ont un sens. Il est écrit que « le débat sur les orientations budgétaires est une formalité substantielle à l'adoption du budget ». Formalité substantielle... A la lecture de ce rapport 2024, la majorité semble considérer peut-être qu'il s'agit d'une simple formalité. C'est l'impression que cela donne. On passe une formalité en oubliant les obligations.

Je regrette encore et je l'avais déjà dit l'an dernier parce que cela fait un petit moment que nous sommes élus ici, donc on se dit : mais qu'est-ce qu'on a raconté l'année dernière ? L'année dernière, on s'était dit à peu près la même chose. Je regrette franchement que le PowerPoint qui a été présenté là, vous ne l'ayez pas montré, peu ou prou, en commission. C'était la semaine dernière à cette heure-ci. Sachant que vous avez vu tous les collègues. Vous avez rajouté une semaine pour pouvoir analyser le budget. Vous êtes dans la majorité, donc vous avez eu votre lettre de cadrage. Vous avez fait des bureaux municipaux, en veux-tu en voilà, progressivement pour sentir la construction d'un budget.

Il faut savoir que quand on est dans l'opposition, c'est cinq jours avant. Il vous arrive un petit mail et vous découvrez les chiffres. Nous avons un peu d'expérience, donc nous voyons bien que la dépense du personnel est toujours très importante. C'était 61,3 % l'année dernière. Là, nous ne savons pas combien elle va être cette année mais nous finirons par le savoir, en tout cas au budget.

Tout cela pour vous dire que j'aurais vraiment aimé que la commission de la semaine dernière ait été plus détaillée pour avoir un vrai débat. Ou alors on fait semblant de débattre… Finalement, c'est peut-être cela. Partout, on fait semblant de débattre. C'est un long fleuve tranquille. Cela passera au budget, donc il n'y a pas de débat du tout. Non, je crois qu'il faudrait quand même pouvoir le poser.

Puis, il y a ce fameux point substantiel, la remarque que j'ai formulée en commission concernant une absence d'information. La rédaction de la délibération est claire. Le directeur général des services nous a rappelé que les juges de la cour régionale des comptes, la CRC, c'est ce soir. Ils lisent à la limite le compte rendu des débats plus que ce qui va être voté le 15 avril. Est-ce qu'il y a la sincérité finalement dans ce qu'on se dit ce soir ? Sincérité, c'est la substance même du budget.

Ensuite, vous évacuez – et c'est normal –, le niveau national. Quelle ambiance nationale ! Je crois que nous le savons. Ce soir, je ne comprends pas, vous n'avez pas du tout parlé du niveau métropolitain. Peut-être que c'est là que cela coince. C'est important la métropole. Nous sommes solidaires. Il va falloir y revenir. Il va falloir que vous nous expliquiez. Qui ? Vous, les membres de la majorité et les membres du groupe Majorité et territoires. J'ai regardé, Pascal JACQUEMIN fait aussi partie de ce groupe. Sinon, la majorité, ce sont des élus vandopériens. Je ne vous donne pas les noms, vous vous connaissez. Vous y allez souvent.

Il serait intéressant et je crois que ma collègue Dominique RENAUD qui, elle, est conseillère métropolitaine va vous dire à peu près ce qui s'est passé au conseil métropolitain. Les impôts vont-ils augmenter à Vandœuvre ? Oui, ils vont augmenter à Vandœuvre. On est bien d'accord, donc il faut le dire.

Au niveau national, ce qui est important, c'est la dotation de solidarité urbaine. Si vous pouviez nous redonner le chiffre global, ce serait intéressant. Je sais bien que cela fait du mal. J'ai été aussi dans la majorité. Il y a chaque fois ce petit jeu d'accuser l'État en disant : l'État laisse tomber… D'ailleurs, cela a été l'objet de la tribune de votre

groupe Majorité et Territoires. Plutôt que d'expliquer ce que vous aviez voté, vous étiez intervenu sur la santé en disant que sur la santé, vous étiez abandonnés par l'État, avec un CHU qui se refait à plusieurs centaines de millions. Il faut être sérieux dans ce que l'on dit et dans ce que l'on écrit, donc merci de bien vouloir nous dire ici – de toute façon, vous allez en avoir l'occasion – quelle attitude vous avez eue à la Métropole.

Pour en revenir à l'État, la DSU est même supérieure aux recettes qui sont données par les impôts directs. Il faut le signaler. La ville de Vandœuvre n'est pas abandonnée. Vous appelez cela un filet de protection, un filet de sécurité, c'est comme vous voulez. Voilà pour la DSU, ce fameux mur financier, mais vous allez nous expliquer cela.

Ensuite, je reste sur ma faim parce que j'attendais d'avoir les chiffres. C'est vrai que nous les aurons au budget mais nous pourrions les avoir là pour essayer justement, comme vous le dites à la fin, d'avoir le respect de la capacité d'autofinancement.

Nous sommes à notre quatrième année de mandat, donc nous savons très bien que la Ville n'est pas endettée. Nous sommes bien d'accord. Néanmoins, quand nous voyons le PPI, c'est vrai que vous annoncez qu'il est fort cette année. Cela fait quinze ans que M. le Maire est élu ici. Qu'a-t-on fait exactement comme grand investissement communal d'intérêt majeur dans un endroit stratégique ? Où est-il ? Il n'est pas encore là. Ce n'est pas vrai. Cela va peut-être se faire. On a inauguré effectivement la restauration scolaire. J'étais à l'inauguration et je vous avoue que je suis très déçu. Je ne jette la pierre à personne mais je regrette qu'on ait mis autant de temps pour avoir une restauration où ce n'est même pas un petit self pour les gamins. Ce n'est pas un self. On est resté un peu en arrière. Je suis déçu de cet investissement. Peut-être que vous l'êtes aussi.

Par ailleurs, deux jurys vont se réunir : un jury pour la nouvelle MJC et un deuxième au mois d'avril pour la MAHICHA. Ce sont vraiment les deux lieux en quinze ans qui ont été investis pour la Commune. Je suis désolé mais qu'est-ce qu'on retiendra ? D'ailleurs, M. le Maire avait fait son bilan de mi-mandat. Effectivement, la politique publique est accompagnée mais quelles sont les marges qui sont données ? Nous ne le savons pas.

Pour le budget, nous ne vous avons pas accompagné sur le vote du budget l'an dernier. Nous ne vous accompagnerons certainement pas sur le budget de cette année.

C'est tout ce que j'avais à vous dire. Je suis resté un peu sur ma faim sur les documents. Encore une fois, le travail en commission est très bien. Ce mandat-ci, nous n'avions pas de commission avant. Je ne sais pas si les collègues le savent mais nous n'avions pas ce travail. Là, nous l'avons eu la semaine dernière. Honnêtement, je suis resté sur ma faim sur les grands équilibres et sur les grands chiffres. Expliquez-nous pourquoi vous n'avez pas pu les donner, ou en tout cas, pourquoi nous ne les aurons qu'au budget, c'est-à-dire le 15 avril prochain.

Dominique RENAUD va intervenir pour l'aspect métropolitain.

Mme RENAUD : M. THIRIET, pouvez-vous nous donner la somme exacte qui est versée à la Ville de Vandœuvre par l'État dans le cadre de la DSU ? Vous parlez des 400 000 € mais il y a bien autre chose. C'est très important de le noter pour qu'éventuellement, nous puissions le voir figurer. C'est facile.

Je vous rappelle que la baisse des dotations de l'État dans différentes communes était entre 25 et 50 %. Vandœuvre n'a pas eu du tout cette baisse de dotations. Au contraire, je pense que par rapport à d'autres communes de la métropole nancéienne, nous sommes une des rares villes à avoir perçu la même dotation, voire une augmentation de 400 000 € supplémentaires.

Je pense que par honnêteté intellectuelle, il serait bon que dans le tableau, nous ayons la totalité de la DSU. Nous aurions quelques surprises.

Concernant l'encours, effectivement, celui-ci est maîtrisé. La dette est maîtrisée. Simplement, en début 2023, elle était de 8,3 millions d'euros. Nous atteignons déjà 12,6. Cela fait une augmentation assez conséquente.

La chose qui nous est apparue importante – et c'est un petit peu dommage que cela n'ait pas été soulevé dans cette discussion –, ce sont des augmentations. Le maire de Vandœuvre n'augmente pas les impôts. Merci, M. le Maire. Pourtant, les impôts des Vandopériens vont augmenter. Pourquoi ? Parce qu'à la Métropole, il y a 9,5 % d'augmentation décidée par la Métropole. L'ancienne équipe a bon dos. Soyons honnêtes. C'est le discours habituel que nous entendons. Simplement, il y a quand même des dépenses (la gratuité des transports, la plage des Deux-Rives…). Il ne faut pas se voiler la face. Plus les 3,5 % d'augmentation décidés par l'État, cela nous amène à plus de 13 % d'augmentation.

Ainsi, que va-t-on dire aujourd'hui ? A Vandœuvre, les impôts augmentent. Il aurait suffi que l'opposition métropolitaine, plus les élus vandopériens, ne votent pas cette augmentation, cela ne serait pas passé.

Tout à l'heure, Juliette REGNIER me le rappelait. Il y a quelques années, la droite avait voté avec la gauche sur quelque chose qui était important. Il y a des moments aujourd'hui où nous pouvons tous faire pareil. Nous ne sommes pas forcément les aficionados d'un président ou des décisions. Cependant, il faut avoir quelquefois un courage politique. Ce courage politique, vous ne l'avez pas eu et c'est dommage.

Je voudrais quand même qu'il soit noté – bien entendu, il y a le pacte et nous le savons – que l'ensemble des élus de l'opposition ont eu ce courage de ne pas le voter. Je regretterai toujours profondément que vous n'ayez pas suivi.

M. le Maire, je ne serais pas plus long. C'est dommage. Vandœuvre n'augmente pas ses impôts mais grâce à la Métropole, nous allons avoir quand même une augmentation relativement conséquente. Qu'on ne nous dise pas le contraire et qu'on n'accuse pas toujours les anciens élus.

M. DONATI : Marc SAINT-DENIS, vous avez dit que nous n'avons rien foutu en seize ans globalement en investissement. L'espace du Charmois, est-ce que c'est un investissement ou pas ? C'est quand même la rénovation de la ferme du Charmois. C'est un projet que nous avions repris après neuf projets qui n'ont jamais abouti chez vous.

Je continue. Le restaurant du cœur, est-ce que c'est un investissement ou pas ?

Le parc des sports, avec tous les terrains qui viennent d'être refaits, dont un certain nombre auparavant, est-ce que c'est un investissement ou pas ?

Le gymnase à Brabois, est-ce que c'est un investissement ou pas ?

Le restaurant scolaire, c'est le deuxième.

Je continue. L'extension de l'école Jean-Macé, est-ce que c'est un investissement ou pas ?

L'épicerie solidaire, est-ce que c'est un investissement ou pas ? Si je continue, la liste peut-être plus longue si nous voulons. Ne dites donc pas que nous n'avons rien foutu. C'est quand même exagéré. C'est la première remarque.

Deuxième observation, pour ce qui concerne la Métropole, vers la fin de cette année, les travaux seront terminés. Ce n'est pas une ligne de transport en commun, c'est trois lignes de transport en commun que nous allons avoir : la ligne 1, la ligne 4 et la ligne 5. La ligne 5 est complètement nouvelle. Excusez-moi ! Si cela ne s'appelle pas un investissement, je ne sais pas ce que vous appelez investissement.

M. THIRIET : Je ne suis pas en colère, mon cher Marc. Par contre, je suis surpris par vos remarques. Effectivement, il fut un temps où nous votions le budget avant décembre. Chaque fois, la remarque que nous avions de l'opposition était de dire : « Pourquoi ne votez-vous pas comme les autres collectivités au mois de mars ? Vous êtes les seuls à Vandœuvre ». C'était demandé.

Néanmoins, nous le faisons non pas pour vous faire plaisir mais pour de bonnes raisons, à savoir pour avoir des chiffres plus précis, notamment sur la fiscalité. Puis, il n'y a pas que Vandœuvre.

En l'occurrence, je suis très surpris de la remarque. Un coup, il ne faut pas le faire. Un coup, il faut le faire… Nous assumons parfaitement le vote au mois de mars. Il n'y a aucun problème pour nos services de fonctionner ainsi. Les services ont des avances

sur budget. Il y a zéro problème. Tout fonctionne très bien. Puis, pour nous, au niveau du budget, nous avons des choses beaucoup plus précises à dire.

Quant à tout dire au niveau du DOB, nous ne pouvons pas. Nous l'avons très bien dit. Le DOB, ce sont les orientations budgétaires. Nous ne sommes pas encore en mesure d'avoir la totalité des chiffres aujourd'hui pour le budget. Ce n'est pas mentir de dire cela. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous donner les chiffres au budget. Nous sommes sur des évolutions. Nous sommes sur de grands chiffres. Ce n'est pas propre à Vandœuvre. Il n'y a absolument rien de caché par rapport à tout cela.

Concernant le petit débat sur la commission, en commission, c'est pareil. Honnêtement, j'ai finalisé le PowerPoint ce weekend. Nous avons eu un échange avec les services la semaine dernière. Il a été finalisé ce weekend. Certes, on pourrait faire un effort pour la présentation mais il faut bien garder un peu de suspens.

Le suspens est juste sur la forme. Sur le fond, il y a un document. C'est le même document qui a été donné, donc il n'y a rien de caché. Tout est dans le document que vous avez eu en temps et en heure. Le PowerPoint permet juste d'avoir une présentation plus aérée, plus agréable pour ceux qui nous suivent ici en direct ou par la webTV. C'est pour être pédagogue. Vous avez tout ici, donc rien n'est caché.

En commission, je tairais les absences de certains élus de l'opposition mais je ne veux pas faire de polémique aujourd'hui. C'est néanmoins un fait. Je sais que certains sont bien présents, il n'y a pas de problème, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. C'est dommage parce que les commissions, au niveau des services, c'est une anticipation très en amont de tous les documents que nous présentons là. Parfois, ils s'arrachent les cheveux les pauvres (les services), notamment au niveau de tout ce qui est budget. Il y a le DOB. Il y a le budget qui est derrière, avec les contraintes que nous avons.

C'est un débat. Il n'y a rien de caché. Il existe des documents. Nous débattons. Rien n'est caché. Je n'ai jamais dit, Dominique, que l'État nous flouait, etc.

Mme RENAUD : Je n'ai pas dit cela. Je demandais le montant de la DSU

M. THIRIET : Nous pouvons le donner, il n'y a pas de problème. Je ne l'ai pas en tête mais Nicolas DI-SCIULLO peut le rappeler.

M. DI-SCIULLO : Pour la DSU seule, ce sera 10 200 000 €.

Mme RENAUD : Ce n'est pas anodin.

M. THIRIET : Je n'ai jamais dit que c'était anodin. Cela figurera au niveau du budget. Nous avons toujours fait ainsi. Il n'y a rien de neuf. Là, nous sommes sur de grands chiffres. Nous donnons les évolutions. Il n'y a rien de caché. C'est vrai pour les dotations, c'est vrai aussi pour tout ce qui est imposition. Nous aurons tout en détail pour le budget, donc rien n'est caché.

M. DI-SCIULLO : Une petite précision parce que Mme RENAUD disait qu'il y en a plus. Je parlais de la DSU. Si on parle de la DGF, dans la DGF, il y a plusieurs parts. Il y a la DSU, la part forfaitaire, et la DMP (dotation nationale de péréquation). Tout, mis bout à bout, c'est à peu près 15 millions d'euros pour la Ville de Vandœuvre.

Mme RENAUD : C'est le chiffre que je voulais entendre.

M. THIRIET : Je répète, il n'y a aucune polémique par rapport à cela. Ce sera dit au budget. Je le dirai. Je le réaffirmerai au budget. C'est une évidence même.

Mme RENAUD : C'est un débat – je suis d'accord. Je sais que cela va figurer au budget mais cette information, vous l'avez déjà.

Puis, ne dites pas que nous n'entendons pas de critiques de l'État. Vous le savez très bien, je ne vais pas défendre l'État becs et ongles. Loin de moi l'idée. Nous savons que cela n'intéresse pas tout le monde. Cela se voit. Toutefois, à un moment donné, quand on est élu, quand il s'agit d'un moment aussi particulier, c'est le respect de ceux qui ont travaillé dessus et le respect de ceux qui écoutent. C'est important.

Puis, pour nos habitants aussi, il est normal, quand ils sont à distance, de se dire : « Ah, oui ! L'État donne quand même presque 15 millions d'euros à Vandœuvre ». Demandez au maire de Ludres. Nous avons quand même une aide considérable de l'État et tant mieux.

M. THIRIET : Nous avons une aide considérable de l'État. Pourquoi ? Il faut le dire aussi. Nous avons une aide de l'État qui est légitime et normale puisque nous sommes une commune qui respecte les règles quant au peuplement. Il y a des communes que vous citez qui ne respectent pas les règles. C'est tout à fait légitime. Nous n'avons pas à rougir que l'État nous aide. Nous avons des populations qui demandent des fonctionnements supérieurs. Il est tout à fait légitime d'avoir cette DSU.

Puis, c'est bien que l'État nous soutienne. Quand on a vu le rapport et la fronde au congrès des maires de France, avec des maires de droite et de gauche qui sont montés au créneau, qui ont sifflé…

Mme RENAUD : J'y étais. C'est normal.

M. THIRIET : C'est normal, donc il faut le dire. Nous, ici, nous ne crachons pas sur l'État. Cependant, il y a quand même, au niveau de certaines collectivités, un étranglement.

Je parlerais de la Métropole pour enchaîner, si vous le voulez bien, parce que là, il y a une chose qui ne me plaît pas. Je veux bien parler d'honnêteté intellectuelle. Je ne peux pas supporter ce qui est fait par la précédente majorité au sein de la Métropole qui fait comme s'il y avait une amnésie. Tout était beau avant.

Sauf que moi, j'ai lu le rapport de la chambre régionale des comptes – j'ai lu intégralement – qui a étrillé la précédente majorité. Pourquoi ? Parce que la précédente majorité nous a mis dans l'astreinte – je l'ai dit en Métropole, je peux le dire ici pour faire coucou à notre ancien élu, François MULLER, qui avait cette phrase qui était intéressante – parce que le fonctionnement n'a pas été maîtrisé. La capacité d'autofinancement était minable en fin 2020.

Puis, Marc SAINT-DENIS parle des investissements. On ira voir les investissements de la Métropole depuis cinq ou six ans. Rien ! Le minimum pour ne pas augmenter la dette… On se retrouve en 2020 avec des finances exsangues.

C'est une nouvelle majorité qui veut faire des choses, notamment du transport. Je vous rappelle qu'il y avait un projet de tram qui n'était pas financé et tout le monde le savait. D'ailleurs, certains élus de l'ancienne majorité, qui ont ensuite fait un petit volte-face, étaient les premiers à le dire. Il a fallu donc faire avec.

En matière de mobilités – Manu DONATI l'a dit tout à l'heure –, on avait avant une seule ligne de tram mal financée. Là, il y a un projet qui est plus intéressant pour la Métropole puisque nous aurons plus de lignes. Je ne sais pas si vous prenez les transports en commun mais ce sera quand même quelque chose de très intéressant. Voilà la réalité.

Oui, il n'y a pas à rougir, il a fallu augmenter au niveau du taux de la taxe foncière de la Métropole. Il était impossible de faire sans. Le président KLEIN avait dit en 2020, quand il est arrivé, que les impôts n'augmenteraient pas. Je crois qu'il aurait dû, peut-être à l'arrivée, expliquer que les finances étaient dans un état tel qu'il aurait peut-être fallu augmenter dès le départ. Je crois qu'il a essayé de maintenir le cap. Là, on est arrivé – il l'a très bien dit en conseil métropolitain – face à un mur et ce mur nécessitait l'augmentation des impôts.

Je dirais juste une dernière chose. Après, je me tairai. Je préfère un président métropolitain qui dit : « J'avais dit ceci mais finalement, je suis obligé de faire cela » que notre Gouvernement qui dit depuis 2017 : « Les impôts, nous ne les augmenterons pas ». Que fait-il ce brave gouvernement ? Certes, il n'augmente pas les impôts mais il fait du rabot. Que l'on attaque les affections longue durée en disant, dixit le ministre LEMAIRE, que cela coûte cher… On va essayer de gratter de l'argent sur le dos des gens qui sont malades alors que l'on aurait pu demander un financement momentané des plus grosses fortunes. Cela a été proposé par un grand nombre d'économistes sérieux. A un moment donné, il faut avoir l'honnêteté. Il ne faut pas être dogmatique.

M. SAINT-DENIS : Je me permets juste de rajouter un petit mot. L'année dernière, je m'étais attristé que l'adjoint aux finances ne soit pas à la Métropole. Cette année, il l'est. C'est vrai que c'est un concours de circonstances parce qu'il y a eu une démission. Pour moi, M. le Maire, la seule bonne nouvelle de fonctionnement, de courroie de transmission entre la Ville et la Métropole – nous venons d'écouter ses explications –, c'est que Sylvain THIRIET puisse siéger au conseil métropolitain. Je ne

voyais pas comment, dans la deuxième ville du département, l'adjoint aux finances ne soit pas baigné par ce qui se passe à la Métropole.

Là, nous le voyons bien parce qu'il a fallu arbitrer. Je suis désolé mais sur la présentation que vous avez faite tout à l'heure, vous avez éludé l'environnement métropolitain ou alors j'ai dû dormir à un moment donné. Je ne sais pas. Quand vous avez présenté les recettes, pour expliquer la péréquation, vous avez eu des propos euphémisants lors de la commission en expliquant que c'était inéluctable. J'avais noté le terme – l'augmentation était inéluctable –, mais en passant très vite sur ce sujet.

Je comprends que la situation, pour vous, est difficile à tenir mais c'est bien de l'expliquer. Le débat est là pour cela. Nous sommes dans la franchise. J'espère que tout le monde qui nous écoute comprend ce qui se passe mais c'est important qu'on voie que les élus sont responsables de ce qu'ils font.

Mme RENAUD : M. THIRIET, merci de cet échange. Donnons-nous rendez-vous dans deux ans. Êtes-vous sûr que le trolley soit vraiment bien financé ? Êtes-vous sûr que les transports, les mobilités sont vraiment au top ? Je rappellerais juste un petit peu en aparté, regardez la problématique du suburbain aujourd'hui. Je ne ferais pas plus de commentaires. Attendons la suite.

Simplement, attention, on parle quand même d'élus qui ont pris des décisions. Nous avons 600 millions de dettes. Nous ne serons pas loin, dans deux ans, du milliard. Effectivement, je veux bien entendre mais simplement, soyons corrects vis-à-vis de l'ensemble des collègues. A la métropole, on a quand même un élu qui intervient et quand il parle, mon Dieu, Seigneur, ce n'est pas possible. J'ose espérer que ses habitants ne le rééliront jamais tellement il manque de réserve et de politesse. Ne jouons pas cela à Vandœuvre parce que j'estime que nous sommes quand même relativement corrects.

Encore une fois, ce que je regrette au plus profond de moi-même, c'est de dire qu'à Vandœuvre, malgré tout, les impôts vont augmenter et qu'on pourra dire facilement que c'est M. le Maire qui augmente les impôts.

M. THIRIET : De toute façon, les impôts vont augmenter quoi qu'il arrive puisque les bases augmentent. C'est compliqué à expliquer aux concitoyens que nous n'augmentons pas les taux. Effectivement, il faut le dire. Les taux métropolitains vont augmenter.

Je suis désolé, Dominique, mais concernant les investissements sur la métropole, j'ai eu la décence de ne parler que du tram. Je pourrais parler des infrastructures, de la piscine Nakache… Je pourrais parler aussi du pont Kennedy et de Nancy Thermal. Il y a quand même beaucoup de choses qui ont été laissées…
Le montage qui était fait à l'époque a été changé. Voilà ce qui s'est passé au niveau juridique. Je suis désolé. Il y a eu beaucoup de choses qui ont été mises sous le tapis et il faut faire avec. Là-dessus, le président Mathieu KLEIN dit : « Je ne regarde pas

derrière, il faut avancer ». Il a certainement raison. Toutefois, on part avec un fort handicap malgré tout.

M. le Maire : Avant de passer au sujet suivant qui concerne la cotisation à l'Association des maires, je voudrais dire quelques mots sur vos interventions.

Vous avez, bien souvent, répété les mêmes choses. Vous êtes en train de démarrer la campagne électorale des municipales. Je reprends la phrase de Dominique RENAUD, qu'elle a redite plusieurs fois donc c'est révélateur. Elle dit : « Mais oui, M. le Maire, sur la feuille d'impôts, avec votre équipe, vous avez augmenté les impôts ».

En même temps, vous vous contredisez parce que c'est plus fort de vous. Comme vous êtes, au fond de vous-même, de bonne foi, vous dites en même temps et là, nous retiendrons cette phrase : « Mais non, M. le Maire, on sait bien que vous n'avez pas augmenté les impôts ». Les a-t-on augmentés ou ne les a-t-on pas augmentés ?

Cela étant, la vérité, nous la connaissons. Nous sommes transparents. Il n'y a rien à cacher : la part communale, depuis 2008, n'augmente pas. Maintenant, pour ce qui concerne la part métropolitaine, effectivement, il y a une situation d'endettement qui est difficile. Il faut mettre en place les projets.

Puis, c'est mathématique. Il est important de rappeler que le budget n'est pas si difficile à comprendre. Il faut des recettes et des dépenses. Les dépenses étaient mal maîtrisées au niveau de la Métropole puisqu'il y avait des actions à mettre en œuvre avec des recettes qui n'étaient pas à la hauteur. C'est mathématique. Il y a une équation à résoudre. Mathieu KLEIN augmente pour mettre en place ces actions. Il n'y a pas le choix.

Pour nous, à Vandœuvre, c'est l'inverse. Les actions sont maîtrisées. Nous pouvons aussi remercier les services ici présents. Je trouve que le procès de Marc SAINT-DENIS… Là, il était sincère mais je ne sais pas si c'est la raison qui parle ou c'est la passion qui l'emporte. Je ne sais pas s'il est amer ou quoi mais quand il dit : « J'ai assisté à l'inauguration de la restauration, vous auriez pu faire mieux ». Vous êtes peut-être frustré. Je regrette mais j'ai vu des parents d'élèves, des enseignants et des services qui se sont mobilisés, des enfants qui n'iront plus emprunter le pont de Kehl pour aller à la restauration à la salle des sports.

Là, nous ne sommes plus dans la démarche électorale où l'on doit critiquer et contester systématiquement. Vous savez bien que les choses ont été mises en place. Vous savez bien qu'elles l'ont été efficacement. Nous pouvons remercier les services. Cela a coûté plus de 1 million d'euros. La Ville a mis plus de la moitié. Nous avons fait comme nous avons pu. Nous avons mobilisé 47 % du financement. Les services se sont mobilisés. Nous avons une cantine supplémentaire. Nous allons continuer avec l'auditorium, avec d'autres choses.

Je voudrais simplement terminer sur la démarche que nous avons mise en œuvre. Que vous soyez d'accord ou pas, nous sommes dans cette démarche. Il faut constater les choses suivantes. Nous avons fait le tour de table des seniors samedi et dimanche. J'en profite pour remercier Marie-Jeanne BRUNGARD et les services. Nous avons vu beaucoup de personnes. Marc SAINT-DENIS y était hier. Beaucoup nous disent que les choses commencent à changer. Peut-être. C'est à eux de nous le dire. Dans l'investissement, nous avons toujours répété la même chose : il faut voir les choses autrement.

Je vous donne un exemple. Je vais essayer d'être très rapide. Je profite que Michel JEANNOT soit là, c'est important. Les choses ne se passeront plus jamais comme elles se passaient à l'époque. Là, nous avons des dissensions, y compris avec des majorités de gauche dans d'autres villes qui ne comprennent pas cette démarche. Nous sommes à notre troisième mandat. Je ne dis pas que nous avons compris ces choses mais elles ne sont jamais faciles à maîtriser.

Vous avez la caserne Faron. La Ville va, à travers l'EPFGE, l'acquérir. Nous en avons parlé avec Mathieu KLEIN. Vous avez un monsieur qui va investir, lui comme d'autres. Ce sont des partenaires privés qui se positionnent. La réalisation coûte – admettons – 12 millions, 13 millions ou 14 millions d'euros. Le privé dit : « Je vais mettre la moitié ».

Puis, nous allons voir les partenaires. Le Département me dit : « Mais c'est privé ». J'ai dit à Chaynesse KHIROUNI : « Mais non, tu te mets le doigt dans l'œil, ce n'est pas privé, c'est privé/public. Que peux-tu apporter pour les associations, pour les collèges ? »

Ensuite, qu'est-ce que nous, Ville, nous pouvons apporter pour que la salle soit ouverte aux enfants des écoles ? Nous allons mettre – admettons – 1 million d'euros sur les 15 millions ou sur les 12 millions. La partie « Mairie », à une époque, nous investissions la totalité même si nous avions des fonds extérieurs. Là, nous prenons une part du gâteau, 1 sur 12 ou sur 13, et nous obtenons un service pour la population.

Je vais prendre un autre exemple, vous allez comprendre. Pour Bizet, la Mairie a fait des choses. Elle a démoli le bâtiment des services techniques où on logeait les astreintes. Nous avons investi. En même temps, nous permettons du développement économique parce que nous avons des acteurs privés qui investissent sur la ville, donc nous nous donnons la main.

Prenons un autre exemple. Vous avez les frères DELUZE qui investissent là où il y a Boulanger. Il y a eu un article là-dessus récemment. Ils mettent de l'argent de leur poche. La Mairie sollicite la Métropole qui mobilise 400 000 € pour le rondpoint. Ce n'est pas rien. Cela permet d'apporter quelque chose pour valoriser un secteur, un territoire qui est en train de se développer. Que regardent les habitants ? Ils nous disent : « M. le Maire, cela change, merci ». Je réponds : « Ce n'est pas nous ».

De toute façon, quoi qu'il arrive sur la ville, que ce soit l'hôpital, que ce soit le tram, tout ce que vous avez en place, les gens vont dire : « C'est la faute de la Mairie ». Même quand il pleut, c'est votre faute. Quand il fait soleil… Nous avons une responsabilité directe ou indirecte. Nous devons travailler avec les acteurs privés et publics.

Regardez les Nations ! Nous allons mettre de l'argent pour les charges des Nations. Vous devez payer la sécurisation. Si vous ne faites pas cela, si cela ferme, c'est dix fois plus cher. Si vous faites cela, même si c'est sur avance remboursable, vous évitez du chômage parce qu'il y a plus de 600 postes là-bas.

En même temps, nous avons besoin du privé pour investir. Cependant, il faut que nous ayons un projet derrière. Nous payons des études avec un urbaniste. Nous devons créer un cadre. Nous devons montrer qu'un nouveau centre-ville va se mettre en place. Vous avez la caserne. Vous avez Brabois avec l'hôpital.

Puis, il ne faut pas cracher dans la soupe. Bien sûr, nous nous étions vus avec des partenaires. Dominique RENAUD nous dit des choses mais heureusement qu'elle est là aussi. Il faut le dire à la presse. Merci à la Région Grand Est. Nous étions allés ensemble à la tour Thiers avec M. VIEL et Valérie DEBORD – Marc SAINT-DENIS était là – pour voir comment la Région pouvait contribuer aux différentes structures qui vont être mises en place.

Merci à l'État qui apporte aussi des contributions. Nous ne sommes pas manichéens. Ce n'est pas parce que M. MACRON est en place et que nous le soutenons pas politiquement que nous devons dire du mal de lui à 100 %. Il y a des choses qui sont mises en œuvre sur Vandœuvre. La preuve ? Quand nous travaillons avec M. LE GOFF ou avec Mme la Préfète, ils représentent l'État. La caserne Faron, c'est l'État. L'ANRU, c'est l'État. Le CHRU, c'est l'État. Nous ne pouvons pas dire : ne faites pas comme eux ou comme ce que vous pouvez nous reprocher alors que nous ne ferons pas comme vous. Vous devez reconnaître et vous l'avez fait. La preuve, lors du dernier conseil municipal, vous avez voté pour des projets. Vous hésitiez. Puis, finalement, vous l'aviez fait.

En l'occurrence, vous jouez votre jeu. Il y a un budget. Vous dites non mais vous savez très bien qu'il y a des choses qui avancent. Vous savez très bien aussi que même si nous rentrons encore une fois dans une campagne qui va se profiler, nous ne souhaitons pas canarder l'opposition. Nous avançons pour la population. Nous souhaitons que vous soyez à nos côtés. Nous savons que vous ne voterez pas le budget parce que ce serait un miracle. En même temps, vous ne pouvez pas ignorer que les choses avancent.

Merci aux services de nous aider à mettre les choses en œuvre. Merci aux partenaires même si c'est l'État. Il y a des choses qui se font. Il ne faut pas rejeter les contributions qui peuvent servir à l'intérêt de la population de Vandœuvre.

Nous regrettons effectivement l'augmentation que nous avons, certes, votée à la Métropole parce qu'il fallait aussi mettre en place des actions. L'équation devait être résolue à Vandœuvre grâce à l'administration et aux élus. Nous maîtrisons les dépenses. Nous arrivons à maintenir la position de la Ville depuis 2008 qui consiste à ne pas augmenter les impôts. Vous le disiez vous-même.

Nous n'allons pas plus loin. Je pense que le débat est clos. Vous avez donné vos avis. Nous avons participé. Je vous ai donné les miens.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024 joint en annexe et de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

M. THIRIET : Un dernier mot sur le DOB pour remercier le service des finances, notamment son directeur qui est ici présent. Ils subissent vraiment une pression dans ces moments-là. Je les remercie.

———

5) Cotisation à l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle : renouvellement pour l'année 2024

Rapporteur : M. THIRIET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant l'appel à cotisation reçu par la collectivité au titre de l'année 2024,

Considérant le rôle et la place de la Ville de Vandœuvre-Lès-Nancy, en sa qualité de deuxième ville du département en termes de population,

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement de la cotisation de la Ville de Vandœuvre-Lès-Nancy à l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle (ADM54) au titre de l'année 2024, pour un montant de 16 405,95 €.

Les crédits sont disponibles sur l'imputation 031.0/6281/13V.

Adopté à l'unanimité

6) Adhésion au groupement de commandes du marché public relatif à la restauration collective

Rapporteur : M. THIRIET

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique concernant la formation et le fonctionnement d'un groupement de commandes,

Considérant la nécessité de renouveler le marché de restauration collective qui arrive à échéance au 31 août 2024,

Considérant le besoin de constituer un groupement de commandes entre la Ville de VANDŒUVRE-LÈS-NANCY et son Centre communal d'action sociale (CCAS) pour la passation, la mise en concurrence, l'attribution et la gestion du marché public,

Considérant qu'en date du 20 décembre 2023, le Conseil d'administration du CCAS a voté le rattachement du service communal dédié aux seniors au CCAS. Par conséquent, la prestation de portage de repas à domicile portée jusqu'alors par le service SENIORS sera, à partir du vote du budget en avril 2024, gérée et portée par le CCAS.

S'agissant de la résidence autonomie LES JONQUILLES, les gestions bâtimentaires, logistiques, structurelles et organisationnelles continueront d'être assurées par la Commune, seules les missions d'action sociale sont confiées au CCAS.

De ce fait, la constitution d'un groupement de commandes permettra de centraliser les exigences et souhaits des services et des élus pour la confection des repas, notamment pour les produits durables et de qualité. Ce groupement permettra également à la Commune et son CCAS de bénéficier de prix plus avantageux (grâce à des quantités de repas plus conséquentes).

Considérant que la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention (ci-jointe),

Considérant que le coordonnateur mandataire du groupement procédera au recensement des besoins, à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, à la mise en concurrence, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du/des candidat(s), sera chargé de signer le contrat avec le titulaire et de notifier le marché. Chaque membre du groupement assurera l'exécution et la facturation de ces contrats jusqu'à leur terme.

La Commune étant principalement concernée par les prestations (comprenant un lot « Restauration scolaire » et un lot « Repas servis aux enfants de la crèche collective »), la Commission d'attribution et le coordinateur mandataire du groupement compétent seront ceux de la Commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Vandœuvre-Lès-Nancy au groupement de commandes pour le marché de restauration collective,
- d'autoriser la Commune à être le coordonnateur mandataire de ce groupement pour la passation du marché,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce groupement.

Adopté à l'unanimité

———

7) Adhésion au groupement de commandes du marché public relatif aux prestations d'assurance

Rapporteur : M. THIRIET

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique concernant la formation et le fonctionnement d'un groupement de commandes,

Considérant la nécessité de renouveler les contrats d'assurance effectifs depuis le 1er janvier 2020, qui sont soit résiliés au 30 juin 2024 ou arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Considérant le besoin de constituer un groupement de commandes entre la Ville de VANDŒUVRE-LÈS-NANCY et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la passation, la mise en concurrence, l'attribution et la gestion du marché public,

Considérant que le groupement permettra de mutualiser les besoins en assurance et d'intéresser un plus grand nombre de compagnies d'assurances,

Considérant que la constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention (ci-jointe),

Considérant que le coordonnateur mandataire du groupement procédera au recensement des besoins, à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, à la mise en concurrence, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du/des candidat(s), sera chargé de signer le contrat avec le titulaire et de notifier le marché. Chaque membre du groupement assurera l'exécution de ces contrats jusqu'à leur terme.

La Commune étant majoritairement concernée par la quasi-totalité des biens, des services et des risques à garantir, et étant partie principale ou unique dans tous les contrats d'assurance à passer, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et le coordonnateur mandataire du groupement compétent seront ceux de la Commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Vandœuvre-Lès-Nancy au groupement de commandes pour le marché d'assurance,
- d'autoriser la Commune à être le coordonnateur mandataire de ce groupement pour la passation du marché,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce groupement.

M. THIRIET : C'est le même type de délibération que la précédente. Cela concerne les assurances mais pour la même raison qu'énoncée précédemment. Nous passons au vote, sauf s'il y a des questions.

Adopté à l'unanimité

————

8) Avis de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy sur le projet de révision du SCoT Sud 54

Rapporteur : M. DONATI

A l'occasion du conseil syndical du 16 décembre 2023, le syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine a approuvé le bilan de la concertation et arrêté le projet de première révision du Schéma de cohérence territoriale Sud Meurthe-et-Moselle (ScoT Sud 54).

Ce projet est actuellement dans une phase de consultation des Personnes Publiques Associées, qui sera suivie d'une enquête publique pour ajuster le dossier avant l'approbation définitive et l'entrée en vigueur du SCoT révisé à l'automne 2024.

Dans ce cadre, la commune de Vandœuvre-lès-Nancy est amenée à émettre un avis sur les différents volets stratégiques et réglementaires de ce document, à savoir :

- Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) qui exprime un projet politique partagé à l'échelle sud meurthe-et-mosellane pour les 20 prochaines années en matière d'aménagement et de développement durable ;
- Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui constitue la boîte à outils réglementaire du SCoT sur ses différents volets (habitat, mobilités, développement économique, transition écologique) ;
- Les annexes, parmi lesquelles le diagnostic stratégique territorial, l'évaluation environnementale ou encore le programme d'actions.

A travers la présente délibération, la commune tient à rappeler les principaux points d'attention portés par les élus vandopériens sur ce projet de révision du ScoT Sud 54.

Tout d'abord, en matière de sobriété foncière, la commune de Vandœuvre salue la volonté du SCoT de concilier la préservation des espaces naturels (coteaux, parcs, continuités vertes, etc.) et agricoles et la consolidation de l'armature territoriale, ainsi que la poursuite d'un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050 en privilégiant, autant que faire se peut, la transformation de l'existant dans l'enveloppe urbaine.

Il est également important de noter que les objectifs de densité poursuivis prennent en compte le contexte urbain et les spécificités locales. Dans le cas de Vandœuvre : 19 quartiers distincts avec un QPV très dense représentant la moitié de la population communale, en cours de dédensification en partie sur la ville et une douzaine de quartiers pavillonnaires et de maisons de ville à fort enjeu en matière de rénovation.

Concernant le développement résidentiel, la révision du SCoT fait une large place au renouvellement urbain (changement de destination, restructuration du bâti existant, adaptation de la typologie des habitations aux besoins des ménages) et à un volontarisme particulièrement marqué en matière de reconquête des logements vacants, en adéquation avec l'objectif de ZAN.

Les objectifs pour la Métropole du Grand Nancy sont légèrement en deçà de ceux posés par le Programme Métropolitain de l'Habitat (PMH) s'établissant à 17 965 logements à produire sur la période 2021-2040. Pour la production de logement social, dans le PMH, Vandœuvre, avec un taux de logement social de 37 %, représente 11 % du poids de la population métropolitaine et doit réaliser 9 % de la production de logement. La répartition communale des objectifs de production, dans le PLUi-HD en cours de finalisation, devra faire l'objet de discussions avec la Métropole, la commune de Vandœuvre disposant de potentiels d'accueil d'habitat importants.

Par ailleurs, ces objectifs sont à mettre en relation avec les objectifs de limitation de la consommation foncière. Les objectifs de logements de la Métropole représentent 44 % de l'objectif du Sud 54, ce qui, mis en parallèle de l'objectif maximum de consommation foncière, implique :

- Une sobriété foncière renforcée ;
- Une nouvelle manière de produire du logement, avec un accent très fort mis sur le renouvellement urbain ;
- Une densité dans les projets de développement, mais également dans le tissu existant (surélévation…).

Sur le dernier point, il convient de rappeler que Vandœuvre est surreprésentée en matière d'habitat de grande hauteur à forte densité. Ce modèle est aujourd'hui remis en cause, ayant montré ses limites en matière de qualité de vie.

En outre, l'adaptation du parc de logements au vieillissement de la population est intégrée dans les programmes locaux de l'habitat successifs de la Métropole et constitue une préoccupation vandopérienne importante.

Par ailleurs, les objectifs de rénovation des logements du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) sont repris par le SCoT, à savoir rénover 40 % du parc à l'horizon 2030, soit 117 000 logements rénovés, et 100 % à l'horizon 2050.

Bien que cet objectif semble difficilement atteignable au regard des moyens actuellement mobilisables par les collectivités, la commune de Vandœuvre souhaite être ambitieuse en la matière, en complément de la Métropole, et sa stratégie est en cours d'élaboration dans le cadre de la démarche TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique).

Enfin, la lutte contre la vacance est devenue un objectif particulièrement important du SCoT. Si elle est nécessaire, l'objectif d'une vacance à 7 % semble peu réaliste au regard de la vacance nationale (8,1 %) ou de certaines agglomérations (7,3 % pour la Métropole du Grand Paris, 8,2 % pour la Métropole de Marseille…) et ne tient pas compte des stratégies résidentielles des ménages.

Le SCoT semble particulièrement prescriptif sur le sujet et nécessite une vigilance quant aux attendus de la stratégie locale à déployer en matière de lutte contre la vacance. Cette problématique concerne moins Vandœuvre que la ville-centre de la Métropole, au regard d'un parc immobilier relativement récent (années 1970), à l'exception des quartiers limitrophes de Nancy.

En synthèse, le projet de révision du SCoT poursuit des objectifs cohérents avec une politique métropolitaine déjà déployée en matière d'habitat, qui sera complétée à l'échelle communale (démarche TETE). Des points de vigilance apparaissent quant à la répartition des besoins en logements à l'échelle infra métropolitaine. Spécifiquement sur l'habitat sénior, la commune sera en mesure de définir prochainement ses orientations sur la base d'une enquête communale menée auprès de la population ciblée.

A propos du développement commercial, le SCoT prévoit une localisation préférentielle des activités économiques dans le tissu urbain, avec le développement des services de proximité, pour inciter à la mixité urbaine entre habitat et activités mais aussi à la mixité d'usages dans les zones monofonctionnelles, concept de la ville du quart d'heure appliqué par la commune depuis plusieurs années.

Il faut aussi souligner le volet important dédié à la problématique écologique et environnementale en matière d'activités et de commerce, qui tend à limiter l'impact de ce type d'activité sur l'environnement.

Plus spécifiquement sur les Zones d'activité économique (ZAE), universitaires et de santé, à l'échelle communale, le SCoT identifie le Technopôle Nancy-Brabois. Or, la commune ne souhaite pas voir interdire l'habitat, notamment pour les étudiants, et le commerce dans ces zones, pour permettre de créer des polarités urbaines dans tous les quartiers de la ville. Elle aura une attention particulière sur ces points lors de la traduction des objectifs poursuivis par le SCoT dans les documents de planification infras tels que le PLUi-HD.

Par ailleurs, un important volet du DOO est dédié à la transition énergétique et climatique et à la protection de la biodiversité. Particulièrement impactée par cette thématique, la commune adhère totalement aux objectifs poursuivis par le SCoT, notamment en matière de réduction de la consommation énergétique dans les domaines les plus consommateurs (transports, habitat, activités) ou encore de développement de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Sur l'aspect énergétique, la commune travaille dès à présent, en lien avec la Métropole, sur la thématique de l'autoconsommation partagée associant secteur tertiaire, ban communal et habitat résidentiel, dont collectif.

Par ailleurs, elle a déjà délibéré un « Zonage d'accélération des énergies renouvelables » (ZAEnR) en conseil municipal du 18 décembre 2023. Elle envisage de rentrer au capital d'une SCIC de coopérative de production et distribution d'électricité photovoltaïque, et se déclare demandeuse à ce que la SEM Nancy Sud Lorraine Energies, tout juste créée, apporte de l'ingénierie et/ou des garanties financières favorisant l'implantation de projets d'énergies renouvelables sur le ban communal défini dans le ZAEnR.

La commune est particulièrement sensible à la protection de la biodiversité en milieu urbain et périurbain, ainsi qu'à la renaturation des cours d'eau. En effet, il y a un important réseau hydrographique sur le territoire communal dont la commune étudie dès à présent la renaturation.

De plus, Vandœuvre souhaite que soient réellement mis en œuvre les objectifs stratégiques définis dans la Charte du Parc naturel régional de Lorraine et que les mesures et orientations puissent de fait apparaître dans les documents d'urbanisme. En ce sens, une vigilance accrue devra être portée sur la préservation de la structure paysagère de la forêt de Haye.

Au regard de l'importance des enjeux de biodiversité, la commune rappelle la nécessité d'intégrer les problématiques environnementales le plus en amont possible dans la construction des projets de SCoT, avec une attention particulière portée à la mise en application des principes de préservation de la biodiversité et de la nature ordinaire. Sur ce point, il apparaît indispensable que soient sollicités et associés au respect de ces principes et à leur mise en œuvre les experts du vivant que sont notamment les associations naturalistes locales.

Enfin, il faut souligner l'importance de l'insertion environnementale et paysagère des projets d'aménagement pour garantir une qualité du cadre de vie des habitants du sud meurthe-et-mosellan. Sur ce point, la commune insiste sur la vigilance qui devra être portée à l'équilibre des paysages et à sa diversité végétale, mis en danger sur certains secteurs par la pression urbanistique. Ces paysages doivent être préservés et valorisés comme un bien commun, support de la biodiversité.

En matière de mobilités enfin, la commune s'inscrivant dans l'ambition métropolitaine affichée par le P2M, notamment pour ce qui concerne les enjeux liés aux mobilités actives et aux pôles d'échanges intermodaux, elle souscrit aux orientations proposées dans le cadre du ScoT Sud 54, mais tient à souligner l'importance de l'enjeu sur son propre territoire et la nécessité de fournir des réponses concrètes à court ou moyen terme.

Vandœuvre offre deux entrées sud de l'agglomération, à Roberval et à Brabois, toutes deux au bord de la saturation automobile. Le site de Roberval est, depuis une dizaine d'années, fléché comme le seul site pertinent pouvant accueillir un aménagement intégrant une halte ou une gare ferroviaire, du stationnement en parc relais et des accès efficients aux transports en commun ou par liaisons douces. L'aménagement de ce site répond également aux objectifs affichés par le SCoT, de « privilégier l'accessibilité aux zones d'activités économiques par les transports en commun et par un raccordement de ces dernières par les modes actifs ».

Si ces enjeux se retrouvent dans le DOO comme dans le PAS, le programme d'actions en la matière reste modeste. A ce titre, « l'opportunité d'un fonds de soutien pour les projets de services à la mobilité et favorisant l'intermodalité » apparaît comme une urgence à mettre en œuvre.

Le site de Brabois bénéficie aujourd'hui d'un parc relais (sous-utilisé) et d'une bonne liaison en transports en commun. Mais ce site, qui draine quotidiennement des milliers de personnes (salariés, étudiants, patients, acteurs économiques du Technopôle, résidents…) est aujourd'hui saturé, tant sur ses axes structurants desservant les différents secteurs du plateau que sur ses axes secondaires. Les évolutions en cours (reconstruction du CHRU, densification étudiante, développement des zones « Technopôle » et « Brabois Forestière ») doivent imposer la nécessité d'une réflexion collective débouchant sur des solutions concrètes et rapides. A ce titre, le GIP « Grand Nancy Sud 54 infrastructures routières et mobilité » doit prendre toute sa place.

La commune émet également une réserve sur la mutualisation du stationnement dans ce secteur, au regard des difficultés observées en termes de stationnement par une offre insuffisante sur le plateau de Brabois. Insistons également sur la nécessité de développer des transports en commun reliant directement Brabois aux zones urbaines d'origine des usagers du secteur (Toul, Neuves-Maisons, Ludres, etc.).

Ainsi, ce projet de SCoT révisé propose un projet politique et opérationnel adapté aux territoires concernés, prenant en compte des bassins de vie cohérents. Il répond aux enjeux écologiques, démographiques et économiques globaux, tout en appréhendant les spécificités locales. Le prochain défi pour les collectivités relève des moyens, notamment financiers et législatifs pour la mise en œuvre rapide de ce document dans les délais contraints impartis.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de ScoT Sud 54 révisé, en tenant compte des spécificités vandopériennes.

M. DONATI : C'est une délibération importante. Le ScoT Sud 54 regroupe les 13 intercommunalités du sud du département. Cela va de Pont-à-Mousson à Toul, à Neuves-Maisons, Vézelise, Blainville, etc. Globalement, il faut s'imaginer que le sud du département correspond plus ou moins à l'ancienne Meurthe-et-Moselle, donc la Meurthe avant 1870.

Ce syndicat mixte est un des plus gros ScoT de France. L'objectif globalement est de préparer un certain nombre de documents de concertation sur des sujets importants, notamment sur les notions de transition écologique et de biodiversité.

Dans ce cadre, le ScoT a préparé un document qui est la révision du schéma de cohérence territoriale Sud meurthe-et-mosellan. Ce projet comprend un projet d'aménagement stratégique qui s'appelle le PAS, qui exprime un projet politique partagé à l'échelle sud meurthe-et-mosellane pour les 20 prochaines années en matière d'aménagement et de développement durable. Il est complété par un document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui constitue la boîte à outils réglementaire du SCoT sur ses différents volets (habitat, mobilités, développement économique, transition écologique).

On nous demande notre avis. Il ne s'agit pas de donner l'avis de la Métropole mais bien l'avis de la Ville de par les spécificités de notre territoire.

En matière de logement, l'objectif du ScoT, pour ce qui concerne la Métropole, est de construire 18 000 logements supplémentaires entre 2021 et 2040.

Dans le cas de Vandœuvre qui pèse 37 % pour le logement social et qui représente 11 % de la population métropolitaine, nous devons réaliser 9 % de la production de logements, ce qui fait, bon an mal an, environ 90 logements. C'est ce qui permet globalement de maintenir la population de la ville de Vandœuvre.

Cela surprend toujours les gens mais dans le cadre de l'ANRU, comme il y a des déconstructions, il faut bien des reconstructions. J'insiste sur cet aspect. Nous essayons de réduire progressivement notre taux social par rapport à l'agglomération. En dix ans, nous avons baissé de 1 %. Il faut quand même relativiser. Il s'agit surtout de mieux distribuer les habitants, faire qu'il y ait plus de mixité et qu'il y ait du social dans tous les quartiers si possible.

Ces objectifs en matière de logement doivent tenir compte des objectifs de limitation de la consommation foncière. Dit autrement, aujourd'hui, nous insistons beaucoup sur la sobriété foncière, sur une nouvelle manière de produire du logement avec un accent très fort qui est mis sur le renouvellement urbain et sur la densité dans les projets de développement, mais également dans le tissu existant (surélévation, etc.).

Sur le dernier point, il convient de rappeler que Vandœuvre est déjà surreprésentée en matière d'habitat de grande hauteur à forte densité, donc cela ne peut pas être notre priorité. J'ai appris que pratiquement les deux tiers de la population vandopérienne vivaient autour des Nations. Ainsi, la densité, nous l'avons déjà. Nous avons une spécificité de Vandœuvre qui n'est pas vraie pour toute l'agglomération et sur laquelle nous devons évidemment agir.

En revanche, le vieillissement de la population n'est pas propre à Vandœuvre. La France entière est concernée. Il est nécessaire d'adapter le parc de logements au vieillissement de la population et de l'intégrer dans les programmes locaux de l'habitat successifs. Je ne vous cacherais pas qu'au niveau de Vandœuvre, nous réfléchissons beaucoup sur l'habitat intergénérationnel, à faire en sorte que cette population vieillissante ait des lieux d'accueil. Je ne parle pas uniquement des EHPAD.

La rénovation de logements est également importante. Il y a une très forte ambition au niveau du SCoT, à savoir rénover 40 % du parc à horizon 2030, ce qui représente, pour tout le sud du département, 117 logements rénovés. Certes, c'est un objectif qui est difficilement atteignable. Néanmoins, au niveau de Vandœuvre, nous souhaitons être ambitieux en la matière. Vous pouvez voir qu'actuellement, par exemple en termes d'isolation thermique, le nombre d'immeubles en cours de rénovation augmente chaque année de façon pratiquement exponentielle. Il y a de nombreuses aides, de l'État notamment – nous en parlions tout à l'heure –, mais aussi de la Métropole, etc. C'est un objectif qui doit être pris en compte.

L'autre point qui est annoncé dans le ScoT, c'est la notion de vacance. Cependant, c'est un phénomène qui est peu présent sur la ville de Vandœuvre parce que les vacances que nous avons sont souvent des vacances provoquées dans le cadre de l'ANRU. En effet, pour pouvoir déconstruire un certain nombre d'immeubles et en construire d'autres, nous passons par cette notion de vacances mais en dehors du village de Vandœuvre, ce n'est pas vraiment notre problématique.

Pour ce qui concerne les commerces, le SCoT prévoit une localisation préférentielle des activités économiques dans le tissu urbain avec le développement des services de proximité. A Vandœuvre, c'est bien quelque chose que nous observons actuellement. Il y a une dizaine d'années, nous courions après les petits supermarchés de proximité. Nous courions même après les boulangeries. Aujourd'hui, il y a cette évolution, même dans certains secteurs. Il y en aurait presque trop. Je ne parle pas de boulangeries mais de petits supermarchés, etc. C'est quelque chose qui est important. Au niveau des Nations, nous essayons de retravailler cette proximité, d'ailleurs pas que pour les commerces mais y compris pour tout ce qui est personnel de santé. Cela rentre bien dans cette notion de ville du quart d'heure sur laquelle nous travaillons tous.

Pour ce qui concerne les zones d'activité économique, il y a des choses sur lesquelles nous estimons qu'il faut retravailler. Je pense par exemple au technopôle Nancy-Brabois. Actuellement, c'est une zone qui est délimitée uniquement pour l'université et les entreprises. Nous considérons aujourd'hui que c'est une erreur, qu'il faut évoluer à

ce niveau-là. Il manque très clairement des services sur le technopôle. Il manque très clairement la possibilité, pour les étudiants, de se loger en face des facultés. Bien que nous agissons sur les transports en commun, un trolleybus n'est pas un tramway. En conséquence, quand on a des difficultés pour transporter les gens, la solution est de faire en sorte qu'ils habitent à proximité, ce qui évite de les retrouver aux heures de pointe. Cela écrête cette notion-là. C'est quelque chose sur lequel il faut continuer à travailler.

L'autre point important, c'est la transition énergétique et climatique et la protection de la biodiversité. Ce sont deux objectifs sur lesquels nous ne pouvons qu'adhérer et travailler. Je vous ai parlé tout à l'heure du nombre d'immeubles dont la rénovation augmente de façon exponentielle. Il y a également la notion de production de dispositifs d'énergies renouvelables. Nous essayons de plus en plus d'aller vers une production d'énergie que nous ne vendons pas à EDF mais qui nous sert au contraire à produire l'énergie nécessaire pour les immeubles. C'est l'objectif du projet Elithis par exemple. La Commune va de plus en plus vers l'autoconsommation. Nous avons même délibéré un zonage d'accélération des énergies renouvelables en conseil municipal du 18 décembre 2023.

La Commune est également particulièrement sensible à la protection de la biodiversité en milieu urbain et périurbain ainsi qu'à la renaturation des cours d'eau. Ce n'est pas évident. Ce n'est pas simple d'expliquer aux habitants et aux élus ces notions qui sont pourtant essentielles. Que serait notre vie sans les petits oiseaux mais aussi sur toutes les chaînes alimentaires qui disparaissent, qui se sont malheureusement littéralement effondrées ?

Vous connaissez notre action au niveau de la structure paysagère de la forêt de Haye et du bois de la Champelle.

La Commune rappelle également la notion d'intégrer les problématiques environnementales le plus en amont possible dans la construction des projets de SCoT, avec une attention particulière portée sur la mise en application des principes de préservation des biodiversités de la nature ordinaire. Ce n'est pas simple. Même les architectes ignorent souvent complètement les lois dans ce domaine-là, parfois même la Métropole.

Enfin, il faut souligner l'importance de l'insertion environnementale et paysagère des projets d'aménagement pour garantir une qualité de cadre de vie des habitants du sud meurthe-et-mosellan. Sur ce point, la Commune insiste sur la vigilance qui devra être portée à l'équilibre des paysages et à sa diversité végétale. Souvenez-vous d'un immeuble qu'Icade envisageait de nous faire à Brabois, que nous pouvions contempler et qui aurait déparé les coteaux.

Le dernier point porte sur la mobilité. Nous en parlions tout à l'heure mais il n'y a pas que la mobilité intraurbaine, il y a aussi la mobilité extraurbaine. C'est quelque chose qui est important. Nous le vivons au quotidien. Cela concerne notre territoire, notamment au niveau de Brabois. C'est bien d'avoir une ligne qui va monter et qui va être

efficace mais il faut également savoir que 80 % des gens qui se rendent à l'hôpital chaque jour n'habitent pas la métropole. Aujourd'hui, pour un certain nombre d'entre eux, le transport en commun s'appelle l'automobile. La politique qui est appliquée au centre de la métropole n'est pas forcément la politique appliquée dans le cadre de Brabois où aujourd'hui, ce sont des parkings dont nous avons besoin ainsi que des transports en commun. Quand fera-t-on des liaisons directes entre Toul et Brabois ? Entre la banlieue de Metz et Brabois ? Entre les Vosges et Brabois ? C'est absolument incontournable. Il va falloir travailler sur ce sujet.

L'autre point qui pose problème actuellement, c'est la saturation de Roberval. Nous avons la chance d'être une ville attractive. Nous n'allons pas nous plaindre. Des commerces arrivent et se développent. Néanmoins, il faut encore que les clients puissent faire leurs emplettes et que cela puisse fonctionner. Cela nécessite donc des investissements aujourd'hui, toujours et encore, pour l'automobile. Le vélo, c'est bien. Les piétons, c'est bien. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, nous fonctionnons toujours avec l'automobile, au moins pour faire ses courses.

La Commune émet également une réserve sur la mutualisation de stationnements dans certains secteurs. Ce n'est pas forcément le cas. Parfois, 150 places de parking suffisent parce qu'on peut mutualiser à différents horaires, etc. Puis, il y a des lieux où cela ne marche pas.

En conclusion, malgré toutes les observations que j'aie faites, ce projet de SCoT révisé propose un projet politique et opérationnel adapté aux territoires concernés. Il prend en compte des bassins de vie cohérents. Il répond aux enjeux écologiques, démographiques et économiques globaux tout en appréhendant les spécificités locales.

Il y a un point important que je n'ai pas rappelé mais qui me paraît essentiel. L'autosuffisance en matière alimentaire de la métropole est de 1 %. Peut-on envisager notre futur sans le SCoT ? Impossible ! Encore avec le SCoT, je crois qu'il est de 40 %. Au vu des évolutions actuelles, des guerres qui se rapprochent, etc., je crois qu'il reste encore beaucoup d'efforts à faire. Je vous remercie.

M. BARBIER : Déjà, ce qui est intéressant, c'est que nous pouvons constater, au niveau du sud meurthe-et-mosellan, un basculement démographique d'une certaine manière, même si le volume de population reste assez stable. Globalement, les espaces pleins commencent peu à peu à se vider et les espaces vides/ruraux se remplissent peu à peu de populations.

Ce qui est intéressant aussi à relever, ce sont les acquis du premier SCoT. Quand on nous parle de meilleure intégration, meilleur travail entre intercommunalités, etc., quand on met cela en corrélation avec la carte du ScoT, la carte des intercommunalités actuelles et les différents découpages INSEE – le plus récent est l'aire d'attraction de la métropole du Grand Nancy –, la question à laquelle il faudra, à mon sens, répondre de plus en plus urgemment, c'est : à quand une vraie métropole qui prend

réellement en compte son découpage naturel/populationnel ? Une métropole à 20 communes aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire que c'est bien trop petit. Quand nous regardons les différentes cartes proposées dans cette révision du SCoT, nous nous rendons compte que la véritable métropole du Grand Nancy, c'est ce SCoT du sud meurthe-et-mosellan.

J'ai plusieurs questions parce que comme le ScoT est globalement un grand document de cadrage et que c'est aux collectivités de s'en saisir, il y a de grands objectifs, de grandes visées qui ne sont pas forcément étayés ou explicités. Mes questions portent surtout sur le projet d'aménagement stratégique, plus précisément sur le document politique et sur les grandes orientations du document.

Ma première question porte sur le projet du RER métropolitain, ou équivalent, entre Nancy, Metz, Thionville et Luxembourg. C'est évoqué en page 13 de ce projet d'aménagement stratégique. Est-ce que c'est une simple évocation pour dire qu'il faut qu'on y réfléchisse ou est-ce que des réflexions et des choses sont d'ores et déjà mises en place ? Je ne suis pas certain que cela se joue réellement à l'échelle uniquement métropolitaine. Je pense notamment à la gestion des TER de la région Grand Est. Dans quelle mesure ces réflexions sont-elles déjà engagées ?

De même, si nous avancions un tout petit peu dans le document, page 20, on parle de la gestion et de la production d'énergie. Manu DONATI en a parlé. Je voulais poser la question. Nous avions voté en fin d'année les fameuses zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables. C'est un vote assez récent. Je suppose que nous n'avons pas d'évolution sensible en la matière en quatre mois. Néanmoins, a-t-on déjà commencé une nouvelle fois à réfléchir sur ces questions ? Je ne sais pas si en quatre mois, on a déjà pu avancer.

Ensuite, si nous continuons un petit peu à dérouler le document, pour résumer, il est indiqué que l'enveloppe de consommation foncière va largement se réduire, sauf pour certains projets d'intérêt à l'échelle du multipôle. Globalement, tout le monde va devoir réduire sa consommation foncière mais on va pouvoir mettre en commun pour des projets d'intérêt « multipôle ». Je voulais savoir si ces intérêts d'un point de vue du multipôle étaient déjà fléchés, pointés. A-t-on déjà une vue ? Parce que là, c'est quand même un SCoT qui vise à travailler sur les 20 prochaines années. A-t-on déjà une vue sur les 10, 15 ou 20 ans sur ces projets structurants qui pourraient arriver pour la métropole et au-delà pour ce SCoT Sud 54 ?

J'ai également une question sur les outils de financement que vous pouvez retrouver à la page 32. Il y a une formulation que je n'ai pas du tout comprise. C'est « la mise en place d'un outil de co-investissement permettant de garantir les plus-values territoriales et de partager les retombées économiques de la production des énergies renouvelables ». Je ne suis pas certain que vous ayez la réponse ce soir mais j'avoue que cette formulation m'interroge. Je suis certain que l'objectif est louable mais est-il possible d'expliciter ce point ? Ce serait gentil.

Si nous poursuivons un petit peu la présentation des grands engagements politiques, nous arrivons sur la question du logement. On en a parlé. Au final, on va construire de plus en plus de logements alors que le volume de populations reste quasiment stable, notamment à cause de la décohabitation.

Dans le cadre de cette transformation du SCoT, a-t-on pensé – ou a-t-on osé penser dans le sens où ce n'est pas beaucoup fait encore – au devenir des pavillons ? A un moment donné, est-ce qu'on s'est dit que le mode de consommation de foncier par le pavillon était un mode non seulement dépassé mais en plus, ce qui était déjà consommé en tant que pavillon devait, ou pouvait, être largement transformé, reconverti ? Ces réflexions ont-elles déjà été envisagées ou pas ?

Globalement, construire des logements pour la décohabitation, c'est bien, mais que fait-on de ces espaces où au final, on consomme beaucoup de foncier pour très peu de densité ? Peut-on, sur ces pavillons-là, fortement densifier ? Ou même, si l'on poussait la réflexion un petit peu plus loin, pourrait-on arriver jusqu'à la déconstruction de certains quartiers de pavillons pour construire des espaces plus denses ?

Ensuite, j'ai une autre question. Je ne sais pas si nous avons un représentant dans l'une de ces agences. Il est mentionné, à la page 44 du projet politique, une agence « pour coordonner les stratégies économiques des intercommunalités à l'échelle de la multipôle » à travers l'agence Lorr' Up. Je voulais savoir si nous avons un représentant au niveau communal ou au niveau métropolitain et savoir exactement si cette agence fonctionnait bien et ce qu'elle y faisait.

Pour finir, j'ai une question sur les mobilités. A la page 47, il est mentionné : réduction de l'usage de la voiture, etc. Vous avez évoqué un petit peu le sujet tout à l'heure. Est-il prévu des réseaux de bus un peu plus efficients, notamment pour aller faire ses courses dans les zones dites commerciales ?

J'ai déjà fait le test, c'est-à-dire aller faire mes courses en bus. C'est très compliqué, notamment pour les cadences. J'habite pas très loin de Ludres. Pour aller au cinéma à Ludres, pour rentrer, le dernier bus qui fait Ludres-Vandœuvre part du cinéma à 20h15, donc c'est assez compliqué de rentrer chez soi quand on travaille. A-t-on une réflexion – là, pour le coup, c'est plutôt au niveau métropolitain – pour mieux arranger ce réseau de bus pour qu'on soit incité à moins prendre la voiture ?

Enfin, question sur Brabois, il est mentionné à plusieurs reprises que l'A31 est saturée et qu'il faut travailler avec les intercommunalités voisines pour décongestionner l'A31et Brabois en particulier. Des réflexions ont-elles été entamées avec notre intercommunalité voisine ?

Puis, toute dernière question avant de vous remercier pour vos nombreuses réponses, il est mentionné en page 49 la volonté de réaliser l'interconnexion TER-LGV. On sort du tombeau la gare d'interconnexion de Vandières. Où en sont les réflexions sur ce point ? Je vous remercie pour toutes vos réponses.

M. DONATI : Si M. le Maire le permet, je vais commencer par la fin. TER-LGV Vandières, un pas en avant, un pas en arrière… Cela piétine. J'espère qu'un jour elle viendra. Je pense toujours aux gens qui viennent par exemple en train d'Epinal, qui descendent et qui prennent le truc… Je le prends régulièrement aussi. En ce moment, les bus fonctionnent pas trop mal. Nous avons connu pire. Néanmoins, cela me paraît être un peu le Moyen Age.

Pour Brabois, nous avons effectivement un problème de congestion. Ce n'est pas nouveau. La Métropole avançait là-dessus. Différents scénarios ont été étudiés pour voir comment on pouvait décongestionner l'entrée sur le CHU. Un scénario, par exemple, consistait à faire rentrer une bretelle directement dans le CHU. Outre le fait que c'est un peu compliqué administrativement parce que c'est un terrain privé, le problème, c'est qu'il faut en sortir parce qu'il y aura toujours des gens qui commettront l'erreur de rentrer dans le CHU. Si l'on fait une sortie, il y aura des petits malins qui s'en serviront comme un raccourci. Ce n'était donc pas très probant.

Le scénario le plus puissant, pour le moment, serait de faire une bretelle qui sortirait au niveau de la faculté de médecine. Là, il y a un terrain qui appartient à l'État et qui desservirait directement l'avenue de la Forêt-de-Haye, ce qui permettrait de séparer le flux qui va au CHU du flux qui va au technopôle « entreprises ». Actuellement, c'est le scénario le plus puissant. C'est celui qui est étudié. Il y a un groupe qui réunit tous les grands partenaires qui travaillent sur ce type de scénario, entre autres la Région. J'y crois.

Simplement, je me rappelle que le mur antibruit du côté de Brichambeau, il nous a fallu au moins 20 ans pour l'obtenir. Ce n'était pas faute de réunions. L'État est sympathique mais il est parfois long ou lent. C'est incontournable parce que de toute façon, cela ne fonctionnera pas autrement.

Concernant les mobilités, pour Ludres et le cinéma, actuellement, la Métropole travaille sur cinq lignes à haut cadencement, à savoir les lignes 1, 2, 3, 4 et 5, dont vous parliez tout à l'heure. Une fois que ces lignes seront lancées, il va falloir retravailler toutes les autres lignes en termes de correspondances.

Vous avez tout à fait raison de souligner Ludres. Je rappellerais toujours que ceux qui contribuent le plus au transport en commun au niveau d'une métropole, ce sont les entreprises. Le paradoxe, c'est de voir par exemple que la zone industrielle derrière Cora soit mal desservie. Ce n'est pas uniquement pour aller faire les courses à Cora. Il y a toutes ces personnes qui travaillent dans la zone industrielle. Les femmes de ménage arrivent à 5h du matin pour faire le nettoiement. Si j'étais à la place des entreprises, j'aurais fait la grève du paiement. Il y a certainement quelque chose à faire à ce sujet. Cela correspond bien à cette approche. Je disais tout à l'heure que l'automobile était le transport en commun de la campagne. Elle n'est plus le transport en commun de notre agglomération. Il faut quand même le dire.

Pour l'Europe, c'est au niveau de la métropole. Ce n'est pas au niveau des villes. L'Europe s'est chargée de la coordination des stratégies entre les différents EPCI. Vous vous doutez bien que cela n'est pas très simple. Un organisme a été créé. Ce n'est pas très ancien. C'était il y a quelques mois. Il y a bien un représentant à la Métropole, voire plusieurs.

Pour ce qui concerne le devenir des pavillons, à Vandœuvre, nous avons 19 quartiers, dont quelques quartiers pavillonnaires. Nous n'allons pas faire des immeubles partout. Je rappelle que les pavillons sont aussi des réserves de biodiversité. Certains promoteurs, chaque fois qu'il y a un jardin qu'ils peuvent acheter, mettent un immeuble de quatre ou cinq étages. Nous sommes obligés de nous battre.

Au niveau du PLU, à la ville de Vandœuvre, nous avons demandé qu'il y ait un respect des zones pavillonnaires et que lorsque des immeubles sont construits – nous l'avons vu par exemple dans le cadre du Reclus –, la hauteur des immeubles ne dépasse pas celle de ce qui existe actuellement.

Un gros travail est mené. Je ne suis pas convaincu qu'après le Covid, tout le monde rêve d'habiter au 10e étage d'un immeuble. Je suis même plutôt convaincu que les gens aspirent au contraire à avoir des terrasses et à avoir – comme cela se fait certainement à Fribourg en Allemagne – un accès à un carré de gazon, avec un arbre et des oiseaux. Plus je discute avec des gens qui ont vécu durant leur enfance dans des immeubles, plus je vois qu'ils veulent avoir accès à ce paradis.

Vous allez me dire que c'est compliqué. Heureusement pour nous, nous avons des friches militaires. Puis, il y aura probablement un jour des friches commerciales parce que très clairement, vu le nombre d'habitants, nous avons un peu trop de commerces en périphérie actuellement. Nous risquons un jour d'être gâtés et d'avoir des mètres carrés. Par ailleurs, M. le Maire insiste pour que dans ces zones, nous puissions introduire de la mixité et que ce ne soit pas uniquement réservé à faire des grandes surfaces, etc.

Concernant la « mise en place d'un outil de co-investissement permettant de garantir les plus-values territoriales et de partager les retombées économiques de la production des énergies renouvelables », je ne sais pas répondre. Il faut le reconnaître, je ne sais pas tout.

M. le Maire : Vous ne pouvez pas répondre à la place du SCoT.

M. DONATI : Il y avait une autre question concernant l'enveloppe de consommation foncière qui se réduirait sauf pour le projet de multipôle. Effectivement, la Métropole avait prévu de consommer beaucoup d'hectares. Puis, à la suite de l'interdiction de consommer du rural… Même si parfois, on peut s'interroger s'il vaut mieux sauver le parc des Clarisses qui est un ancien réservoir maraîcher, où les sœurs n'ont jamais utilisé de produits phytosanitaires, que sauver 1 ha agricole où il n'y a plus que la terre, où il n'y a même plus de biodiversité.

Néanmoins, la Métropole essaie de faire un gros effort, au-delà de ce qui était demandé au niveau national. Cela ne veut pas dire que nous ne consommerons plus rien. Les projets par rapport au foncier étaient pratiquement divisés par deux, voire trois. Décennie après décennie, nous arriverons pratiquement à ne plus consommer comme c'est prévu.

Pour ce qui concerne la production d'énergies, il y a des personnes plus compétentes que moi sur le sujet. Je laisse Philippe ATAIN-KOUADIO répondre.

M. ATAIN-KOUADIO : Pour le zonage, nous avons délibéré récemment des sommes dans un calendrier très contraint. Il faut savoir que l'objectif de l'État était essentiellement d'estimer au niveau national si nous étions en capacité de répondre à des objectifs quantitatifs en amont dans l'arsenal législatif qui va acter des appels à projets ou des flux financiers. Cela répond aussi indirectement à la question des flux financiers qui permettent d'avoir ces énergies renouvelables.

Il y a également un cadre juridique qui nous permet de travailler, qui est élaboré au sein de la collectivité dans le cadre d'un partenariat avec une SIC, mais aussi dans le cadre du club climat-énergie de la Métropole. En effet, il a été acté récemment qu'on travaillerait sur le cadre juridique de l'autoconsommation partagée en production sur un rayon de 2 km au sein de la commune, à l'échelon de la commune en tant que pilote, mais pour un modèle qui est aussi métropolitain.

Nous avons donc l'estimation de la faisabilité. Nous avons délibéré pour pouvoir réserver et anticiper pour être éligible aux futurs flux financiers qui ne sont pas exclusifs. En même temps, il y a un travail technique par rapport au cadre juridique pour le partenariat entre le ban communal, l'habitat privé et l'activité économique, l'activité tertiaire qui se développe sur la collectivité. Cela permet de répondre aux trois questions.

M. DONATI : Pour le TER métropolitain, je pense que c'est la Région qui a la meilleure réponse que moi. Par contre, j'ai entendu dire qu'un effort serait fait pour la ligne Vittel. C'est important pour nous parce que c'est là que nous voulons faire la halte ferroviaire. Récemment, nous avons encore rencontré les commerçants. Une réflexion est menée avec la future propriétaire de l'ACTAS. Nous envisageons une halte ferroviaire dans ces lieux-là un jour. C'est un endroit stratégique. C'est toujours d'actualité. Un parking relais fait aussi partie de la réflexion. La Métropole nous a parlé de 2030, donc ce n'est pas pour dans 150 ans. Je pense que c'est important.

Imaginez que nous ayons une halte ferroviaire à Vandœuvre. C'est quand même le moyen le plus efficace. Ce sera dans un centre nancéien. La métropole est trop petite parce qu'il y a un bassin de vie. Avec André ROSSINOT, nous avions déjà entamé cette réflexion. Ce n'est pas simple. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, avec les 20 villes qui font la métropole, concernant l'intégration de 75 %, comment dire à Neuves-Maisons, Varangéville, Pompey, etc., d'un seul coup : « Il va falloir que vous soyez intégrés à 75 % ». Vous voyez que cela ne peut pas marcher.

Il existe des approches comme M. le Maire a essayé de faire. Par exemple, vous voyez bien que du côté de Chavigny, il y a le développement d'une petite zone industrielle qui est en train de copier le technopôle sans le copier. Il faut que nous nous parlions. Il faut que nous travaillions ensemble. C'est évident. C'est ridicule de ne pas le faire. Ce n'est pas parce que nous sommes chacun d'un côté de l'autoroute qu'il n'y a pas une réflexion commune. Je pense qu'il faut élargir le bassin de vie de cette façon.

Concernant le déséquilibre de la population urbaine/village, je laisse la parole au géographe.

M. BARBIER : Je ne me permettrais pas de conclure le débat mais simplement, je précise pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur mes propos. Quand je parlais des pavillons, l'idée n'est pas de construire des bâtiments de dix étages partout mais c'était surtout pour pointer un petit peu la difficulté et la ligne de crête sur laquelle nous sommes. Personne ne veut consommer du foncier. En même temps, tout le monde veut son pavillon non mitoyen avec son jardin pour mettre le chien dehors et que tout le monde soit heureux à faire des barbecues pendant l'été. Ce que je souhaitais dire, c'est que nous sommes sur une ligne de crête difficilement tenable. Puis, conjuguer densification urbaine et « tout le monde son petit jardin », je crois que nous allons avoir du mal à satisfaire tout le monde.

Mme RENAUD : M. le Maire, tout à l'heure, vous entendre dire qu'aujourd'hui, il faut travailler avec le public et le privé, mon Dieu, que les choses ont changé et c'est tant mieux.

Ensuite, entendre Manu DONATI dire que la métropole a besoin de s'ouvrir sur l'extérieur, je rappelle que le tram était un tram-train. Le projet de la Région, dont le financement n'avait pas été annoncé, qui était conséquent, était que ce tram-train ouvrirait peut-être la métropole sur l'extérieur.

Deuxième chose, vous avez raison, le TER, c'est la Région Grand Est. Je vous rappelle que tout dernièrement, nous avions obligatoirement récupéré les concessions des autoroutes. C'est une délégation de l'État. Nous allons pouvoir travailler. C'est juste de dire que cela va prendre quelques années mais en tout cas, cela va avancer. Nous aurons bien une taxe routière qui permettra justement de faire les travaux nécessaires qui, depuis des années, nous sont promis et qui n'avancent pas.

Sur Vittel, la ligne est ouverte. Ce que je vous proposerais, si je peux me le permettre – je m'avance mais il faudrait que je voie avec mes collègues –, c'est peut-être de demander à Thibaud PHILIPPS, voire David VALENCE, de venir vous expliquer un petit peu ce que sont les transports sur la région Grand Est et le devenir éventuellement de la métropole nancéienne sur ce nouveau plan des mobilités et des transports autoroutiers. Si cela intéresse l'ensemble du conseil municipal…

M. le Maire : Nous pouvons organiser la réunion dans cette salle. Il n'y a aucun inconvénient.

M. DONATI : Juste rappeler que nous sommes trois représentants au SCoT : Nadine PIBOULE, Stéphane HABLOT et moi-même.

M. le Maire : Vous pensez que nous avons raison de dire que le public doit s'ouvrir au privé. Vous pensez l'inverse, donc nous pensons la même chose : le privé doit s'ouvrir au public.

M. SAINT-DENIS : Simplement sur la forme, M. le Maire. Ce débat est intéressant même si c'est un peu copieux. Allez-vous transmettre l'avis, c'est-à-dire les débats, pourquoi pas les minutes ou les prises de parole des uns et des autres ? Cela peut nourrir le débat. Il faut peut-être être synthétique sur la forme mais si le SCoT consulte, s'ils veulent un avis, qu'ils prennent l'avis des Vandopériens.

Adopté à l'unanimité

———

9) Motion du Conseil municipal de Vandœuvre contre les fermetures de classes dans le département de Meurthe-et-Moselle, sur le Grand Nancy et à Vandœuvre

Rapporteur : Mme VUILLAUME

Avec pas moins de 54 suppressions de postes de professeurs des écoles en Meurthe-et-Moselle annoncées et un renforcement des moyens de remplacement, c'est une véritable hémorragie de fermetures de classe qui se profile avec plus d'une centaine de postes d'enseignants qui vont être retirés à la rentrée prochaine. Notre département est d'ailleurs le plus touché de Lorraine alors que ce n'est pas celui qui subit le plus la dépopulation scolaire.

A l'échelle de l'agglomération du Grand-Nancy, cela va se traduire par la fermeture de 22 classes dont 4 sur la seule ville de Vandœuvre, dans les écoles élémentaires Paul-Bert, Jeanne d'Arc, Europe Nations et l'école maternelle Brabois.

Ces fermetures se traduiront inévitablement par une augmentation du nombre d'élèves par classe tandis que les statistiques montrent que la France est le pays de l'Union européenne dont les effectifs sont les plus lourds avec 22 élèves par classe.

Alors que les classements internationaux se suivent et se ressemblent comme autant de signaux d'alerte, illustrant un véritable décrochage, ces fermetures vont dégrader un peu plus la situation.

A l'échelle du Grand-Nancy, une telle décision conduirait à des degrés divers à un effectif d'élèves moyen par classe élevé, le plus souvent au-dessus des moyennes départementales et nationale et fragiliserait l'alignement à 24 élèves maximum en GS, CP et CE1, sauf à augmenter les autres niveaux de classe dans des conditions

pédagogiquement difficiles. Selon les cas, ces propositions du CDEN entreraient également en contradiction avec les dynamiques démographiques qui marqueront l'année scolaire 2024-2025, des évolutions dont l'anticipation apparaît pourtant indispensable.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VANDŒUVRE :

- Affirme son soutien avec les communautés éducatives des écoles concernées, en particulier à Vandœuvre ;
- Demande à l'Éducation nationale d'ouvrir sans délai une large concertation sur l'adéquation entre moyens et besoins à l'échelle de notre département avec les différents acteurs et notamment les collectivités et leurs associations représentatives ;
- Demande la suspension des fermetures de classes envisagées dans le département, l'agglomération du Grand Nancy et sur la ville de Vandœuvre.

Mme VUILLAUME : Nous avons une baisse des effectifs qui est réelle sur la ville de Vandœuvre et une baisse des effectifs qui est réelle dans nos écoles. Cette année, on nous annonce encore une fois 5 fermetures de classes, dont 3 en élémentaire et 1 en maternelle.

Les fermetures de classes sont toujours plus ou moins justifiées en fonction de la baisse des effectifs. L'Éducation nationale essaie de prendre en compte les contraintes autres que la logique purement comptable avec les effectifs d'enfants, mais c'est compliqué parce qu'au niveau de l'inspection, on leur donne des contraintes et des moyens humains contraints. Malgré ces baisses d'effectifs, la ville de Vandœuvre a quand même subi 13 fermetures de classes depuis le début de ce mandat versus 3 ouvertures.

Cette année, c'est particulièrement marqué au sein de l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle. Par conséquent, nous avons pris la décision de nous associer à une motion commune avec les autres villes de la métropole pour appeler à une grande vigilance de la part de M. le DASEN sur les fermetures de classes et sur la logique purement comptable qui est appliquée strictement au cours des CDEN que nous trouvons assez dommage. Au-delà de la demande symbolique de la suspension des fermetures de classes, nous demandons vraiment une concertation et une discussion à travers cette motion pour travailler sur la réalité des fermetures de classes dans nos écoles primaires.

Mme RENAUD : Merci d'avoir rajouté le nom des écoles à la demande de Marc SAINT-DENIS. M. le Maire, nous aurions pu vraiment voter cette motion. Pour autant, nous ne participerons pas au vote. Pourquoi ? Je vais être claire au nom de notre groupe.

Je dirais qu'il y a quelque chose de très dérangeant. Nous nous étions même posé la question si ce n'était pas le Département qui avait rédigé cette motion. Pourquoi ? On parle des élèves qui doivent faire face à des temps de trajets quotidiens toujours plus importants et à des inégalités d'accès au périscolaire. Or, à Vandœuvre, il y a des écoles sur tous les secteurs. Il y a 3 collèges, avec Artem. Sur le périscolaire, il me

semble qu'il n'y a pas eu les ATEV mais des actions sont quand même faites. C'est un petit peu gênant. Est-ce qu'on parle bien de Vandœuvre ?

Ce qui est surtout dérangeant, c'est de lire : l'éducation de nos enfants mérite mieux. Je suis désolée mais aujourd'hui, c'est l'enseignement. On enseigne à l'école, on n'éduque pas. C'est peut-être pour cela qu'il y a de gros problèmes dans certaines écoles. Le rôle de l'éducation appartient aux parents. Malheureusement, c'est là-dessus que nous devrions travailler. On dit l'Éducation nationale mais l'éducation de nos enfants mérite mieux, surtout de la part des parents. C'est à eux d'éduquer.

Par ailleurs, il y a une notion d'établissements. Aujourd'hui, on se bat tous parce que quelquefois, l'image que les autres ont de notre ville n'est pas méritée. Il suffit de se promener à Vandœuvre. Nous aimons notre ville et c'est important.

On parle d'établissements, dans cette motion, qui seraient extrêmement dérangeants. On parle de ghettos. Puis, on parle d'établissements de prestige. Les ghettos, c'est quoi sur la ville de Vandœuvre ? Y a-t-il des écoles qui sont des ghettos ? Puis, quels sont les établissements de prestige ? Si je comprends bien, sur Vandœuvre, il y aurait des écoles de pauvres et des écoles de riches.

Je sais à quoi on fait allusion. On fait allusion à un établissement qui, je vous le rappelle, est financé par la Ville de Vandœuvre. Nous participons. Il y a des Vandopériens qui mettent leurs enfants dans cette école. Je peux vous dire qu'il y a des familles vandopériennes qui n'ont pas forcément de très gros moyens et qui, pourtant, inscrivent leurs enfants dans ces établissements.

Nous aurions vraiment pu voter cette motion parce que nous ne pouvons pas être d'accord sur la fermeture de classes. Toutefois, nous ne souscrivons pas à la façon dont elle est rédigée.

M. le Maire : Nous n'avons pas mis « ghetto ». Vous avez rêvé que nous avions dit cela.

Mme RENAUD : C'est bien écrit : « Ce constat d'une école contrastée, où des établissements prestigieux côtoient des ghettos scolaires où de nombreux élèves doivent faire face à des temps de trajet ». Ce n'est pas Vandœuvre, M. le Maire. Nous ne pouvons pas cautionner cela. Nous nous battons contre cette image. C'est le Département qui a écrit cela, ce n'est pas la Ville de Vandœuvre.

Mme VUILLAUME : Ce que j'ai dit en présentant la délibération en introduction, c'est que les fermetures de classes sont plus ou moins justifiées sur Vandœuvre parce que nous avons une baisse des effectifs.

Mme RENAUD : Nous sommes d'accord.

Mme VUILLAUME : J'ai bien précisé que par cette motion, nous étions solidaires avec toutes les autres communes du département sur la prise en compte des fermetures de classes et des facteurs autres que la pure logique comptable. Nous sommes donc solidaires et nous participons à la motion avec les autres communes.

M. le Maire : En fait, c'est le Département mais c'est aussi l'Association des maires. Nous sommes solidaires de toutes les communes rurales qui ont été en difficulté. Le texte a été proposé de cette façon.

Maintenant, vous nous dites que vous voteriez la motion si on enlevait le mot « ghetto ».

Mme RENAUD : En termes de choix politique, sur quels critères vous basez-vous pour avancer cette affirmation ? Si c'était tourné autrement, nous voterions.

M. le Maire : Je propose de mettre « les établissements en difficulté ». Ainsi, nous votons tous pour. C'est symbolique vis-à-vis de l'opinion publique. Dans l'idée, nous sommes d'accord.

Mme RENAUD : A l'Association des maires, il y a déjà eu des maires qui n'ont pas voté pour ou qui n'étaient pas forcément d'accord sur l'intitulé du texte. Je sais bien qu'il y a une solidarité.

M. le Maire : Je propose d'enlever le paragraphe « la reproduction » jusqu'à « après année ». Comme cela, vous votez pour.

Mme RENAUD : Ce n'est pas forcément un choix politique. Sur quels critères vous basez-vous pour dire que ce sont des choix politiques ?

M. le Maire : Cela ne change rien au fond. Nous enlevons ces deux choses. De toute façon, le plus important, c'est l'idée même.

Mme RENAUD : Nous sommes d'accord que c'est important, M. le Maire.

M. le Maire : Nous allons passer au vote. Nous enlevons les termes que vous avez relevés. Cela ne change rien puisque nous nous opposons aux fermetures de classes.

Adopté à l'unanimité

M. THIRIET : Je voulais juste rajouter une petite chose. Il y a quand même des réalités qui existent sur les collèges vandopériens. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un choc des savoirs est demandé. Cela demande des postes supplémentaires. Sur l'académie, il y avait besoin, au départ, de 34 créations de postes dans les collèges. Finalement, on arrive à 24 retraits de postes. C'est un peu dommage. Il y aurait tant de choses à dire au-delà de notre sujet aujourd'hui.

10) Evolution des périmètres scolaires

Rapporteur : Mme VUILLAUME

Par application de l'article L. 212-7 du Code de l'Éducation réglementant l'exercice des compétences municipales en matière d'enseignement primaire, le Conseil Municipal détermine le périmètre scolaire de chaque école et l'affectation des élèves en fonction de son lieu de résidence et de cette sectorisation.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L. 131-5 du Code de l'Éducation.

La dernière modification de périmètre scolaire date du 28 mars 2022.

Elle doit être complétée au vu d'une incohérence par rapport à la distance des groupes scolaires.

Ainsi, il est proposé la suppression du rattachement en double choix du square d'Oslo et de la place des Flandres vers le Groupe scolaire P. Bert ou J. Macé.

Il convient de diriger les enfants vers le Groupe scolaire Europe Nations qui est plus proche et ne nécessite pas de traverser la rue de Hollande très fréquentée.

Ces modifications entreront en vigueur à la rentrée 2024, pour les nouvelles inscriptions.

Le tableau des rues de Vandœuvre-Lès-Nancy et les groupes scolaires de rattachement est présenté en annexe. Ces nouveaux périmètres seront réévalués annuellement si besoin.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les évolutions des périmètres scolaires selon le tableau ci-joint.

Mme VUILLAUME : Depuis le début de mandat, nous travaillons à rationaliser les périmètres scolaires sur la ville. Nous avions déjà fait une modification des périmètres scolaires en 2022. Aujourd'hui, je vous propose une autre modification du périmètre scolaire pour la zone square d'Oslo et place des Flandres.

Actuellement, c'est une zone qui est en double choix entre l'école Paul-Bert et l'école Jean-Macé. Je vous propose de la raccrocher au groupe scolaire Europe Nations. L'objectif de cette modification est la suppression du double choix pour faciliter, clarifier et anticiper les effectifs d'enfants dans nos écoles.

En effet, la distance domicile-école pour cette zone du square d'Oslo – Europe Nations est quand même plus proche, avec une réduction des franchissements des grandes avenues. Avec l'ancien périmètre, nous avions la rue de Hollande à traverser, qui est quand même une avenue très circulante.

Voilà pour cette nouvelle délibération qui modifie uniquement square d'Oslo – place des Flandres.

Mme RENAUD : Je suis désolée mais nous ne prendrons pas part au vote parce que ce n'est pas une décision qui nous incombe. Je pense que pour la mixité sociale, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de mieux. Aujourd'hui, ils ne pourront plus aller à Jean-Macé. Peut-être que l'école est pleine, je ne sais pas.

Puis, nous avons surtout le sentiment qu'on vide une école pour pouvoir en remplir une autre. Nous avons l'impression qu'on va essayer de remplir Europe Nations. Je ne sais pas si c'est la réalité des choses.

En tout cas, en début de mandat, il y avait eu une grosse discussion. On avait dit que pour une mixité sociale, ce serait une bonne chose que Paul-Bert puisse aller à Jean-Macé ou Europe Nations. C'était ce qu'on appelait la mixité sociale. En l'occurrence, elle disparaît totalement. Par conséquent, nous ne votons pas contre mais nous ne participons pas au vote.

M. le Maire : Il ne s'agit pas de vider une école. L'école Jean-Macé est saturée. En l'occurrence, le square d'Oslo est très proche de Paul-Bert ou d'Europe Nations. Le square d'Oslo, qui était un HLM, est devenu une copropriété privée en partie. C'est-à-dire que les gens sont propriétaires pour la moitié au moins. C'est bien aussi d'essayer de voir comment nous pouvons refaire une mixité sur Europe Nations.

Mme RENAUD : Attention, ce n'est pas un jugement. Êtes-vous certains que les parents qui avaient le choix d'aller à Jean-Macé, même si l'école est pleine, voudraient aller à Europe Nations ? Je pose la question. Cela étant, il faudrait faire un bilan, une étude pour voir un peu.

Effectivement, si Jean-Macé ne peut plus accueillir, nous pouvons le comprendre. Nous disions depuis des années qu'il manque peut-être une école sur ce territoire. Cela peut être un projet avec Biancamaria.

M. le Maire : Déjà, ceux qui sont scolarisés à Jean-Macé, ce sont les nouveaux. Ce n'est pas qu'on ne leur donne pas le choix, c'est un périmètre où nous essayons de refaire les quartiers, de créer la mixité.

Mme RENAUD : Sincèrement, si l'on veut être vraiment transparent, je vous demande à la rentrée prochaine d'étudier le nombre d'élèves qui habitent sur ces quartiers et qui n'auront pas été à Europe Nations.

Mme VUILLAUME : Il y a une petite incohérence entre donner le choix aux familles et créer de la mixité sociale. On ne crée pas de la mixité sociale naturellement. On a des difficultés pour cela, donc à un moment, il faut engager les familles à scolariser leurs enfants dans toutes les écoles de la ville.

Mme RENAUD : Cela veut dire que votre collègue précédemment n'avait rien compris et qu'on n'avait pas travaillé sur la mixité sociale.

Mme VUILLAUME : Cela n'a rien à voir.

Mme RENAUD : C'était pour cela qu'on l'avait fait. Au deuxième mandat de M. le Maire ou au premier mandat, je ne sais plus, cela avait été vraiment un problème. On avait dit qu'on faisait une mixité sociale. Cela étant, on a le droit de modifier des choses et de changer d'avis. Vous avez vos raisons. C'est bien que vous le fassiez. Toutefois, nous ne voulons pas participer à ce choix. C'est tout.

M. le Maire : De toute façon, nous allons dans le sens d'une mixité de logements sur la ville. Au fur et à mesure, nous savons très bien que toutes les démolitions à Vandœuvre impliqueront des reconstructions. Nous allons favoriser l'équilibre entre les locataires et les propriétaires, entre les catégories sociales différentes. Nous le voyons bien sur Biancamara. Nous allons le voir sur la caserne Faron. Nous le verrons sur les nouvelles constructions. Il faut une mixité géographique.

Nous ne voulons pas créer de heurts avec les habitants. Si vraiment nous sentons des difficultés, nous regarderons. En l'occurrence, c'est un principe qui est adopté. Nous ne sommes pas sur quelque chose de violent et de catégorique.

Adopté à l'unanimité
Pour : 34
Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme Dominique RENAUD, M. Marc SAINT-DENIS, M. Léopold BARBIER, M. François PALAU, Mme Caroline ZENEVRE-COLLIN)

————

11) Approbation du règlement intérieur des activités périscolaires

Rapporteur : Mme STEPHANUS

La commune de Vandœuvre et ses élus ont pris un engagement fort en faveur de l'éducation et de l'accueil des enfants dans les écoles.

Cet engagement traduit la volonté de la municipalité de Vandœuvre de garantir des conditions d'enseignement optimales aux élèves et favoriser le travail des enseignants (1 ATSEM par classe en maternelle, un programme important d'équipements numériques des écoles, des travaux dans les écoles, un haut niveau de dotation par élève).

Il traduit aussi la volonté d'alléger au maximum l'organisation des familles et la mise en place de temps périscolaires élargis dans toutes les écoles :

- accueils du matin (7h30-8h20),
- temps de pause méridienne et restauration scolaire (11h30-13h20),
- accueils du soir (16h30-18h30).

L'ensemble de ces temps périscolaires est déclaré en accueil collectif de mineurs auprès du SDJES et doit être mené en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT).

Ainsi, au-delà des solutions de garde proposées aux familles, les accueils périscolaires offrent des moments d'échange, d'apprentissage, d'éducation à l'alimentation, d'éveil.

L'objectif est de promouvoir un environnement éducatif bienveillant et serein qui réunisse les conditions propices à la rencontre, l'ouverture, la curiosité, la confiance et la coopération.

Plus de 1 400 élèves fréquentent ces accueils qui sont aussi régis par des règles de fonctionnement acceptées par tous et inscrites dans un règlement.

Depuis 2021, la Ville de Vandœuvre a souhaité simplifier les démarches administratives des familles en développant l'accès à un espace numérique sécurisé et accessible 24h/24 : le Portail Famille.

A partir de cet outil facilitateur, les parents peuvent ainsi procéder en ligne à l'inscription de leurs enfants aux activités périscolaires et aux modifications de réservations. Le portail permet également de procéder aux préinscriptions scolaires.

Pour faciliter la gestion des inscriptions périscolaires, les remontées automatiques des activités périscolaires vont être reconduites pour éviter aux familles de redonner tous les documents (justificatifs demandés lors d'une première inscription).

Seul le dossier de renouvellement d'inscription périscolaire prérempli devra obligatoirement être remis au référent périscolaire ou au service des Affaires Scolaires et Périscolaires en mairie, dans les délais, vérifié, rectifié, complété et signé (rectification de renseignements administratifs comme changement de n° de téléphone, adresse... et/ou modification et annulation de réservations d'activités périscolaires).

L'inscription aux services périscolaires ou la signature du Formulaire de renouvellement d'inscription périscolaire vaut acceptation du règlement en vigueur.
Ce règlement est applicable à partir de septembre 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement intérieur relatif aux accueils périscolaires (accueils du matin et du soir, accueil méridien et restauration scolaire) à compter du 1er septembre 2024.
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

Mme STEPHANUS : Nous présentons encore une fois cette délibération qui revient tous les ans. Elle parle du règlement intérieur à partir du 1er septembre 2024. Il n'y a pas de modifications majeures. Je ne vous lirais pas le règlement intérieur dans sa totalité mais simplement vous dire que la nouveauté, c'est que le règlement intérieur ne sera plus voté tous les ans mais uniquement quand il y aura de gros changements.

Ce que je pourrais rajouter, c'est que les inscriptions au niveau périscolaire seront ouvertes à partir du 8 avril et dureront jusqu'au 31 juin. Les familles utilisent le Portail Famille à hauteur de 25 %. Nous travaillons pour que ce Portail Famille soit plus utilisé par les familles de Vandœuvre.

Adopté à l'unanimité

————

12) Contrat de Ville 2024-2030

Rapporteur : M. STOCKER

La Politique de la ville a pour objectif la réduction des inégalités au sein des villes. Elle vise, par là même, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Elle se déploie sur les quartiers qui concentrent, entre autres, un taux de chômage et de décrochage scolaire plus élevé qu'ailleurs, ainsi que des difficultés d'accès aux services et aux soins.

Il s'agit donc d'une politique territorialisée au profit des habitants des quartiers dits « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV). Les actions et projets portés à ce titre peuvent être réalisés soit dans le périmètre de ces QPV (périmètres redéfinis par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015), soit en dehors des quartiers, dans la mesure où la majorité du public qui en bénéficie est bien issue des QPV.

Un quartier souhaitant être identifié en tant que QPV doit répondre à trois critères :

- être intégré dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants,
- présenter un minimum de 1 000 habitants,
- présenter un revenu annuel moyen inférieur au seuil de pauvreté sur l'agglomération, soit 12 882 €.

En 2014, la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi LAMY, avait instauré un nouveau cadre d'action de la Politique de la ville. L'enjeu était de prendre en compte les problématiques spécifiques des habitants des QPV pour une meilleure intégration dans l'agglomération et de rendre plus attractifs ces quartiers.

Le présent contrat est copiloté par la Métropole du Grand Nancy et l'État, en lien étroit avec les communes.

En 2023, l'État, les partenaires signataires et les communes ont conduit une démarche collective d'évaluation et d'élaboration d'objectifs communs à l'échelle de la métropole mais également spécifiques à chaque QPV. La démarche a été conduite dans un esprit visant à rendre beaucoup plus opérationnelle cette nouvelle génération de contrat de ville.

A l'issue de ce travail, la signature du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 engage les parties pour une durée de 6 ans avec une évaluation intermédiaire en 2027. Des orientations prioritaires définies devront répondre aux enjeux identifiés par l'ensemble des partenaires et sur chaque commune.

<u>Des objectifs stratégiques, partagés à l'échelle de la métropole, et opérationnels, spécifiques à chaque commune</u>

Les objectifs identifiés résultent d'un travail partenarial mené entre les collectivités, l'État, les institutions partenaires, les bailleurs, les associations et les conseils citoyens.

Ils découlent d'un travail de diagnostic approfondi basé, entre autres, sur le baromètre citoyen, les recommandations de l'évaluation, le porter à connaissance de l'État, les ambitions 2030 des différentes communes et les échanges entre différents partenaires lors de groupes de travail thématiques.

Les projets et actions qui seront soutenus dans le cadre de l'appel à projets annuel devront contribuer à la réalisation de l'un des objectifs définis. Les objectifs opérationnels seront évalués, puis éventuellement révisés à mi-parcours.

Les objectifs stratégiques et opérationnels s'articulent autour de quatre axes :
- Axe 1 : Parcours éducatif et insertion professionnelle
- Axe 2 : Parcours social et interactions
- Axe 3 : Parcours vers l'inclusion et prévention santé
- Axe 4 : Parcours dans la ville en transition

Et quatre enjeux transversaux :
- Lutter contre les discriminations et offrir les conditions d'une meilleure reconnaissance
- Développer la médiation et l'aller-vers
- Promouvoir l'égalité et les valeurs de la République

- Promouvoir la mixité et favoriser l'intégration

Le QPV « Haussonville-Les Nations »

Le quartier Haussonville-Les Nations concentre près de la moitié des personnes habitant en QPV sur la Métropole (46 %). Il fait également partie des trois sites retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain par l'ANRU.

Le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (2017-2029) du quartier permet de poursuivre la transformation de ce territoire. Deux secteurs sont principalement concernés par cette phase de rénovation urbaine, Haussonville à Nancy et le secteur Vand'Est-Etoile-Forêt Noire à Vandœuvre-lès-Nancy.

Sur ce dernier secteur, l'opération répond aux enjeux suivants :

- La création d'une centralité pour le quartier ouvert sur l'avenue Jeanne d'Arc avec la création d'une nouvelle place accueillant une nouvelle MJC, des commerces et des activités,
- Une imbrication et un élargissement du Parc Pouille dans les quartiers qui le bordent,
- Une offre scolaire améliorée au service de la mixité avec notamment la création d'un groupe scolaire,
- Une diversification de l'offre de logements, avec des programmes en accession classique ou sociale et du locatif privé,
- Une amélioration du cadre de vie des habitants et un maillage viaire différencié et clarifié.

Les éléments sociodémographiques analysés mettent en exergue :

- Des 0-24 ans plutôt concentrés autour du secteur Les Nations,
- Une certaine surreprésentation des seniors dans le quartier par rapport aux autres QPV mais qui reste inférieure à la moyenne du Grand Nancy,
- Une sous-représentation des ménages isolés par rapport aux autres QPV de la Métropole,
- Néanmoins, on remarque une part plus importante de familles monoparentales (parmi les allocataires CAF),
- Une précarité grandissante avec un taux de pauvreté qui a augmenté de 2,5 points depuis 2015 (+ 4 points entre 2013 et 2023).

En 2023, suite à la proposition de l'État, la Commune a proposé d'intégrer des copropriétés considérées comme « fragiles » dans le périmètre du QPV Haussonville-Les Nations :

- Allée de Bruxelles
- Rue du Docteur Gadol
- Rue Gabriel Perri
- Allée des Acacias
- Impasse des Vosges
- Rue d'Alsace

Les ambitions de la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy

✔ De l'éducation à l'emploi : parcours vers l'insertion sociale et professionnelle

La commune de Vandœuvre souhaite donner la possibilité aux habitants de s'inscrire dans une logique de parcours en proposant, en lien avec les acteurs du territoire, une réponse et des outils adaptés aux besoins en fonction de l'âge. Le soutien financier sera complété par la mise en place d'une coordination favorisant la cohérence et par un travail sur la mixité sociale et scolaire grâce à la dynamique initiée par le NPNRU.

Il s'agit également, pour les plus jeunes, de maintenir les dispositifs efficaces tels que le DRE, porté par les services de la Commune, et le CLAS porté par plusieurs associations.

Enfin, et pour favoriser l'accès à l'emploi, la Commune souhaite créer des passerelles entre les résidents du QPV et le monde économique avec une attention particulière portée aux lycéens pour leur permettre une meilleure appréhension du monde du travail parallèlement aux actions de lutte contre le décrochage scolaire.

✔ De la petite enfance au grand âge : parcours d'inclusion tout au long de la vie

Une des priorités de la Commune est de permettre aux habitants du QPV « Haussonville-Les Nations » de se soigner dans les meilleures conditions, quel que soit leur âge.

Il s'agit également pour les personnes âgées de les faire participer davantage à la vie de la Commune en privilégiant des actions intergénérationnelles.

Une attention particulière aux familles monoparentales, notamment concernant l'offre de garde (horaires de travail atypiques, solutions ponctuelles…) facilitera l'accès à l'emploi des chef(fe)s de familles monoparentales et la socialisation des plus jeunes.

✔ Mixité et promotion de la diversité : parcours culturels et intégration

Il s'agit de donner aux habitants les moyens de participer à la vie de la commune, à tous les niveaux, en soutenant les actions d'apprentissage de la langue et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. L'objectif, in fine, est entre autres de réduire le taux de non-recours aux droits.

Enfin, pour vaincre les problématiques et le sentiment d'insécurité, il s'agit de lutter contre la délinquance en limitant, notamment, le décrochage scolaire.

✔ Hier, aujourd'hui, demain : transition écologique et énergétique

La Commune souhaite s'inscrire et développer des projets privilégiant les dimensions écologique et énergétique comme :

- Encourager la production d'un habitat qualitatif en matière de transition énergétique au-delà de la réglementation environnementale RE2020, l'utilisation d'énergie renouvelable (en lien avec la future charte métropolitaine) ainsi que les projets d'autoconsommation collective avec le secteur tertiaire et certaines structures communales,
- Favoriser la rénovation des logements,
- Prendre en compte le changement climatique dans les aménagements des espaces publics qui redonnent sa place à la biodiversité.

✔ Qualité de vie et tranquillité : cadre de vie et circulation dans l'espace public

Il s'agit d'augmenter l'attractivité du quartier pour les personnes extérieures par un changement d'image inscrit dans le NPRU et le développement des aménagements destinés à la mobilité douce (pistes cyclables, cheminements piétons…).

Il s'agit également de renforcer les liens entre Vand'Est et la nouvelle centralité autour du centre des Nations.

La poursuite du projet urbain à horizon 2050 permet de guider la reconstitution de la ville sur elle-même, tout en élargissant le poumon vert que constitue le Parc Pouille, afin de :

Conforter Vandœuvre comme seconde ville du Département,

D'accroître son attractivité grâce à une mixité résidentielle et fonctionnelle répondant à l'enjeu de mixité sociale tout en incluant la participation citoyenne aux politiques d'aménagement (dispositif Territoire en Commun de l'ANCT).

Enfin, la Commune souhaite garantir la tranquillité publique en développant des actions de sécurité, de prévention et de médiation.

- Attractivité et proximité : dynamisme territorial et économie locale

Au niveau économique, les ambitions de la commune se situent sur plusieurs niveaux :

Accompagner les idées émergentes liées à la création d'entreprises,

S'appuyer sur les réseaux et les initiatives pour tisser du lien inter-entreprises,

Communiquer sur le tissu économique.

Le souhait de cohérence, favorisant la dynamisation du territoire, réside dans une démarche de facilitation des circuits courts et de valorisation des productions locales pour limiter l'empreinte carbone. D'autre part, la création de passerelles pourrait permettre de faire se rencontrer l'université, le tissu économique et la population du QPV.

Enfin, il s'agit d'attirer les étudiants, de les former et de favoriser leur insertion et leur implantation sur le territoire à la fin de leurs études.

Des points de vigilance à souligner

Les disparités entre les secteurs qui composent le QPV, constatées lors du précédent Contrat de Ville, persistent avec des ensembles immobiliers marqués par une grande pauvreté, notamment sur le secteur opérationnel du NPRU. Il est important, par conséquent, de garder une attention particulière en garantissant un traitement équitable et proportionné afin de répondre aux besoins identifiés sur le terrain.

D'autre part, il s'agit également d'apporter une attention particulière aux copropriétés en difficulté face à la nécessité de rénovation et au défi de transition écologique. Ce travail sera mené en lien avec la Métropole, l'ALEC et la SAPL Grand Nancy Habitat.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :
- d'approuver le contrat de ville du Grand Nancy 2024-2030,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. STOCKER : Cette délibération est relativement importante. Il s'agit de la signature du contrat de ville pour la période 2024-2030 que nous traduisons cette fois-ci par l'intitulé « Engagements Quartiers 2030 ». C'est l'aboutissement d'un travail en commun entre les différents partenaires (État, Métropole, collectivités, associations et habitants). Ce travail a été effectué pour répondre aux enjeux des quartiers prioritaires.

Avant de débuter mon propos, je tiens à remercier largement les services pour tout le travail qu'ils ont accompli durant cette année. C'est un travail colossal, aussi bien au sein de cette commune qu'au niveau de la métropole et des autres partenaires, entre les différents groupes de travail, ateliers et autres réunions. C'était vraiment un travail de très longue haleine.

L'objectif partagé est une amélioration des conditions de vie des personnes habitant les Quartiers prioritaires de la ville. Ils sont au nombre de 34 000 sur le Grand Nancy.

Un petit focus sur notre QPV, en l'occurrence Haussonville-Nations, qui compte 19 684 habitants, soit 46,8 % des habitants de tous les QPV de la métropole.

Sur le travail en tant que tel, a été menée en 2023 une démarche collective d'évaluation du précédent contrat de ville, mais aussi une élaboration de l'objectif commun à l'échelle de la métropole ainsi que des objectifs spécifiques à chaque commune.

Les objectifs communs au niveau de la métropole sont dans la délibération mais je vais quand même les reciter. Ils sont constitués de quatre axes :
- axe 1 « parcours éducatif et insertion professionnelle » ;
- axe 2 « parcours social et interactions » ;
- axe 3 « parcours vers l'inclusion et prévention santé » ;
- axe 4 « parcours dans la ville en transition ».

S'ajoutent à cela quatre enjeux transversaux :

- lutter contre les discriminations et offrir les conditions d'une meilleure reconnaissance ;
- développer la médiation et l'aller-vers ;
- promouvoir l'égalité et les valeurs de la République qui constituent une notion chère à tous, y compris l'opposition ;
- promouvoir la mixité et favoriser l'intégration.

Concernant notre QPV Haussonville-Les Nations, il faut quand même souligner une chose, c'est que ce QPV fait partie des trois sites retenus dans le cadre du NPRU 2017-2029. En l'occurrence, nous pouvons dire merci à l'État.

Sur Vandœuvre, les quartiers concernés sont Vand'Est – Étoile – Forêt Noire. L'opération répond aux enjeux suivants :
- la création d'une nouvelle centralité pour le quartier ouvert sur l'avenue Jeanne d'Arc ;
- une imbrication et un élargissement du parc Pouille ;
- une offre scolaire améliorée au service de la mixité, dont on parlait précédemment, avec la création d'un groupe scolaire ;
- une diversification de l'offre de logements ;
- une amélioration du cadre de vie des habitants.

Ensuite, concernant le périmètre du QPV – nous en avons un petit peu parlé en commission avec Marc SAINT-DENIS –, il y a eu un petit élargissement à 6 copropriétés. La question a été posée s'agissant de la manière dont nous avons procédé. En fait, une observation sur les différentes copropriétés a été menée, en lien avec Scalen et la DDETS (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités). Ce qui a fait basculer ces copropriétés que nous avons appelées « fragiles », ce sont les impayés de loyer, l'ancienneté du bâti et les prix du marché en règle générale.

Comme je le disais, sur ce contrat de ville 2024-2030, il y a des objectifs que nous avons au niveau métropolitain mais aussi des objectifs spécifiques à chaque QPV. Pour la ville de Vandœuvre, il y a six grandes ambitions. Je vais juste les lister. Vous avez le détail dans la délibération mais également dans le contrat de ville que je vous invite à lire. Il fait 85 pages mais il est quand même relativement bien rédigé. Il apportera certainement beaucoup de réponses à vos questions éventuelles.

La première ambition pour la commune de Vandœuvre, c'est « L'éducation à l'emploi : un parcours vers l'insertion sociale et professionnelle », avec la possibilité pour les habitants de s'inscrire dans une logique de parcours adapté aux besoins en fonction de l'âge. Par exemple, pour les plus jeunes, nous avons un maintien de dispositifs très efficaces, tel le dispositif de réussite éducative, le DRE, au sein de la commune, mais aussi pour une certaine catégorie d'âge, la création de passerelles entre les résidents du QPV et le monde économique.

La deuxième ambition, c'est « De la petite enfance au grand âge : parcours d'inclusion tout au long de la vie ». Figurent dans cette ambition : se soigner dans de meilleures conditions, des actions intergénérationnelles et une attention particulière pour les familles monoparentales qui se développent au sein des QPV.

La troisième ambition, c'est « La mixité et promotion de la diversité : parcours culturels et intégration ».

La quatrième ambition, c'est « Hier, aujourd'hui, demain : transition écologique et énergétique ».

La cinquième ambition, c'est la « Qualité de vie et tranquillité : cadre de vie et circulation dans l'espace public ».

La dernière ambition pour notre commune pour sur « Attractivité et proximité, avec un dynamisme territorial et une économie locale ».

Puis, deux points de vigilance sont quand même à souligner. Le premier point de vigilance avait déjà été constaté lors du précédent contrat de ville, c'est la disparité entre les secteurs qui composent le QPV, avec des ensembles immobiliers marqués par une grande pauvreté. Le deuxième point de vigilance consiste à porter une attention particulière aux copropriétés qui sont en difficulté face à la nécessité de rénovations et de transition écologique.

Voilà pour la délibération en tant que telle. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce contrat de ville 2024-2030 et d'autoriser M. le Maire à le signer le 2 avril prochain au parc du Charmois, au même titre que le président de la Métropole, que le président de la Région, que le président du Conseil départemental, que les maires des différentes communes et différents autres partenaires, en l'occurrence l'ARS, la CAF, la Caisse des dépôts, Pôle emploi et les différents bailleurs.

Juste un petit point quand même pour rebondir sur les discussions que nous avons eues depuis le début de ce conseil. J'entends bien ce que vous dites au niveau de l'opposition, que nous tapons sur l'État. Je ne vais peut-être pas spécialement taper sur l'État. Pour preuve, je l'ai cité plusieurs fois et je le remercie pour l'aide qu'il apporte dans certains dispositifs. Je parlais du NPRU entre autres mais pas que, il y a la Politique de la ville aussi.

Malheureusement, les chiffres sont têtus. Nous avons parlé, je n'appellerais pas cela un plan d'austérité mais des coupes budgétaires à hauteur de 10 milliards d'euros. M. THIERRY parlait de l'éducation mais nous pouvons parler aussi du transport et de l'habitat en termes de coupes budgétaires.

Le domaine qui nous concerne dans cette délibération, c'est la Politique de la ville. Nous voyons bien que sur le rabot à hauteur de 10 milliards pour cette année, il est annoncé - 49 millions pour la Politique de la ville au niveau national. Il faudra faire avec ou plutôt il faudra faire sans.

Sans fustiger l'État, nous pouvons quand même le regretter. Nous essayerons de faire avec parce que sincèrement, je pense que tous autour de la table, nous sommes attachés à ce qui est réalisé autour de ces contrats de ville que M. BORLOO avait initialement mis cela en place. Puis, cela a été remis par Mme LAMY en 2014. Un tel dispositif n'était pas fait pour durer. Nous appelons tous de nos vœux à ce qu'il n'existe plus. Malheureusement, il existe et il faut savoir le faire vivre pour qu'un jour, on ne puisse plus entendre : « J'habite à Vand'Est, je n'ai pas d'avenir ». Justement, c'est ce que nous essayons un petit peu de contrer.

Mme RENAUD : Je conseille à chacun et à chacune d'entre vous de lire ce contrat de ville parce que souvent, c'est extrêmement intéressant. Effectivement, il y a peut-être du rabot mais peut-être que Vandœuvre ne sera pas concernée. En tout cas, nous croisons les doigts.

Toujours est-il que j'aurai plaisir à signer ce contrat de ville le mardi 2 avril aux côtés du maire. Je le ferai au nom de Franck LEROY, le président de la région, donc je ne serai pas là au titre de la Mairie. C'est pourquoi je ne pourrai pas poser de questions. Je vais donc vous en poser quelques-uns maintenant en tant qu'élue du conseil municipal.

J'entends bien les enjeux transversaux, notamment lutter contre les discriminations, promouvoir l'égalité et les valeurs de la République. Je vous demande : quelles actions ? C'est bien de l'écrire mais honnêtement : quelles actions ? Nous sommes un peu préservés, soyons honnêtes. Toutefois, il suffit de regarder les informations pour se rendre compte que quelquefois, les valeurs de la République sont vraiment galvaudées.

« Promouvoir la mixité et favoriser l'intégration », nous en avons parlé tout à l'heure sur les périmètres scolaires. Fait-on quelque chose ?

J'ai une question concernant le QPV d'Haussonville. Il est certain que la création d'une nouvelle MJC ne se fera pas en deux jours. Pour autant, à quand la destruction officielle des bâtiments ? Nous pensions que cela allait être fait en début d'année. Nous sommes bientôt en avril. C'est à quelle échéance ?

Puis, au niveau des ambitions de la Commune, merci de préciser les annonces qui sont faites : « Une attention portée aux lycéens afin de travailler sur le décrochage scolaire ». Je voudrais bien connaître ces actions, sachant qu'ici, à Vandœuvre, nous avons la chance, non pas d'avoir le lycée de la deuxième chance mais un lycée qui accueille aujourd'hui à Stanislas des élèves en grande difficulté ou dont les résultats sont assez corrects. L'année dernière, nous avons eu 100 % de réussite. Je félicite les enseignants qui prennent en charge ces élèves parce que ce n'est pas forcément simple et nous ne pouvons qu'être heureux pour eux.

Sur la petite enfance, il est évoqué l'offre de garde alors que la halte-garderie a fermé. Va-t-on la rouvrir ?

Concernant la mixité et l'apprentissage de la langue, cela fait plusieurs fois que notre groupe vous demande des chiffres sur l'apprentissage de la langue, donc le FLE. Avons-nous des chiffres des associations pour savoir combien de personnes sortent, au bout de plusieurs mois, avec un apprentissage positif de la langue ? Nous le voyons au CCAS, il y a souvent des personnes qui vivent à Vandœuvre depuis plusieurs années et qui ont une méconnaissance totale de notre langue.

Puis, vous avez marqué : « Changer l'image inscrite dans le NPRU ». Nous vous l'avons dit tout à l'heure au moment de débattre de la motion, ce sont des choses qui peuvent quelquefois nous déranger. On a trouvé la solution, on l'a enlevé.

Dernière chose, dans les objectifs stratégiques, il y a plusieurs collectivités. Puis, il y a l'État, les institutions comme la Région, des associations et le conseil citoyen. Aujourd'hui, pouvons-nous avoir une évaluation de ce que fait le conseil citoyen et des résultats qui nous avaient été promis il y a déjà deux ou trois ans et dont on n'entend pas beaucoup parler ?

Merci, M. le Maire. Merci, Franck, pour les réponses que vous pourriez éventuellement nous apporter.

M. STOCKER : Je vais essayer de répondre dans les grandes lignes. Sur les valeurs de la République, c'est une question récurrente que vous posez. Il faut bien savoir une chose, c'est que chaque association qui dépose un projet ici, que ce soit au niveau du droit commun ou au niveau de la Politique de la ville, signe une charte d'engagement républicain.

Mme RENAUD : J'ai déjà interpellé M. le Maire d'une façon extrêmement amicale à ce sujet. Je peux vous dire qu'à la Région, nous avons supprimé certaines subventions à certaines associations vandopériennes. Je veux bien quand on respecte la charte. Or, nous avons la conviction que ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

M. STOCKER : Vous pouvez venir nous voir pour indiquer les associations concernées. En tant que délégué à la Politique de la ville, je n'ai pas eu ce retour pour l'instant. Certes, on entend beaucoup de choses comme c'est souvent le cas. Ce serait bien que vous veniez nous voir.

Il faut savoir aussi que pour chaque action qui est menée, dès qu'une demande de subvention est déposée, que ce soit pour du fonctionnement ou sur une action bien précise, il est demandé le bilan n-1. Nous allons bientôt vous présenter les actions que nous subventionnons pour l'année 2024 au titre de la Politique de la ville. Vous verrez, lors du prochain conseil municipal le 15 avril, que s'il n'y a pas de bilan déposé, nous ne versons pas. Nous serons parfaitement clairs là-dessus.

Concernant les chiffres sur le FLE, nous pourrons faire un point à ce sujet. Cela fait aussi partie des bilans présentés par les associations. Certes, elles sont relativement nombreuses mais les besoins sont vraiment prégnants sur Vandœuvre.

Mme MENOUAR : Il n'y a pas assez de professeurs de FLE sur Vandœuvre par rapport aux besoins. Cela demande des qualifications. Maintenant, c'est un peu plus réglementé. Nous avons un retour de façon systématique quand nous rencontrons les associations. Le besoin est clair, c'est une demande de la population, principalement des primo-arrivants mais pas que. Il n'y a pas possibilité derrière de répondre aux besoins.
Tout le monde ne peut pas enseigner le FLE. Il ne suffit pas de parler français. Cela demande une vraie qualification. Effectivement, c'est un vrai problème. Nous en sommes parfaitement conscients. Cela fait l'objet d'un travail en interne mais ce n'est pas évident. En fait, nous ne pouvons pas pallier tous les besoins. Clairement, ce n'est plus de notre ressort même si c'est une priorité.

Mme RENAUD : Comment vous avez faire pour le décrochage scolaire des lycéens ? Vous avez des idées ?

M. STOCKER : C'est quelque chose de relativement compliqué. Ce n'est pas évoqué uniquement sur le QPV Haussonville – Les Nations. Il faut déjà aller les chercher et commencer à les stabiliser aussi. Ce n'est pas les enrôler de force pour faire un stage ou une formation dans une entreprise qui nous sortira de là.

M. THIRIET: Sur le lycée Callot, je m'étais renseigné récemment pour donner aux services des chiffres sur le décrochage scolaire. Il y a très peu de décrocheurs sur Callot, quasiment pas en filière générale. Par contre, sur la filière STMG, il y a davantage de problèmes de décrochage. Sur la filière générale, il n'y a pas décrocheurs sur Callot sur les années passées.

M. DONATI: Vous avez posé une question sur Jeanne d'Arc. La Métropole est propriétaire depuis pratiquement deux ans. Les derniers commerçants devraient quitter pour juillet à peu près.
Nous attaquons le désamiantage. Il faut faire les sondages. Ensuite, il est prévu de signer un contrat pour la démolition avec un appel d'offres. Cela nous amène à mi-2O25. C'est à peu près le chiffre le plus sérieux que nous pouvons donner aujourd'hui. Bien évidemment, la Ville de Vandœuvre va demander que ce soit accéléré.

M. STOCKER : Vous avez également soulevé un point sur le conseil citoyen. Effectivement, c'était un petit peu en latence pendant un certain temps. Cela commence à renaître. Il y a quand même des choses qui se passent. Des permanences se tiennent assez souvent les samedi au niveau de Pagode-Coppens, avec les habitants. Cela commence un petit peu à reprendre forme. D'ailleurs, nous les encourageons dans cette voie au niveau de la Politique de la ville.

M. le Maire : Je voudrais quand même dire que Vandœuvre n'est pas une ville facile dans le sens où – vous avez vu les drapeaux – vous avez des habitants qui sont tous Vandopériens et qui doivent respecter l'esprit républicain. Ce sont des choses qui se font tous les jours. Il faut remercier les associations. Il faut remercier les enseignants. Nous mettons toujours en avant ces mêmes valeurs de la laïcité. Nous n'imposons pas. Nous ne voulons pas diviser les gens. Nous voulons qu'il y ait un apprentissage.

Quand il y a eu la place Samuel-Patty du côté de Callot, je voyais des élèves qui étaient mal à l'aise. Le but n'est pas de diviser les élèves mais de les rassembler, leur dire qu'il faut travailler ensemble vers ce chemin-là. Il ne faut pas que les gens se sentent coupables d'être de telle ou de telle origine. Au contraire, c'est un long travail.

Je crois qu'il faut consacrer une prochaine commission avec la chargée de mission qui est en place, avec des questions qu'on se pose pour montrer que les globalement les choses avancent, progressent positivement. Il y a peut-être des non-dits, il faut les dire. On peut vraiment se satisfaire de ce qui est mis en place sur Vandœuvre. C'est une ville qui, globalement, fonctionne bien. Nous passons maintenant au vote. Merci d'avoir rapporté, Franck.

Adopté à l'unanimité

———

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

La Secrétaire de séance **Le Maire,**

Laurie TARGA **Stéphane HABLOT**

Diffusion :
- Site internet